



Rapport sur la participation
aux élections des personnes
en situation de handicap

Rapport

UNIA

unia.be    

Remerciements

Ce rapport est l'aboutissement d'un travail de recherche d'une année. Durant cette période, Unia est parti à la rencontre d'un grand nombre de personnes en situation de handicap, de professionnels et de parents proches pour les interroger sur la question du droit de vote des personnes handicapées. Ce rapport n'aurait jamais vu le jour sans l'aide et la coopération de ces différentes personnes. Unia aimerait profiter de l'occasion pour les remercier pour leur aide et leur collaboration.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé aux entrevues ou aux groupes de discussion. Vous nous avez accueillis chaleureusement au sein de vos différents lieux de vie et nous avez toujours permis de réaliser les entretiens dans les meilleures conditions. Vous avez pris le temps de discuter en profondeur de vos expériences avec nous et de partager une partie de votre réalité. Participer à l'étude a nécessité de votre part un investissement en temps et en organisation, et vous avez été nombreux à y participer pleinement. Vous nous avez apporté des éléments très intéressants et nous avez donné un aperçu de votre expérience au travers de vos multiples histoires.

Merci aussi à tous ceux qui ont répondu à notre questionnaire en ligne. Le questionnaire était compliqué et demandait du temps et de la recherche. Vous avez été nombreux à y répondre. Un grand merci.

Sans vous tous, il n'aurait tout simplement pas été possible de rédiger ce rapport et de dégager des recommandations aux autorités et aux milieux de vie pour améliorer la participation aux élections des personnes en situation de handicap. Unia vous en remercie grandement.

Table des matières

Remerciements.....	1
Table des matières	2
Abstract.....	5
Liste des abréviations utilisées	6
Introduction.....	7
Définition des problèmes et questions de recherche	8
1 Étude documentaire	9
1.1 <i>Le cadre juridique: la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées</i>	9
1.1.1 La Convention ONU, un nouveau paradigme.....	10
1.1.2 Article 29 : participation à la vie politique et publique	11
1.2 <i>État actuel de la situation en ce qui concerne les élections</i>	11
1.2.1 En Belgique	11
1.2.2 En Europe	15
1.3 <i>Vote et handicap : vers un dépassement des aprioris</i>	16
1.3.1 L'histoire se répète	16
1.3.2 Des étiquettes lourdes de sens	17
1.3.3 Vers une évolution	18
2 Méthodologie.....	20
2.1 <i>Conception de la recherche</i>	20
2.2 <i>Les participants</i>	20
2.2.1 Le public cible	20
2.2.2 Les professionnels	21
2.2.3 Les parents proches.....	22
2.2.4 Moyens de contact.....	22
2.3 <i>Recueil de données</i>	23
2.3.1 Collecte de données qualitatives	23
2.3.2 Collecte de données quantitatives	26
2.4 <i>Analyse des données</i>	29
2.4.1 Le questionnaire en ligne	29
2.4.2 L'analyse thématique	29
3 Résultats de la recherche	33
3.1 <i>Une multitude d'expériences</i>	35

3.1.1	Trois tendances	36
3.1.2	Les raisons du vote	40
3.1.3	Des expériences de vote similaires au reste de la population	44
3.2	<i>L'influence du milieu</i>	45
3.2.1	Le milieu garde des doutes.....	46
3.2.2	Des professionnels et des parents engagés	50
3.2.3	Le pouvoir du monde médical	53
3.2.4	Les motivations des proches	54
3.2.5.	Un investissement important.....	57
3.2.5	L'engagement du réseau, un levier incontournable	58
3.3	<i>Les obstacles et les difficultés</i>	59
3.3.1	L'accès à l'information et sa transmission.....	59
3.3.2	Une volonté de neutralité malaisante.....	61
3.3.3	Des outils et des supports insuffisants.....	62
3.3.4	Manque de temps et de ressources	63
3.3.5	Le regard extérieur	65
3.3.6	Difficultés dans les bureaux de vote.....	67
3.3.7	Les juges de paix.....	73
4	Réflexions	77
4.1	<i>Combien de personnes avec un handicap intellectuel et/ou des troubles psychiques font effectivement usage de leur droit de vote?</i>	77
4.2	<i>Quelle importance est accordée à la participation citoyenne des personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique ?</i>	77
4.2.1	Importance accordée par la personne en situation de handicap à l'exercice de son propre droit de vote ?	77
4.2.2	Importance accordée par l'entourage à l'exercice du droit de vote de la personne avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique.....	78
4.3	<i>Comment les personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique vivent-elles le processus électoral et quelles sont les difficultés rencontrées ?</i>	79
4.3.1	Difficultés rencontrées par la personne avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique.....	79
4.3.2	Difficultés rencontrées par l'entourage de la personne avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique.....	80
4.3.	<i>Quels sont les facteurs qui facilitent le vote?</i>	82
5.	Conclusion et recommandations	84
5.1.	<i>Unia demande que les milieux de vie se sensibilisent à l'importance du droit de vote des personnes en situation de handicap</i>	84
5.2.	<i>Unia demande que les milieux de vie soutiennent le droit de vote et préparent activement leurs membres</i>	87

5.3.	<i>Unia demande que les milieux de vie réalisent des aménagements structurels pour rendre possible la préparation au vote.....</i>	88
5.4.	<i>Unia demande que les pouvoirs publics et les autorités fournissent de l'information compréhensible et développent du matériel adapté aux besoins du public cible.....</i>	88
5.5.	<i>Unia demande que les autorités assurent des conditions de vote optimales pour garantir le droit de vote de chacun.....</i>	90
5.6.	<i>Unia demande que les autorités donnent aux justices de paix les moyens nécessaires à leur travail</i>	91
6.	Bibliographie	93
7.	Annexes	97
7.1.	<i>Annexes 1 et 2: Le questionnaire en ligne</i>	97
7.2.	<i>Annexe 3 : Consentement éclairé</i>	109
7.3.	<i>Annexe 3 : Guides d'entretien.....</i>	111
7.3.1.	1.4.1. Guide d'entretien pour le public cible.....	111
7.3.2.	Guide d'entretien pour les professionnels	115
7.3.3.	Guide d'entretien pour la famille	118
7.3.4.	Guide d'entretien pour les juges de paix.....	120
7.3.5.	Guide d'entretien pour les médecins	122
7.4.	<i>Qualité de la recherche.....</i>	125
7.4.1.	Qualité de la partie qualitative.....	125
7.4.2.	Qualité de la partie quantitative	128
7.5.	<i>Points forts et biais de la recherche.....</i>	129
7.5.1.	Les limites de la recherche	129
7.5.2.	Les points forts	130

Abstract

La déclaration universelle des droits de l'Homme¹ de 1948 rappelle que le droit de vote est un droit humain fondamental. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées², ci-après la Convention ONU, ratifiée par la Belgique en 2009, affirme que ce droit concerne aussi les personnes handicapées. Dans la pratique, les personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique sont parfois très éloignées des élections. Par conséquent, leur voix n'est souvent pas entendue. C'est un grand problème car une participation électorale moins active des personnes handicapées risque d'affaiblir leur capacité à faire valoir leurs préoccupations dans les programmes politiques (Lollar & Crews, 2003).³

Unia a interviewé des personnes handicapées, des professionnels et des parents sur les pratiques liées au droit de vote des personnes handicapées, par des entretiens semi-directifs, des focus groups et des questionnaires en ligne. L'objectif de l'étude était d'évaluer l'exercice concret du droit de vote des personnes en situation de handicap, d'identifier les difficultés rencontrées par ces personnes et leur entourage dans l'exercice de ce droit et de proposer des améliorations possibles pour promouvoir l'exercice effectif du droit de vote.

Les résultats indiquent qu'il existe différentes expériences en matière de participation aux élections. Ce qui est sûr, c'est que l'entourage d'une personne a une influence sur sa participation citoyenne. Un réseau engagé est nécessaire pour assurer la participation aux élections. Un langage peu clair, un accès difficile à l'information, des réactions négatives de certaines personnes, le manque de temps et de ressources pour parler des élections rendent le vote considérablement difficile. En revanche, obtenir de l'aide pour le vote et bénéficier d'une bonne préparation facilitent considérablement le vote.

¹ United Nations. Universal Declaration of Human Rights.

https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf

² Art. 1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

³ D.J. Lollar, & J.E. Crews, (2003). Redefining the Role of Public Health in Disability. *Annual Review of Public Health*, 24, 195–208. DOI: 10.1146/annurev.publhealth.24.100901.140844

Liste des abréviations utilisées

Abréviation	Traduction
ASBL	Association sans but lucratif
ASPH	Association socialiste de la personne handicapée
CDPH	Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
CESE	Comité économique et social européen
FALC	Facile à lire et à comprendre
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
HP	Hôpital psychiatrique
IHP	Initiative d'habitation protégée
MSP	Maison de soins psychiatriques
ONU	Organisation des Nations Unies
SA	Service d'accompagnement
SLS	Service de logement supervisé
SRA	Service résidentiel d'accueil

Introduction

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA⁴) écrivait récemment dans un rapport : « *Le droit de vote est au cœur de ce que signifie vivre dans une société démocratique* ». Malheureusement, dans une société démocratique, tous les citoyens ne peuvent pas toujours exercer leur droit de vote. Les personnes avec des troubles psychiques sont sujettes à l'exclusion du processus politique (Okwerekwu, McKenzie, Yates, Sorrentino & Friedman, 2018)⁵. L'exercice du droit de vote est souvent refusé aux personnes en situation de handicap⁶.

La littérature montre qu'il y a encore des personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas exercer leur droit de vote. Cependant, on sait peu de choses sur le nombre de personnes concernées et sur la façon dont ces personnes et leur entourage vivent le processus électoral.

Dans le cadre des élections communales de 2018 et des élections régionales, fédérales et européennes de 2019, Unia a mené une recherche pour évaluer la mise en œuvre du droit de vote des personnes en situation de handicap et pour identifier les obstacles et difficultés rencontrés dans l'exercice effectif de ce droit tant par la personne elle-même que par son entourage et/ou son milieu de vie.

Unia a pour mission de promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées ainsi que de suivre l'application de la Convention ONU en Belgique. Concrètement, Unia informe, sensibilise et forme. Il traite aussi les signalements de discrimination et rédige des avis et des recommandations.

Dans ce rapport, Unia traite de l'article 29 de la Convention ONU⁷ qui rappelle le droit des personnes en situation de handicap à participer à la vie politique, notamment le droit de voter et d'être élues, et ce quels

⁴ European Union Agency for Fundamental Rights (FRA) (2019), *Who will (not) get to vote in the 2019 European Parliament elections? Developments in the right to vote of people deprived of legal capacity in EU Member States*, https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2019-right-vote-ep-elections-legal-capacity_en.pdf

⁵ J.A. Okwerekwu, J. B. McKenzie, K.A. Yates, R.M. Sorrentino & S.H. Friedman (2018). Voting by people with mental illness. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 46(4), 513-520.

⁶ S. G. van Hees, Boeije, H. R., & de Putter, I. (2019). Voting barriers and solutions: the experiences of people with disabilities during the Dutch national election in 2017. *Disability & Society*, 34(5), 819-836. DOI: [10.1080/09687599.2019.1566052](https://doi.org/10.1080/09687599.2019.1566052)

⁷http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2006121354&table_name=loi

que soient le type et le degré de handicap.

Convaincu qu'il est fondamental que les personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique exercent leur droit de vote parce que les responsables politiques que nous élisons représentent l'ensemble de la population, Unia a cherché des personnes qui souhaitent partager leur expérience à ce sujet. En écoutant ce qui est difficile ou facile pour ces personnes et leur entourage dans ce processus, on ne peut que défendre vigoureusement un processus de vote inclusif auquel chacun participe.

La recherche est structurée en plusieurs chapitres. Elle commence par formuler les questions de recherche. Dans la première partie la documentation pertinente est examinée en relation avec ces questions de recherche. La deuxième partie décrit la méthodologie. Elle argumente les choix effectués et explique comment les données ont été collectées et analysées. Le troisième chapitre présente les résultats de la recherche. La discussion est développée dans la partie 4. Ce chapitre donnera les réponses aux questions de recherche. La dernière partie explique les conclusions et émet des recommandations.

En réalisant cette recherche, Unia espère favoriser l'exercice effectif du droit de vote pour les personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique.

Définition des problèmes et questions de recherche

Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées pour exercer leur droit de vote sont souvent pensés en termes de mobilité et d'accessibilité des sites électoraux. Or, les personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique vivent des difficultés qui ne se limitent pas au jour des élections. En effet, ces personnes sont les plus éloignées du vote, notamment parce qu'elles manquent de support, d'informations, d'un environnement accessible, d'un entourage formé et informé, ou encore parce qu'à tort, elles sont considérées comme incapables de voter.

Cette étude a pour objectif d'évaluer la mise en œuvre du droit de vote des personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique et d'identifier les difficultés qu'elles (et leur entourage) rencontrent dans l'exercice effectif de ce droit.

La recherche tente de formuler une réponse aux questions suivantes :

1. Combien de personnes ayant un handicap intellectuel et/ou des troubles de santé mentale font effectivement usage de leur droit de vote ?
2. Quelle importance est accordée à la participation citoyenne des personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique ?

3. Comment les personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique vivent-elles le processus électoral et quelles sont les difficultés qu'elles rencontrent ?
4. Quels sont les facteurs qui facilitent le vote?

1 Étude documentaire

Cette première partie traite le cadre juridique relatif à la participation citoyenne des personnes en situation de handicap. Plus précisément, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées est définie et contextualisée. Une attention particulière est portée à l'article 29 qui rappelle le droit des personnes handicapées à participer à la vie politique. Cette recherche se déroule en Belgique. Il est donc important de décrire le contexte politique belge. Dans d'autres pays, d'autres lois et règlements s'appliquent. Des pratiques et exemples européens seront ensuite brièvement décrits.

Dans la dernière partie de ce chapitre, la relation entre le droit de vote et les personnes handicapées est envisagée dans une perspective historique et nous tentons de définir le handicap. Ce chapitre examine aussi si les personnes handicapées ont toujours eu le droit de voter et les arguments utilisés pour éventuellement usurper ce droit.

1.1 Le cadre juridique: la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées

Les personnes handicapées ont le droit de voter. C'est ce que rappelle avec force la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées. La Belgique a signé la Convention le 30 mars 2007 et l'a ratifiée le 2 juillet 2009. Cela signifie que la Belgique s'est engagée à respecter le cadre normatif de la Convention, y compris à présenter des rapports réguliers au Comité d'experts indépendants des Nations Unies pour la Convention ONU.

La Convention ONU a pour objet de « promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. » Elle est entrée en vigueur le 1er août 2009 au niveau national. Elle offre à la Belgique un cadre politique et juridique, ainsi que des lignes directrices de mise en œuvre. Sa mise en œuvre nécessite, en plus de la ratification, le soutien et la bonne volonté de l'État à se conformer à ses obligations : il n'y a pas de sanctions juridiques en cas de non-respect de ces obligations

mais des recommandations à suivre. La Convention ONU se situe à un niveau supérieur dans l'ordre juridique belge, ce qui signifie que les législations belges, les décisions judiciaires et les politiques mises en place doivent y être conformes.

L'État qui ratifie la Convention ONU accepte de faire l'objet d'une évaluation par le Comité des Nations Unies experts sur les questions de handicap. Cette évaluation porte sur le respect ou non par la Belgique des engagements qu'elle a pris en ratifiant la Convention ONU. Elle est l'aboutissement d'une procédure de rapportage. La prochaine évaluation de la Belgique est prévue en 2020. La Belgique a reçu une liste de questions auxquelles elle devra répondre.⁸ Parmi ces questions, le Comité demande entre autre à la Belgique de fournir des informations sur les mesures prises pour garantir le droit à la participation citoyenne de toutes les personnes en situation de handicap, y compris les personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique. Le Comité demande également des informations sur les mesures prises pour assurer l'accessibilité du processus de vote (environnement et matériel) et pour assurer une assistance de l'électeur en situation de handicap dans le respect du secret du vote.⁹

1.1.1 La Convention ONU, un nouveau paradigme

Par personnes handicapées, la Convention ONU entend « des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres¹⁰ ».

La Convention ONU introduit un changement de paradigme dans la conception de la personne handicapée. Les personnes handicapées ne sont plus perçues comme des individus souffrant d'une incapacité et objets de charité mais bien comme des sujets de droits. Les principes directeurs de la Convention ONU sont l'égalisation des chances des personnes handicapées, leur autonomisation ainsi que leur pleine et entière participation à la vie sociale et politique. La logique sous-jacente est donc celle de l'inclusion. C'est

⁸ A ce sujet, voyez la contribution remise par Unia au Comité des Nations Unies en mars 2019 afin d'influencer la liste des questions soumises à la Belgique : https://www.unia.be/files/Documenten/Artikels/Rapport_parall%C3%A8le_2019_-_Contribution_Unia.pdf

⁹ Pour plus d'informations sur la prochaine évaluation de la Belgique, sur la procédure de rapportage et sur la liste des questions, voir: <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/handicap/convention-onu-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees/levaluation-par-le-comite-des-droits-des-personnes-handicapees-de-lonu-chronologie>.

¹⁰ Préambule, e et art.1§2 de Convention relative aux droits des personnes handicapées.

pourquoi les Nations Unies adoptent une approche sociale, et non plus médicale, du handicap : celui-ci est le résultat de l'interaction entre la(les) incapacité(s) que peut présenter une personne et les obstacles développés par l'environnement à la participation sociale et citoyenne de cette personne. En ce sens, les personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique sont bien en situation de handicap et bénéficient des droits garantis par la Convention ONU.

1.1.2 Article 29 : participation à la vie politique et publique

L'article 29 de la Convention ONU rappelle le droit des personnes en situation de handicap à participer à la vie politique et à la vie publique, y compris le droit de voter et d'être élues. En 2013, le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies s'est prononcé en faveur d'une interprétation stricte de l'article 29 qui balaie toute conception capacitaire du suffrage : « l'article 29 ne prévoit aucune restriction raisonnable et n'autorise d'exception pour aucune catégorie de personnes handicapées.¹¹ » Dans son observation sur la reconnaissance de la personnalité juridique, le Comité précise également que « les États Parties ont l'obligation de protéger et de promouvoir le droit des personnes handicapées d'avoir accès à un accompagnement de leur choix lorsqu'elles votent à bulletin secret ». L'importance de l'article 29 est de taille « puisque les personnes handicapées manquent généralement d'impact politique en dépit de leur grand nombre¹² ».

1.2 État actuel de la situation en ce qui concerne les élections

1.2.1 En Belgique

Qui peut voter?

Le Code électoral¹³ stipule que toute personne belge âgée de 18 ans révolus et inscrite dans une commune belge a le droit de vote. La loi prévoit également un certain nombre de cas dans lesquels le droit de vote

¹¹ Comité des droits des personnes handicapées, Communication n° 4 (2011), §9-4 - Constatations adoptées à sa dixième session - 2-13 septembre 2013.

¹² G. QUINN, « A short guide to the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities » (2009), *European yearbook of disability law*, p. 108.

¹³ http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1894041230&table_name=loi

d'une personne peut lui être retiré. On pense aux personnes privées du droit de vote par le système judiciaire (peine d'emprisonnement, mesure d'internement) ou aux personnes privées de ce droit en raison d'une mesure de protection juridique prononcée par le juge de paix.

Ainsi, les personnes en situation de handicap bénéficient du droit de vote sur un pied d'égalité avec les autres, sauf décision contraire et expresse du juge de paix.

Organisation des élections

La Belgique fait partie des trois seuls pays européens où la participation aux élections est obligatoire. La Flandre a cependant manifesté sa volonté de supprimer le caractère obligatoire du vote pour les élections communales et provinciales. Les élections ont lieu tous les 5 ou 6 ans, selon le type d'élection.¹⁴ Les élections communales et provinciales ont lieu tous les 6 ans. Les élections régionales, fédérales et européennes ont lieu tous les 5 ans. Les élections communales et provinciales sont régies par des dispositions régionales tandis que les élections fédérales, régionales et européennes sont régies par des dispositions fédérales.

Il en ressort une certaine confusion dès lors que le pouvoir organisateur - et donc les circulaires et outils développés - diffèrent selon le type d'élection.

En Belgique, il existe différentes manières de voter, pour autant que certaines conditions soient réunies. Les citoyens belges peuvent voter eux-mêmes, par procuration ou par correspondance. Si quelqu'un souhaite voter par procuration, les documents nécessaires doivent être complétés à l'avance et être justifiés. Le vote par correspondance n'est possible que pour ceux qui vivent à l'étranger au moment du vote et n'est valable que pour les élections fédérales et européennes. Le vote a lieu principalement dans les bureaux de vote de la commune où réside l'électeur. Seuls ceux qui votent par correspondance ou ceux qui votent par procuration n'ont pas à se rendre au bureau de vote le jour des élections.

Il existe deux façons de voter dans les bureaux de vote, en fonction de la Région où l'on est domicilié: soit

¹⁴ <https://www.vlaanderen.be/de-organisatie-van-verkiezingen-in-belgie>

par voie papier, soit par voie électronique. En Wallonie, le vote papier est utilisé partout. En Flandre, plus de la moitié des bureaux de vote ont voté numériquement, plus précisément dans 157 des 300 bureaux. À Bruxelles, les habitants des 19 communes ont tous voté numériquement.

Les personnes handicapées peuvent être accompagnées dans l'isoloir. Tant les dispositions fédérales que régionales en matière électorale prévoient que « l'électeur qui, par suite d'un handicap, se trouve dans l'impossibilité de se rendre seul dans l'isoloir ou d'exprimer lui-même son vote, peut, avec l'autorisation du président, se faire accompagner d'un guide ou d'un soutien. Le nom de l'un et de l'autre sont mentionnés au procès-verbal ¹⁵». Il est donc possible d'aider l'électeur en situation de handicap le jour même de l'élection. La loi ne précise pas qui doit être cette personne. Elle indique seulement qu'il s'agit d'un guide ou d'un soutien.

En arrivant au bureau de vote, la personne en situation de handicap doit se présenter devant le président de bureau et expliquer sa situation. En Région wallonne pour les élections communales et provinciales, la personne peut introduire préalablement auprès de sa commune une demande d'assistance dans l'isoloir. Elle reçoit alors une autorisation et sera certaine de pouvoir se faire accompagner dans l'isoloir. Dans les autres cas, elle fera sa demande d'accompagnement le jour-même auprès du président, qui dispose d'une petite marge d'appréciation. En effet, si le président conteste la réalité ou l'importance du handicap, le bureau peut refuser l'accompagnement par un proche et sa décision motivée est inscrite au procès-verbal. La personne sera alors accompagnée par un assesseur ou par le président lui-même.

Statuts juridiques et réforme des lois sur la protection

Le droit de vote des personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique est inextricablement liés à la question et à l'évaluation de la capacité d'une personne à voter.

Il existait auparavant différents régimes de protection de la personne. La loi du 17 mars 2013¹⁶ réformant les régimes d'incapacité prévoit actuellement deux systèmes visant à conserver autant que possible la capacité des personnes à protéger : la protection extra-judiciaire et la protection judiciaire.

¹⁵ Art. 143 du Code électoral fédéral, art. 138 §2 du lokaal en provinciaal kiesdecreet van 8 juli 2011, art. L4133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et art. 37 du code électoral communal bruxellois.

¹⁶ Loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, *M.B.*, 14 juin 2013.

La protection extra-judiciaire n'a aucun impact sur la participation citoyenne de la personne. La protection judiciaire n'a d'impact sur la participation citoyenne de la personne que lorsque le juge de paix place la personne sous administration de la personne et la déclare expressément incapable d'exercer ses droits politiques (voir infra).

La nouvelle loi permet une approche très individualisée des mesures de protection des personnes vulnérables. « Le but de la loi est de permettre la mise en place d'une mesure de protection sur-mesure, adaptée aux besoins de la personne à protéger, en respectant ses capacités et ses demandes¹⁷ ». La loi « promeut également la dignité humaine en préservant le pouvoir décisionnel de la personne dans la mesure de ses capacités. En ce sens, la loi oblige le juge de paix à privilégier le régime de l'assistance par rapport à celui de la représentation. La loi se veut également plus humaine et inclusive en reconnaissant le rôle privilégié de l'entourage et du réseau de soutien. »¹⁸

« Autre changement : la mesure d'assistance et la mesure de représentation peuvent porter soit sur les biens de la personne protégée, soit sur la personne protégée elle-même, soit sur ces deux aspects. Un seul administrateur peut être chargé de ces deux aspects mais le juge de paix peut également désigner deux administrateurs différents, un pour les biens, un pour la personne.¹⁹ »

L'évaluation du droit de vote : décision du juge de paix

En Belgique, le juge de paix est compétent pour se prononcer sur le droit de vote d'une personne.

Il auditionne les différents intervenants. Il s'agit de la personne à protéger, la personne qui a demandé la protection judiciaire le cas échéant (parents, amis, notaire, médecin...), l'administrateur (un parent, un proche, mais pas toujours : un avocat, un notaire...) et la personne de confiance.

Le juge de paix rend ensuite une ordonnance dans laquelle il désigne le ou les administrateurs, définit précisément sa ou leur fonction et précise les actes soumis au régime de protection.

La nouvelle loi précise que, sauf indication contraire dans l'ordonnance du juge de paix, la personne à

¹⁷<https://www.droitsquotidiens.be/fr/actualites/la-reforme-de-ladministration-provisoire-ce-qui-change-partir-de-ce-1er-septembre-2014>

¹⁸ <https://phare.irisnet.be/droits/protection-juridique/>

¹⁹ <https://www.droitsquotidiens.be/fr/actualites/la-reforme-de-ladministration-provisoire-ce-qui-change-partir-de-ce-1er-septembre-2014>

protéger reste capable pour tous les actes relatifs à sa personne. Le juge devra énumérer expressément les actes que la personne à protéger est incapable d'accomplir, en tenant compte des circonstances personnelles et de l'état de santé de la personne. Concernant la personne, il existe une liste de 21 actes à propos desquels le juge doit obligatoirement se prononcer sur la capacité de la personne à les exercer. L'exercice des droits politiques n'en fait pas partie. La décision du juge de mettre une personne sous administration de la personne ne la prive plus systématiquement de son droit de vote, comme c'était le cas autrefois pour la minorité prolongée. Le juge peut toutefois expressément ajouter dans son ordonnance qu'il déclare la personne incapable d'exercer ses droits politiques. Ainsi, si un juge de paix ne prive pas expressément la personne handicapée du droit de vote, cette personne conserve ce droit et son devoir de citoyen.

Notons par ailleurs que la loi prévoit que l'exercice des droits politiques fait partie des actes à ce point personnels qu'ils ne peuvent faire l'objet d'une assistance ou d'une représentation (article 497/2 26°). Il en découle que lorsque le juge a déclaré la personne incapable de voter, cette dernière ne sera donc aucunement représentée dans les instances décisionnelles.

1.2.2 En Europe

En Europe, plusieurs études ont traité, ces dernières années, la question du droit de vote des personnes en situation de handicap. On pense notamment aux travaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Handéo, Onze Nieuwe Toekomst, het Vlaams Patiëntenplatform, European Disability Forum.

Une étude²⁰ réalisée en 2019 par le Comité économique et social européen laisse apparaître des législations et pratiques très diverses en matière électorale (lieux, méthodes de vote). Un point commun toutefois dans les 27 pays européens : des millions de citoyens européens ne votent pas du seul fait que : soit leur besoins liés au handicap ne sont pas satisfaits, soit en raison de leur handicap, ils ne sont pas considérés capables de voter.

²⁰ Comité économique et social européen (2019), *Les droits de vote effectifs des personnes handicapées aux élections européennes*, <https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/qe-02-19-153-fr-n.pdf>

Le Commissaire aux droits de l'homme le confirme.²¹ Certains États membres du Conseil de l'Europe ne garantissent toujours pas le droit de vote aux personnes handicapées en général, et aux personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique en particulier.

Au sein des différents pays de l'Union européenne, de bonnes pratiques pourraient inspirer la Belgique pour faciliter l'accès au droit de vote des personnes en situation de handicap.

1.3 Vote et handicap : vers un dépassement des aprioris

1.3.1 L'histoire se répète

Certains aprioris ont la vie dure. La croyance répandue que les personnes en situation de handicap ne sont pas capables ou pas concernées par le droit de vote perdure.

Il y a 80 ans, les femmes obtenaient seulement le droit de vote en Belgique²². « Faiblesse, manque d'intelligence, instabilité mentale²³ », autant de raisons défendues par les fervents opposants au vote féminin à l'époque. Comme le rappelle Sándor Gurbai « par le passé, la question s'est posée d'accorder ou non le droit de vote aux femmes, parce qu'elles étaient perçues comme des êtres irrationnels et incompetents²⁴ ». Ce fut la même chose lors de la ségrégation pour les noirs américains qui se sont vu refuser l'accès à tout un nombre de droits auxquels pouvaient prétendre d'autres citoyens américains.

Il est assez frappant de voir que les arguments évoqués à l'encontre des femmes et des afro-américains ressemblent fortement à ceux que l'on pourrait attribuer aujourd'hui aux personnes en situation de handicap. Si ces propos choquent aujourd'hui en ce qui concerne les femmes et certaines minorités, ce genre de stigmates collent encore à la peau des personnes en situation de handicap. Ces croyances erronées et basées sur de vieux modes de pensée qui ne font que perpétuer l'exclusion et la stigmatisation,

²¹ <https://rm.coe.int/third-party-intervention-before-the-european-court-of-human-rights-cas/16808c3253>

²² <http://www.elections.fgov.be/index.php?id=423>

²³ <http://www.histoirecanada.ca/explore/women/why-women-couldn-t-vote>

²⁴ S.Gurbai (2012), « Le droit de vote des personnes déficientes intellectuelles ou ayant des troubles d'origine psychosociale », Ève Gardien éd., *Des innovations sociales par et pour les personnes en situation de handicap*. Toulouse, ERES, « Connaissances de la diversité », p. 86.

semblent cloisonner les personnes en situation de handicap en tant que groupe homogène confronté aux mêmes limites et aux mêmes difficultés.

1.3.2 Des étiquettes lourdes de sens

Ces conceptions du handicap peuvent faire penser au concept de déviance défini par Becker, un des chercheurs qui a le plus travaillé sur les personnes mises de côté dans et par la société, les « outsiders²⁵ ». Selon Howard Becker, la possession d'une caractéristique qu'il nomme « déviante » peut « avoir une valeur symbolique générale, si bien que les gens présument automatiquement que le sujet possède d'autres caractéristiques prétendument associées à la première²⁶ ». Tout acte de la personne en situation de handicap est perçu au travers de son handicap et est analysé sous cet angle. Des étiquettes qui, selon Michel Minard, « une fois posées, vont influencer sur toutes les caractéristiques de l'étiqueté, ses comportements et son histoire, qui vont être interprétés de manière erronée à la lueur de ces diagnostics²⁷ ». Tout comme d'autres groupes marginalisés tels que les chômeurs, les migrants, les pauvres, une étiquette plus ou moins identique semble coller à la peau des personnes en situation de handicap.

D'après Henri Dorvil (2001), « lorsque le handicap est présenté comme une caractéristique individuelle dévalorisante découlant automatiquement d'une incapacité ou d'une déficience, on tient pour acquis que l'individu est nécessairement inférieur, mal placé, hors concours, disqualifié²⁸ ». Pour Henri-Jacques Stiker, même indépendamment de caractéristiques visibles, la seule évocation du handicap « provoque une image de disqualification, de mépris, de peur, qui, aux yeux même de ceux qui en sont les victimes, les prive de l'estime de soi²⁹ ».

²⁵ H. BECKER (1985), *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Saint-Amand-Montrond, éditions a.m. Métailié, Collections Observations, p.56.

²⁶ H. BECKER (1985), *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Saint-Amand-Montrond, éditions a.m. Métailié, Collections Observations, p.9.

²⁷ MINARD M., *L'expérience de Rosenhan*, Sud/Nord 1/2009 (n° 24), www.cairn.info/revue-sud-nord-2009-1-page-73.htm, p.75

²⁸ H. DORVIL (2001), « Le handicap – Origines et actualité d'un concept », *Problèmes sociaux (Tome I) – Théories et méthodologies*, Presse de l'université du Québec, p. 197.

²⁹ H.J. STIKER (2012), « Glissement progressif de la normalité où il suffit d'une petite différence. Représentations du handicap chez quelques peintres », *Art et handicap*, Toulouse, ERES, «Connaissances de la diversité», www.cairn.info/art-et-handicap--9782749236056-page-81.htm, p.85

Suite à la recherche sur la représentation du handicap, Julie Barozzini et Muriel Damien mettent en évidence trois images particulièrement récurrentes à propos de la personne en situation de handicap : « il s'agit de la représentation de la personne handicapée comme malheureuse, pauvre ou incapable³⁰. » En lien, Sándor Gurbai (2012) repère d'ailleurs trois arguments qui sont régulièrement défendus pour justifier la limitation ou la privation du droit de vote de personnes handicapées. Il s'agirait d'empêcher les votes « irrationnels », les votes « malavisés », et les votes « sous influence ». ³¹

Pour Howard Becker, « une fois entré dans un groupe déviant organisé et institutionnalisé, le déviant a plus de chance que précédemment de poursuivre sur cette voie³² ». Cette dernière phrase est interpellante tant elle colle à la problématique du handicap intellectuel et psychique. L'institutionnalisation du monde du handicap est tellement prégnante que les formateurs, les familles, les professionnels, les étudiants des écoles sociales jouent le jeu et renforcent ces idées. Ils font ainsi perdurer cette étiquette de la déviance lourde de sens pour les personnes en situation de handicap intellectuel.

1.3.3 Vers une évolution

Nous assistons à un changement de paradigme et de définition du handicap. On parle aujourd'hui d'une approche environnementale ou sociale, et non plus médicale du handicap. Le handicap est appréhendé au travers des obstacles à la participation sociale et citoyenne de la personne en raison d'un environnement inadapté à ses besoins. Ce changement de paradigme est important et ouvre la voie à de nombreuses évolutions favorables aux personnes en situation de handicap.

De multiples exemples démontrent aujourd'hui que la personne en situation de handicap peut revendiquer une place qui lui était encore inaccessible et refusée il y a quelques années. Les personnes handicapées semblent plus présentes dans la société et les mentalités commencent à changer tout doucement. La prise de conscience selon laquelle les personnes handicapées sont sujets de droits, tout

³⁰ J. BAROZZINI, G. BAZIER G., M. DAMIEN, M. MERCIER et Y.VANDEN BEMDEN (2008) « Art et handicap », Presses universitaires de Namur, Namur, p.83.

³¹ S. Gurbai S. (2012), « Le droit de vote des personnes déficientes intellectuelles ou ayant des troubles d'origine psychosociale », Ève Gardien éd., *Des innovations sociales par et pour les personnes en situation de handicap. Toulouse, ERES, « Connaissances de la diversité »*, p. 74.

³² S. Gurbai S. (2012), « Le droit de vote des personnes déficientes intellectuelles ou ayant des troubles d'origine psychosociale », Ève Gardien éd., *Des innovations sociales par et pour les personnes en situation de handicap. Toulouse, ERES, « Connaissances de la diversité »*, p. 62.

comme tous les autres citoyens, augmente.

Mais cette reconnaissance des droits et l'émergence de ce nouveau statut ne semblent pas profiter à l'ensemble des personnes en situation de handicap.

Malgré un certain nombre d'exemples encourageants et positifs, certains aprioris et stigmatisations perdurent et continuent de faire peser sur les personnes handicapées des images erronées de leur réalité. Cet ensemble de conceptions ont des conséquences lourdes, notamment lors de la participation citoyenne de ces personnes.

2 Méthodologie

2.1 Conception de la recherche

Pour cette recherche, nous utilisons une combinaison de méthodes de recherche. Les études dans laquelle une méthode qualitative et une méthode quantitative sont mobilisées sont des méthodes dites mixtes (KWALON, 2006)³³. Une telle méthode est utilisée lorsque ce n'est pas le cadre théorique sous-jacent qui domine, mais la question de recherche (KWALON, 2006).

Un avantage de cette méthode est que les chercheurs peuvent utiliser plusieurs méthodes et ainsi mieux comprendre ce qui se passe dans un monde social (Somekh & Lewin³⁴, cité dans Freshwater & Fisher, 2015³⁵). De plus, l'éventail des méthodes qui peuvent être utilisées pour répondre aux questions de recherche peut être élargi (Freshwater & Fisher, 2015). Les deux méthodes de recherche ont été menées simultanément.

L'objectif de cette recherche n'est pas de parvenir à une généralisation à l'ensemble du groupe des personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique. Les deux groupes sont trop différents et vivent parfois des réalités très distinctes. L'intention se limite à porter ce sujet à l'attention du public et à stimuler le débat sur les droits de vote des personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique.

2.2 Les participants

2.2.1 Le public cible

Pour la recherche, Unia a rencontré 104 personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. Leurs expériences par rapport au droit de vote étaient

³³ https://www.tijdschriftkwalon.nl/inhoud/tijdschrift_artikel/KW-11-2-2/Mixed-Methods-een-nieuwe-methodologische-benadering

³⁴ B. Somekh et C. Lewin, C. (2015). *Research methods in the social sciences*. Thousand Oaks, CA: Sage.

³⁵ D. Freshwater & P. Fisher (2015). Mixed methods, https://www.researchgate.net/publication/281291634_Mixed_methods/citations

au centre de ces entretiens. Des hommes et des femmes ont participé à cette étude et avaient entre 18 et 81 ans.

Tous les participants se trouvent en situation de handicap intellectuel ou psychique mais ils se différencient certes dans de nombreux domaines. Les vulnérabilités sont multiples: problèmes de dépendance, symptômes dépressifs, psychotiques, etc.

Les habilités et les capacités des personnes avec un handicap intellectuel varient d'une personne à l'autre. Unia a rencontré des personnes avec un handicap intellectuel léger capables de faire preuve d'une grande autonomie, capables de lire et d'écrire et aptes à se débrouiller seules dans de nombreuses situations. Nous avons aussi rencontré des personnes avec un handicap intellectuel plus sévère et pour qui l'accompagnement semblait indispensable. Certains ne savaient ni lire ni écrire et manifestaient des difficultés d'expression lors des entretiens.

Les personnes interviewées habitent majoritairement dans des services résidentiels divers : services résidentiels d'accueil (SRA), services de logement supervisé (SLS), initiatives d'habitation protégée (IHP), maisons de repos et de soins (MRS), maisons de soins psychiatriques (MSP), hôpitaux psychiatriques (HP). Un certain nombre habite cependant seul ou en famille. Par lieux de vie, nous avons rencontré un maximum de 2 à 4 personnes en situation de handicap. Le comportement de vote des personnes diffère, certaines ont voté, d'autres non.

2.2.2 Les professionnels

Parallèlement à la consultation du public cible, Unia a interrogé 28 experts de terrain sur les pratiques en matière de droit de vote et les obstacles/difficultés qu'ils rencontrent eux-mêmes ou qu'ils estiment être rencontrés par les personnes handicapées. Il s'agit de directeurs d'institutions, de médecins, d'éducateurs, d'assistants sociaux, de juges de paix et de chefs de service des hôpitaux psychiatriques. Ces professionnels travaillent, pour la plupart, dans les différents services cités plus haut. Les professionnels proviennent également de différentes provinces du pays.

Autre fait marquant, la très grande majorité des professionnels qui ont dialogué avec nous, avaient une vision favorable aux droits humains. Ils étaient tous convaincus qu'il était important que ces personnes exercent leur droit de vote.

Les professionnels des milieux d'accueil collectifs ont également été invités à remplir un questionnaire en ligne.

2.2.3 Les parents proches

Parallèlement à la consultation du public cible et des experts de terrain, 13 parents ont été interrogés sur les pratiques en matière de droit de vote et les obstacles/difficultés qu'ils rencontrent eux-mêmes ou qu'ils estiment être rencontrés par les personnes handicapées. Il a été difficile d'entrer en contact avec les familles, ce qui peut expliquer le peu de parents rencontrés. Nous les avons contactés par l'intermédiaire des groupes de parents mais il n'a pas été facile d'obtenir une participation active de leur part. Cependant, une fois le contact établi, ils étaient prêts à participer à la recherche.

2.2.4 Moyens de contact

L'échantillonnage de commodité

« L'échantillonnage de commodité » est une des méthodes utilisées pour répondre aux exigences de la recherche. Il s'agit d'une technique d'échantillonnage où les sujets sont choisis en raison de leur accessibilité et de la proximité du chercheur (Etikan, Musa & Rukayya, 2016). Nous avons rencontré des personnes issues essentiellement de l'accueil collectif. Ces personnes étaient plus facilement accessibles que des personnes isolées ou vivant en famille. Unia a diffusé, par écrit, une annonce aux organisations, structures d'hébergement et réseaux existants. Grâce au contact avec les professionnels, nous avons parlé à un grand nombre de personnes du public cible visé.

L'échantillonnage en boule de neige

« L'échantillonnage en boule de neige » est une autre technique utilisée pour atteindre le public cible. Les participants à l'étude invitent et renseignent d'éventuels futurs participants à se joindre à la recherche. Le plus souvent, il s'agissait de professionnels qui prenaient contact avec d'autres collègues, d'autres centres ou d'autres services pour les inviter à participer à notre enquête. Soit ils nous donnaient leurs coordonnées, soit ils se chargeaient eux-mêmes de les contacter. Avec l'échantillonnage en boule de neige, le chercheur a accès à de nouveaux participants grâce à l'aide et l'information fournies par d'autres informateurs déjà participants (Chaim, 2008).

L'échantillonnage par la voie des réseaux sociaux

Plusieurs participants ont aussi été recrutés par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Par ce canal, toute personne qui se sentait interpellée et qui désirait participer pouvait s'inscrire et nous joindre.

Les répondants à l'enquête en ligne qui se sentaient désireux d'entamer une discussion plus approfondie avec les chercheurs, pouvaient également les contacter pour une rencontre individuelle.

Il est important de noter que, suite à cet envoi massif de demandes de rencontres, seul un petit nombre nous a répondu. La majorité des milieux collectifs d'accueil qui nous ont ouvert leurs portes avaient entrepris des démarches en faveur de l'exercice du droit de vote de leurs bénéficiaires.

Nous souhaitons donc clarifier que le choix des personnes rencontrées au sein des milieux d'accueil collectif était laissé à l'appréciation des responsables de ces lieux de vie. Nous avons conscience de la spécificité de notre échantillonnage et des limites qu'il représente.

2.3 Recueil de données

Deux chercheurs, une néerlandophone et un francophone ont participé à cette recherche. Le terrain d'investigation comprend la Région flamande et Bruxelles pour la collaboratrice néerlandophone et la Région wallonne ainsi que Bruxelles pour le collaborateur francophone. Les deux chercheurs ont travaillé en étroite collaboration tout au long de l'étude. Les outils et les matériaux d'enquête étaient identiques.

Nous avons utilisé quatre méthodologies pour cette étude. Pour chacune des méthodes utilisées, nous évoquons les avantages et les limites de leur utilisation.

La recherche se déroule sur deux périodes distinctes. La première partie de la recherche a débuté après les élections communales d'octobre 2018 et a pris fin en avril 2019. La seconde partie a commencé au lendemain des élections régionales, fédérales et européennes de mai 2019 et s'est terminée en octobre 2019.

2.3.1 Collecte de données qualitatives

Les entretiens semi-directifs

L'entretien semi-directif est la principale méthode employée pour mener à bien cette recherche. Les entrevues sont utiles pour explorer des points de vue individuels qui sont plus difficiles à comprendre dans d'autres méthodes de recherche (Faulkner & Trotter, 2017).³⁶ L'entretien semble être la voie la plus optimale pour obtenir un grand nombre d'informations sur les questions posées, tout en définissant un

³⁶ S.L. Faulkner & S.P. Trotter (2017). In-depth interviews. In J. Matthes, C.S. Davis & R. F. Potter (Eds.), *The International Encyclopedia of Communication Research Methods* (z.p.) New Jersey, NJ: John Wiley & Sons Inc.

certain cadre grâce à des guides d'entretien préalablement préparés.

Un guide d'entretien rassemble les principaux sujets et enjeux abordés au cours de l'entrevue (Legard, Keegan & Ward, 2003³⁷). À l'aide d'un guide d'entretien, les mêmes renseignements sont recueillis auprès de chaque personne interrogée. Selon Alain Blanchet et Anne Gotman, « le guide d'entretien se distingue du processus de questionnaire dans la mesure où il structure l'interrogation, mais ne dirige pas le discours ³⁸ ». L'objectif prioritaire des entretiens est de dresser, comme le dit Pierre Bourdieu, « l'éventail des points de vue³⁹ ».

Les guides d'entretien variaient en fonction du groupe de personnes rencontrées (le public cible, les professionnels, les familles, les juges de paix ou les médecins). Certaines questions étaient communes à chaque questionnaire. Pour le reste, les questions différaient afin de tenir compte de la spécificité de la personne interrogée. Une annexe à la présente recherche reprend les différents guides d'entretien et permet d'indiquer clairement les questions qui ont été posées.

Lors des entretiens, nous sommes restés très sensibles aux ressentis et aux vécus des personnes rencontrées. Principalement lors des entrevues avec les personnes en situation de handicap. Quand les entretiens avaient lieu dans des institutions, un premier contact avec les professionnels permettait de mettre en place les conditions optimales au bon déroulement de l'enquête. Les entretiens étaient ensuite réalisés soit en tête à tête, soit avec la présence d'un professionnel en fonction de ce qui semblait le plus adapté à la personne interviewée.

Pendant les entretiens, nous étions attentifs à la personne, et n'insistions jamais si elle ne répondait pas. Nous n'hésitions pas à reformuler la question s'il nous semblait qu'elle n'était pas énoncée ou comprise clairement.

La durée des entrevues variait également. L'entretien pouvait durer de 5 à 90 minutes. Cela dépendait grandement de la personne. La longueur de l'entrevue était liée à la quantité d'informations que les participants souhaitaient ou pouvaient partager avec nous. Certains d'entre eux aimaient donner

³⁷ R. Legard, J. Keegan & K. Ward (2003). In-depth interviews. In J. Richie & J. Lewis (Eds.), *Qualitative Research Practice*, Londres, p. 138-169

³⁸ A. BLANCHET et A. GOTMAN (2007), *L'entretien*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, coll. 128-L'enquête et ses méthodes, p. 62.

³⁹ P. BOURDIEU (1993), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 905-925.

beaucoup de détails. D'autres préféraient en dire moins ou n'avaient simplement rien à dire sur le sujet. Le but étant vraiment de donner la parole aux personnes mais sans les forcer ni les brusquer.

Si les personnes ne souhaitaient pas s'étendre davantage sur le droit de vote, nous considérons que c'était leur droit. De même, ne posait pas problème le fait que la personne ne veuille ou ne puisse répondre à l'une ou l'autre question.

Le choix du type d'entretien (focus group, rencontre individuelle avec ou sans la présence d'un professionnel) était laissé à l'appréciation des participants et de leurs accompagnateurs. Les entretiens avaient lieu à l'endroit choisi par les participants afin que ceux-ci se sentent à l'aise d'entamer la conversation. Dans la plupart des cas, l'entretien avait lieu dans l'établissement lui-même. Pour une minorité d'entretiens, la rencontre a eu lieu au domicile de la personne ou dans un lieu public.

Les entretiens ont été particulièrement intéressants étant donné le flou et l'absence de littérature concrète sur le sujet. Toucher un domaine aussi personnel et vaste que le droit de vote, nécessite une méthode qui permet, pour Alain Blanchet et Anne Gotman⁴⁰, d'aller au plus près de la pensée, des représentations des gens et tenter de rencontrer le caractère inattendu de leur discours : « l'enquête par entretien est l'instrument privilégié de l'exploration des faits dont la parole est le vecteur principal, cette conversation par laquelle la société parle et se parle ». ⁴¹ C'est bien une méthode qualitative qu'il faut privilégier ici pour avoir des informations riches et pertinentes. En effet, le principal avantage de cette méthode est « le degré de profondeur des éléments d'analyse recueillis ». ⁴²

Le focus group

Conjointement aux entretiens individuels, des entretiens collectifs ont été réalisés, tant avec des personnes en situation de handicap qu'avec des professionnels. Les groupes variaient de trois à une dizaine de personnes. Un intervenant de l'institution était présent en tant que facilitateur lorsque le groupe de personnes en situation de handicap était plus important.

Le « focus group » permet d'explorer et de stimuler différents points de vue par la discussion. Selon Alain

⁴⁰ A. BLANCHET et A. GOTMAN (2007), *L'entretien*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, coll. 128-L'enquête et ses méthodes, p. 62.

⁴¹ A. BLANCHET et A. GOTMAN (2007), *L'entretien*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, coll. 128-L'enquête et ses méthodes, p. 23.

⁴² A. BLANCHET et A. GOTMAN (2007), *L'entretien*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, coll. 128-L'enquête et ses méthodes, p. 76.

Blanchet et Anne Gotman, « l'avantage de la méthode réside dans les aspects positifs de l'interaction et de la dynamique de groupe ». ⁴³ Cette méthode peut être très riche avec le public cible, qui est parfois peu habitué à s'exprimer sur lui-même et reste souvent dans la recherche d'une validation de ses paroles par les travailleurs sociaux et/ou son entourage.

Grâce à l'impulsion du groupe, les participants osent davantage s'affirmer et s'exprimer. Pour Pia Touboul, « les échanges favorisent l'émergence de connaissances, d'opinions et d'expériences comme une réaction en chaîne grâce à la réunion de personnalités diverses favorisant l'expression et la discussion d'opinions controversées⁴⁴ ». Cette méthode de collecte de données permet d'évaluer par exemple les expériences, les besoins, les attentes, les représentations des participants.

Avant le début d'un entretien ou d'un focus group, nous avons recueilli le consentement libre et éclairé de la personne par un document lu, expliqué et signé. Ce document se trouve en annexe.

2.3.2 Collecte de données quantitatives

La recherche documentaire

La recherche bibliographique et documentaire a été un volet important pour mener à bien le travail. Le travail de recherche documentaire et d'articulation entre les différentes théories est indispensable, d'une part pour se protéger du « sens commun », mais aussi pour éviter de se baser uniquement sur sa propre expérience. Luc Van Campenhoudt et Nicolas Marquis nous mettent en garde contre « le sens commun » qu'ils définissent comme « un ensemble d'interprétations toutes faites, de préjugés, que nous mobilisons automatiquement pour interpréter n'importe quelle situation en fonction de ce que nous connaissons déjà⁴⁵ ».

Comme le rappelle Béatrice Mabilon-Bonfils, « il s'agit avant même d'aborder la maîtrise technique des outils, de se forger une culture sociologique mais aussi la culture des acteurs sociaux concernés par l'étude⁴⁶ ».

⁴³ A. BLANCHET et A. GOTMAN (2007), *L'entretien*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, coll. 128-L'enquête et ses méthodes, p. 76.

⁴⁴ https://nice.cnge.fr/IMG/pdf/Focus_Groupes_methodologie_PTdef.pdf p.1

⁴⁵ L. VAN CAMPENHOUDT, M. MARQUIS (2014), *Cours de Sociologie*, Paris, Dumod, p.21.

⁴⁶ B. MABILON_BONFILS (2012), « François De Singly, Le questionnaire. L'enquête et ses méthodes (3^e édition) », Lectures en ligne, Les comptes rendus, <http://journals.openedition.org/lectures/8915>

Les questionnaires en ligne

Pour la recherche quantitative, nous avons réalisé des questionnaires en ligne.

Cette enquête a été envoyée aux directions des structures d'accueil de personnes en situation de handicap. Le but était d'évaluer le taux de participation au vote de leurs bénéficiaires, ainsi que de faire un tour d'horizon sur leur vision par rapport au droit de vote de la personne en situation de handicap. Deux questionnaires différents ont été diffusés. L'un était destiné aux services résidentiels pour les personnes avec un handicap intellectuel et l'autre aux différents services de santé mentale. Ces deux questionnaires en ligne étaient donc destinés aux professionnels du secteur et non directement aux personnes en situation de handicap. Pour récolter et entendre le vécu des personnes en situation de handicap, nous avons privilégié les rencontres directes avec elles.

L'enquête a été envoyée à environ 450 organisations qui s'occupent des personnes avec un handicap intellectuel et à environ 200 organisations du secteur de la santé mentale.

Ces questionnaires ont été envoyés respectivement en décembre 2018 à la suite des élections d'octobre 2018 et en juin 2019 à la suite des élections de mai 2019. Les questionnaires étaient en grande partie identiques. Néanmoins, certaines questions différaient compte tenu des enjeux et des pouvoirs organisateurs différents aux deux types d'élections.

Pour les élections communales de 2018, 77 institutions ont répondu sur les 450 organisations qui s'occupent des personnes avec un handicap intellectuel. 61 avaient complété le questionnaire en entier. Dans le secteur de la santé mentale, 29 sur les 200 organisations ont répondu au questionnaire en ligne mais seuls 21 questionnaires étaient complets. À la suite des élections régionales, fédérales et européennes de mai 2019, nous avons eu 29 réponses d'organisations qui s'occupent des personnes avec un handicap intellectuel et seulement 16 étaient complètes. Nous avons eu 4 questionnaires complets sur les 15 réponses des organisations du secteur de la santé mentale.

Le questionnaire en ligne a été élaboré sur la base des questions de recherche. Avant la mise en ligne du questionnaire, il a été testé par deux organisations. Suite aux différents retours de ces deux organisations, le questionnaire a été affiné.

Ces questionnaires comprenaient chacun 35 questions et étaient divisés en 5 points principaux. Ils avaient pour objectif notamment de mesurer le taux de participation aux élections de leurs bénéficiaires et d'identifier les facteurs qui entravent ou favorisent le droit de vote. Les questions concernaient tant la phase pré-électorale, que le jour des élections et la phase post-électorale. Les quatre enquêtes se trouvent

en annexe, à la fin de ce rapport.

La première partie du questionnaire portait sur des informations générales sur la structure (nombre de bénéficiaires, localisation géographique, type de service, etc.). La seconde partie s'intéressait au taux de participation de leurs bénéficiaires aux élections, à l'importance attachée au vote et aux moyens effectivement mis en place pour assurer la participation citoyenne du bénéficiaire. La troisième partie était consacrée à la phase pré-électorale et à la préparation en amont du vote. L'avant-dernière partie questionnait l'après-élection et l'intérêt éventuel de leurs bénéficiaires durant cette phase. Enfin, la dernière partie invitait les participants à une rencontre pour des entretiens directs d'ordre qualitatif et à répondre à une enquête ultérieure.

Ces questionnaires s'apparentent à une recherche de type quantitatif et permettent d'obtenir un maximum de réponses afin d'obtenir des données chiffrées sur la participation du public cible aux deux élections. Ces questionnaires donnent des premiers indices sur les obstacles et difficultés rencontrés. L'enquête par questionnaire a pour ambition, selon Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, d'« expliquer ce que les acteurs font par ce qu'ils sont, et non pas ce qu'ils disent de ce qu'ils font⁴⁷ ».

Le recours à une enquête se justifie principalement par le fait que cette forme de recherche permet de questionner un grand nombre de répondants. De plus, une enquête permet de recueillir beaucoup d'informations en un temps limité.

Un autre avantage du questionnaire en ligne réside dans le fait que les réponses socialement souhaitables sont réduites au minimum. Les participants sont plus enclins à répondre honnêtement lorsqu'il n'y a pas de chercheur humain devant eux qui puisse les juger (Chang & Krosnick, 2010)⁴⁸.

⁴⁷P. BOURDIEU, C. PASSERON (2007), cité par DE SINGLY F., *Le questionnaire*, 4ème édition, Paris, Armand Colin, coll. 128-L'enquête et ses méthodes, p.15.

⁴⁸L.Chang & J.A. Krosnick (2010). "Comparing oral interviewing with self-administered computerized questionnaires: An experiment". *Public Opinion Quarterly*, 74(1), 154–167. doi:10.1093/poq/nfp090

2.4 Analyse des données

2.4.1 Le questionnaire en ligne

Par l'intermédiaire du questionnaire en ligne, nous avons tenté de recenser le nombre de personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique qui ont exercé effectivement leur droit de vote lors des deux élections. Malgré la volonté de recueillir des données statistiques solides, les résultats de cette étude ne révèlent pas combien de personnes font usage, ou non, de leur droit de vote. L'échantillon n'était pas suffisamment représentatif et le taux de réponse était trop faible pour tirer des conclusions.

Les réponses au questionnaire en ligne ont cependant éclairé notre analyse. Certaines ont appuyé les informations récoltées lors des entretiens qualitatifs.

Un grand nombre de questions donnait la possibilité aux participants de laisser des commentaires. Ces différentes remarques ont été une source d'informations précieuses dont nous avons fait usage.

Le questionnaire en ligne a laissé entrevoir des avis et des remarques plus mitigés que les entretiens individuels sur la question du droit de vote. En effet, les réponses étaient parfois plus nuancées.

Le peu de participation à ces questionnaires constitue une donnée intéressante et pourrait, peut-être, être interprété notamment comme le témoignage d'un intérêt limité du secteur sur la question du droit de vote des personnes en situation de handicap ou d'une approche plus dubitative sur la question.

2.4.2 L'analyse thématique

Les entretiens et les focus groups ont été enregistrés, retranscrits et analysés par thème. Dans le cadre d'une analyse thématique, un ensemble de données et de résultats sont recherchés pour trouver des tendances récurrentes significatives (Braun & Clarke, 2006)⁴⁹. Selon Virginia Braun et Victoria Clarke (2006), le processus d'une analyse thématique se déroule en six étapes.

Virginia Braun et Victoria Clarke soulignent également que l'analyse n'est pas un processus simple dans

⁴⁹ V. Braun & V. Clarke (2006). "Using thematic analysis in psychology". *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101. Doi :10.1191/1478088706qp063oa ?

lequel les phases s'enchaînent les unes après les autres. Il s'agit plutôt d'un processus récursif dans lequel le chercheur passe par les différentes phases, en revenant régulièrement dans des phases précédentes.

Phase 1 : se familiariser avec les données

Au cours de la phase 1, le chercheur se familiarise avec les données et le matériel recueilli. Il est primordial pour lui de bien connaître le contenu de ces données. Il est recommandé de prendre au sérieux la familiarisation avec le matériel recueilli. Les entrevues devront être retranscrites par écrit avant qu'une analyse thématique puisse avoir lieu. Ce procédé de transcription prend beaucoup de temps, mais est essentiel, car il donne au chercheur une meilleure idée de ce que contiennent les entretiens (Braun & Clarke, 2006). Afin de correspondre le plus fidèlement possible à l'expérience des répondants, les entrevues ont été littéralement dactylographiées. Quand c'était nécessaire, de petits ajustements ont été apportés pour améliorer la lisibilité des entrevues. Après la rédaction des entrevues, celles-ci ont été relues plusieurs fois afin de bien s'imprégner des données.

Phase 2 : générer les codes

Une fois qu'un chercheur est familiarisé avec son matériel, il a une première idée de ce qui est intéressant. Il peut alors attribuer un ou plusieurs code(s) aux données. Durant cette deuxième phase, le chercheur doit examiner tous les codes possibles et tenir compte du contexte dans lequel les données sont recueillies.

Un code a été attribué aux idées majeures suivantes :

- Expériences négatives concernant le processus électoral
- Expériences positives concernant le processus électoral
- Moments importants du processus électoral
- Extraits indiquant que le trouble psychique a un impact sur le processus électoral
- Extraits indiquant que le handicap intellectuel a un impact sur le processus électoral
- Facteurs qui influencent négativement le vote
- Facteurs qui influencent positivement le vote
- Exemples de bonnes pratiques

Phase 3 : rechercher les thèmes

Lorsque les différentes données ont reçu un code, le chercheur tente de déterminer le lien entre les codes. Il s'agit de la recherche de thèmes. La relation entre les codes, entre les thèmes et entre les différents niveaux de ces thèmes - thèmes principaux, sous-thèmes - est également étudiée dans la phase 3.

Phase 4 : vérifier les thèmes

La quatrième phase (Braun & Clarke, 2006) est la phase au cours de laquelle les thèmes sont réexaminés. Certains thèmes ne sont alors pas nécessairement retenus. La révision et l'affinement des thèmes se fait à deux niveaux. La première étape consiste à vérifier si les données codées s'intègrent bien dans un même thème. Dans la deuxième étape, la même question est posée pour l'ensemble des données.

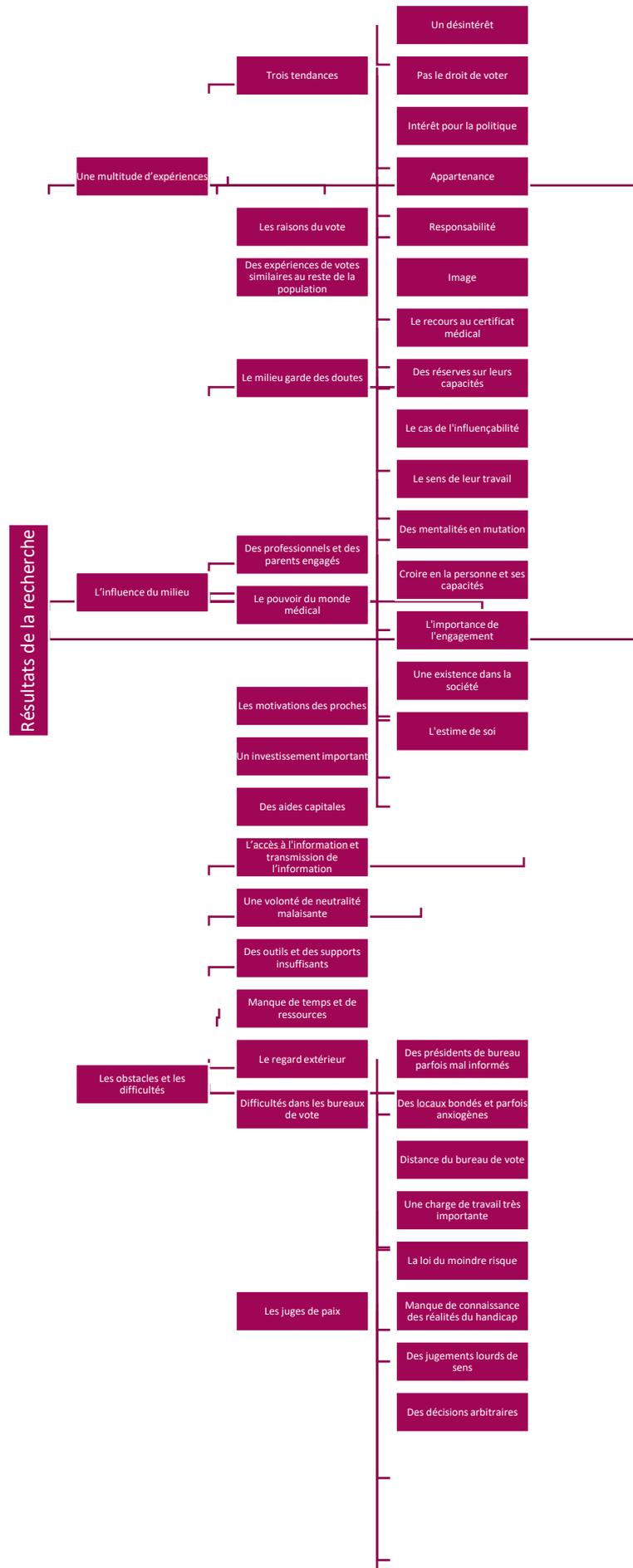
À la fin de cette phase, le chercheur a une bonne idée de ce que sont les différents thèmes, comment ils sont liés et de ce que ces thèmes disent de l'ensemble de données. Pour cette recherche, nous avons travaillé à partir de trois thèmes principaux: une multitude d'expériences, l'influence du milieu, les obstacles et les difficultés. Chacun de ces thèmes étaient divisés en sous-thèmes. Afin de rendre compte plus clairement des différents thèmes et sous-thèmes, un tableau récapitulatif vous est proposé ci-dessous.

Phase 5 : définir les thèmes

Les thèmes sont ensuite spécifiés et l'essence de chaque thème est saisie. Il est important ici de ne pas perdre de vue les questions de recherche afin d'éviter de nombreux chevauchements entre les différents thèmes et d'éviter de s'égarer dans l'analyse. Les noms des thèmes sont également pris en compte à ce stade. Ceux-ci doivent être courts et concis afin de donner au lecteur une idée claire de ce qu'aborde chacun d'eux. À l'issue de cette phase, le chercheur connaît clairement les thèmes abordés.

Phase 6 : rédiger

La dernière et sixième phase est celle de la rédaction du rapport final. Les thèmes sont entièrement élaborés, l'analyse finale est développée et le rapport final est rédigé. L'analyse construit une argumentation par rapport à la question de recherche (Braun & Clarke, 2006).



3 Résultats de la recherche

Cette troisième partie comprend les résultats de la recherche. Suite à nos lectures, nos observations et nos entretiens avec les différentes personnes, nous avons récolté de nombreux exemples révélant à quel point la participation citoyenne des personnes handicapées est variable en fonction des contextes et des personnes. Les réponses et les témoignages étaient en grande partie identiques dans les trois régions du pays. Dans un premier temps, nous montrons en quoi le vécu des personnes handicapées sur la question varie d'une personne à l'autre et nous tentons de déconstruire certaines évidences. Ensuite, nous donnons la parole aux acteurs de terrain en précisant le rôle qu'ils ont à jouer et comment ils peuvent influencer la participation citoyenne des personnes en situation de handicap. Nous clôturons cette troisième partie en décrivant les principaux obstacles et les difficultés rencontrés par de nombreuses personnes interrogées.

Afin de préserver l'anonymat et la sécurité des participants, nous avons utilisé des noms fictifs. Au besoin, les préférences politiques, les noms d'organisations, les noms de personnes ont été supprimés et remplacés par la lettre « X ».

Avant les résultats, vous trouvez ci-dessous un récapitulatif des personnes rencontrées et des questionnaires obtenus :

Résumé de la collecte des données				
	Octobre 2018 – Février 2019			Total
La partie qualitative	Entretiens avec le public cible	Entretiens avec les professionnels dans les secteurs du handicap et de la santé mentale	Entretiens avec les parents	
Nombre de rencontres	N= 76	N= 21	N= 6	103
La partie quantitative	Questionnaire en ligne dans le secteur du handicap	Questionnaire en ligne dans le secteur de la santé mentale		
Nombre de questionnaires reçus	N = 77 61 complets 16 incomplets	N = 29 21 complets 8 incomplets		106
	Mai 2019 – Juin 2019			
La partie qualitative	Entretiens avec le public cible	Entretiens avec les professionnels dans les secteurs du handicap et de la santé mentale	Entretiens avec les parents	
Nombre de rencontres	N= 28	N= 7	N= 7	42
La partie quantitative	Questionnaire en ligne dans le secteur du handicap	Questionnaire en ligne dans le secteur de la santé mentale		
Nombre de questionnaires reçus	N= 29 16 complets 13 incomplets	N= 15 4 complets 11 incomplets		44

3.1 Une multitude d'expériences

Il existe dans l'inconscient collectif une sorte d'image fantasmée de ce qu'est ou serait une personne en situation de handicap et les limites qu'elle rencontre. Dans les faits, les choses sont tout autres. Il ne s'agit pas d'un groupe homogène. Les personnes sont toutes différentes et ont des réalités et des vécus tout aussi divers.

« Ce n'est pas parce que nous sommes en psychiatrie que nous formons un même groupe. Nous pensons différemment, nous avons différentes opinions. Notre niveau de connaissance aussi n'est pas le même. Les ex-patients, les gens qui ont fait de la psychiatrie, sont vraiment de toutes sortes. »

Témoignage de Philippe, bénéficiaire d'un centre de

Cette hétérogénéité est également confirmée par les professionnels. Ils constatent, eux aussi, de fortes différences au sein des groupes de personnes dont ils s'occupent.

« La diversité qui existe dans la population en général est également présente dans la population des personnes ayant un handicap intellectuel. »

Témoignage de Leen, professionnelle d'un centre de formation

Si nous examinons l'expérience de ces personnes dans le contexte des élections, l'étude d'Unia arrive au même constat: ces personnes peuvent avoir, au regard de la vie politique et de l'expérience du vote, un vécu aussi varié que n'importe quels autres citoyens. Une réponse unanime est donc impossible. L'intérêt des personnes handicapées vis-à-vis de la politique fluctue également. Cette diversité se traduit par des expériences différentes en ce qui concerne leurs comportements de vote.

« Il y a des résidents qui suivent vraiment la politique dans notre institution. À côté de ça, il y a des résidents qui ne savent pas pour qui voter ni quel parti défendre. »

Témoignage de Lisa, professionnelle d'une MSP

Au sein d'une même structure, Unia constate que les personnes en situation de handicap ont des besoins et des intérêts différents.

« Je regarde un peu les débats à la T.V. et je lis les programmes. Ce n'est pas le cas de deux autres résidentes du SLS [...]. Il n'y a pas d'éducatrice présente le dimanche, on a été toutes les 4 ensemble à pieds pour voter. Deux de nous 4 avaient besoin d'un accompagnement et quelqu'un de la commune les a aidées. Moi je n'avais pas besoin d'aide, Claire non plus. »

Témoignage de Odile, résidente d'un SLS

3.1.1 Trois tendances

Parmi les 104 personnes en situation de handicap interrogées, on relève trois tendances majeures.

Illustrer ces trois tendances permet de se faire une idée de la diversité de notre public cible par rapport au sujet du droit de vote.

Intérêt pour la politique

A l'instar d'autres électeurs, certaines personnes en situation de handicap sont animées par un réel intérêt au vote et se mobilisent activement dans l'exercice de ce droit.

Les entretiens avec le public cible mettent en avant que beaucoup de personnes en situation de handicap s'intéressent effectivement à la politique. Elles utilisent différents canaux d'information. Elles suivent l'actualité, lisent le journal, cherchent des informations en ligne. Jean-François, par exemple, se prépare avant chaque élection :

« Pour me renseigner sur la campagne, j'ai regardé les affiches et puis j'ai lu les journaux. Je suis abonné à un journal et je le lis tous les jours. Si jamais je comprends moins bien , j'en parle à mon frère. »

Témoignage de Jean-François, résident d'un SRA

Stijn se renseigne sur l'actualité :

« Je suis les nouvelles tous les jours. Quand j'ai le temps, je suis aussi les débats (...) J'aime beaucoup la politique en fait. »

Témoignage de Stijn, résident d'un SLS

Une fois par semaine, dans trois villes de Wallonie, un groupe d'une dizaine de personnes en situation de handicap se retrouvent au sein du mouvement d'autoreprésentation de la personne handicapée. Elles y échangent sur de nombreux sujets relatifs à leur vie et leurs préoccupations. Avant chaque élection, elles discutent du droit de vote. Avec l'aide d'un professionnel, les participants réunissent les tracts électoraux, se rappellent les gestes techniques liés au vote et n'hésitent pas à contacter les hommes et les femmes politiques pour obtenir des renseignements.

« Je sais où se trouvent les bureaux des partis dans la ville, j'ai été sonner à leur porte et je leur ai demandé de venir parler avec nous au mouvement. »

Témoignage d'Olivier, résident d'un SRA

Parmi ceux qui s'intéressent à la politique, nous avons aussi rencontré Dries qui s'est présenté aux élections pour briguer un mandat politique. Il raconte:

« J'ai participé aux élections communales. J'ai reçu 206 votes. J'étais très fier. C'était une super expérience. »

Témoignage de Dries, personne vivant en autonomie

Ainsi, parmi le public cible, certaines ont des idées claires sur ce qu'il faut faire, sur les domaines auxquels il faut prêter attention et sur lesquels ils veulent se pencher et réfléchir.

Exclusion du droit de vote

Dans les faits, nous l'avons abordé dans la partie 1 relative à l'étude documentaire, certaines personnes en situation de handicap se sont vues privées de leur droit de vote. La plupart d'entre elles le vivent comme une injustice et une difficulté.

Benoit, vivant dans un service résidentiel pour personnes handicapées, confie qu'il aimerait enfin voter pour pouvoir « défendre mes [ses] droits ». Lors de la rencontre, Benoit ne cache pas sa déception et sa frustration : « J'étais déçu car tout le monde a voté sauf moi. » À 32 ans, il espère voir sa situation évoluer et pouvoir exercer son devoir de citoyen : « Je croise les doigts pour qu'un jour, je puisse vraiment aller dans les bureaux de vote, voter et me sentir adulte avec la responsabilité de voter. »

Kevin, résident d'une MSP, vit une histoire similaire. Il a perdu son droit de vote par ordonnance du juge

de paix à la suite de son internement. Stable depuis des années, il n'a pas encore retrouvé son droit de voter. Il regrette ne toujours pas pouvoir participer aux élections: « Dieu merci, j'espère me débarrasser de ce jugement [...]. J'espère pouvoir voter et choisir à nouveau. C'est ça que je veux. »

Un désintérêt envers la politique

Parmi les personnes que nous avons rencontrées, certaines se plaignent de devoir se lever le dimanche pour aller voter alors que d'autres n'y trouvent pas d'intérêt et/ou n'y comprennent rien.

Cyril s'énerve lors de son interview : « Là, je n'ai pas envie d'aller voter car je ne comprends rien du tout ! » Pour Fatima, aller voter est un calvaire : « Moi je prends le papier, je ferme les yeux et je pointe au hasard. Non, je ne me prépare pas avant le vote ! Je ne lis pas les tracts non plus ! Au hasard ! Pouf ! Puis c'est plié et je rentre chez moi ! »

L'Association socialiste de la personne handicapée (ASPH) constate que « de nombreuses personnes, en situation de handicap ou non, faute de se sentir écoutées et concernées, ne s'intéressent plus ni à la politique ni à l'avenir de leur pays⁵⁰ ». Pauline en parle : « Je m'en fous de voter. Comment dois-je le dire ? »

Pour certaines personnes, ce désintérêt pour la politique semble venir du fait qu'elles ne comprennent pas bien les enjeux des élections. Pour Marie, « c'est compliqué », « c'est beaucoup d'informations » et elle ne comprend pas « un mot sur deux ».

La recherche témoigne qu'au sein du groupe des personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique plus important, tout le monde ne fait pas usage de son droit de vote. Noa n'hésite pas à contacter son médecin : « J'ai fait en sorte d'avoir un certificat comme ça je n'ai pas à y aller. »

Il y a aussi des participants qui votent uniquement parce que c'est une obligation. Ceux-ci mettent en avant la crainte d'une amende comme étant leur seule motivation à se rendre aux urnes. Martin vote par

⁵⁰ ASPH, *Il est temps de parler vote ! Faire entendre sa voix, pour qu'elle compte ! Rien sur nous sans nous.* CAMPAGNE DE SENSIBILISATION, p.3.

contrainte : « On est obligé sinon on a une amende ! Et ça, je n'aime pas. J'y vais juste parce qu'on est obligé. » Noa n'en tire « aucune satisfaction » et n'a « jamais le goût d'y aller ». Comme elle le dit : « J'y vais et j'expédie la chose. Je suis tirée d'affaire ! C'est fait ! »

Longtemps mises de côté et non-impliquées dans les enjeux des élections, il apparaît, sans grande surprise, que les personnes en situation de handicap se mettent parfois elles-mêmes à l'écart.

« Si c'est important pour moi ? Oui et non... D'un côté on donne sa voix et en même temps, ben on se rend compte que ça n'apporte rien comme changement donc... les résultats tu vois, c'est jamais le parti pour lequel je vote qui est élu. Je pense donc que ça ne sert à rien et je ne veux pas y aller. »

Témoignage de Icham, résidant d'un SLS

Azema, coordinatrice d'un service d'accompagnement fortement impliquée dans la participation aux élections, est parfois découragée par le discours formaté qu'elle entend chez certains bénéficiaires de son service et par ce qu'elle appelle de l'immobilisme de leur part. Elle raconte :

« Quand je leur parle, ils me disent : "Voter ne sert à rien ! Ils sont tous pourris" [...] Ou alors il y a des personnes qui ne vont pas voter et ce par habitude. [...] Car parfois, c'est clairement par confort qu'ils demandent leur certif, pour rester dans leur canapé le dimanche ! »

Témoignage d'Azema, coordinatrice d'un SA

Gisèle, coordinatrice d'un service psychiatrique, constate la même chose :

« On voit aussi des résidents qui restent dans les vieux courants : "Moi je ne vote pas, je m'en fous." Je dis, dans ces moments-là, va voter quand même et au pire tu remets un vote blanc, si t'as pas d'avis ! Mais tu y vas ! Maintenant, il faut en parler, on n'en parle pas assez. »

Témoignage de Gisèle, coordinatrice d'une MSP

Faute de familiarisation avec le vote, les personnes n'en comprennent pas la signification. Ce n'est qu'en leur donnant l'occasion de comprendre et en les sensibilisant, qu'elles pourront participer de manière optimale à cet acte citoyen. Une bonne préparation peut donner envie de voter :

« Donc, en donnant beaucoup d'explications, en montrant comment faire et en partageant ensemble sur le droit de vote, vous pouvez convaincre certaines personnes d'aller voter et d'y trouver du sens. »

Témoignage de Daan, psychiatre

Face à ce constat, l'entourage doit redoubler d'efforts pour sensibiliser et mobiliser les personnes mises à l'écart du vote, leur redonner confiance et rompre avec les idées toutes faites qui enlèvent l'envie de voter.

3.1.2 Les raisons du vote

Les personnes en situation de handicap votent et s'intéressent aux élections pour de nombreux motifs. Lors des entretiens, les personnes rencontrées ont mis en avant trois raisons majeures.

Sentiment d'appartenance

Le vote favorise l'estime de soi, a un effet positif sur la dignité des personnes et renforce le sentiment d'appartenance dans la société. Pablo exprime la raison de son vote : « Je trouve que ma voix vaut autant que celle des autres. » Gaétan, qui en plus de voter a aussi été assesseur en octobre 2018, témoigne sur son expérience :

« Je me suis un peu plus senti comme si j'avais fait mon rôle de citoyen, tu vois. En fait, j'ai été pris et considéré comme monsieur et madame tout le monde. »

Témoignage de Gilles, personne vivant en autonomie

Pour Marc c'est un acte capital :

« Si j'habitais en France où le vote n'est pas obligatoire, j'irais quand même voter. Ne fût-ce que pour faire acte, acte de présence comme tous les citoyens, quoi. »

Témoignage de Marc, résident d'un SRA

Le papa de Bruce, comme d'autres parents rencontrés, pense que c'est essentiel pour son fils « de vivre comme les autres ».

Mike, incapable de voter pendant plusieurs années à cause de sa maladie, parle « d'exclusion sociale ». Il explique en quoi c'est dur de se sentir en marge de la société :

« J'avais l'impression de ne pas participer à la vie sociale. Du coup, je me sentais encore plus reclus ! Depuis que j'étais gamin, j'avais été sensibilisé à l'importance de prendre part dans la vie sociale ! Et de le voir refusé, c'était dur ! C'était une frustration ! Aujourd'hui, je vote à nouveau, je me sens à nouveau un citoyen comme les autres »

Témoignage de Mike, ancien résident d'une IHP

Responsabilité

De nombreuses personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique font délibérément usage de leur droit de vote. Pieter a toujours pu voter depuis qu'il est hospitalisé en psychiatrie : « J'aime y aller. Je me sens un peu responsable de ce qu'ils vont faire de nous. » Nadia, aussi hospitalisée en psychiatrie, va toujours voter : « Tant que c'est en mon pouvoir, j'y vais. Parce que je pense que c'est important. »

Beaucoup ont évoqué la notion d'un « devoir lié à un droit » en mettant en avant son caractère sérieux. Pour Mathieu, qui vit seul, c'est quelque chose d'important car « on n'est jamais écouté si on ne va pas voter ». Il lui paraît indispensable de bien choisir la personne pour qui voter « pour qu'on soit bien représenté ». Marc parle de l'importance de l'acte si l'on souhaite voir quelqu'un élu. Betty trouve qu'on doit voter pour sélectionner une personne qui pourrait « apporter quelque chose à la communauté du handicap ».

Certains évoquent l'histoire du droit de vote et les combats menés pour que tout le monde puisse en jouir.

« En votant, on garde notre droit démocratique, notre droit de parler, notre droit de vivre quoi. Il faut que nous aussi on s'exprime quoi ! Sinon, on risque de se retrouver dans une dictature comme en 40. Il ne faut pas revivre une époque comme ça ! »

Témoignage de Pierre, résident d'un SLS

C'est aussi ce que pense Marie, pour qui voter est une manière de « protéger un droit qu'on a acquis ». Proche de sa grand-mère, elle a conscience des combats menés dans le passé en faveur du vote.

« C'est important de pouvoir dire moi j'ai pu voter pour cette personne car elle a de bonnes idées. Je l'aime bien car elle a de bonnes idées et dit des choses qui me plaisent et qui correspondent à mes opinions politiques. »

Témoignage de Marie, résidente d'un SLS

Pour Odile qui a toujours voté:

« Il est primordial d'élire les gens qu'on apprécie mais de ne pas élire des partis extrémistes qui veulent couper la Belgique en deux. C'est important d'élire une personne qu'on apprécie et qui va gouverner de la meilleure façon possible. »

Témoignage d'Odette, résidente d'un SLS

Image

Pour certaines personnes rencontrées, faire leur devoir de citoyen permet de démystifier l'étiquette négative qui leur colle à la peau.

« On nous prend pour des gamins mais on n'est plus des gamins, on est des adultes. Même si on ne sait pas lire ni écrire. Voter, c'est une manière d'être entendu, de se sentir adulte. »

Témoignage de Mathieu, résident d'un SRA

En votant, Floris espère par exemple démontrer qu'il n'est pas fou :

« Les gens en psychiatrie sont regardés dans la rue. Je l'ai déjà vécu plusieurs fois. Ils disent : "ce mec est fou." Après ces commentaires, je pense aussi qu'il est important de choisir de changer cela. »

Témoignage de Floris, résident d'une MSP

Pour Fabrice, ce n'est pas toujours facile de se rendre au bureau de vote. Il se dit victime de moqueries et de railleries depuis l'enfance. Aller voter, c'est une façon de montrer qu'il est compétent et de donner tort à ces remarques négatives :

« Je suis une personne handicapée et le droit de vote, je le prends ! Ça me donne l'impression d'être perçu comme une personne normale. En fait, je veux voter comme une personne normale. Je vote comme tout le monde, il n'y a pas de différence. Je ne supporterais pas qu'on me le refuse. J'ai toujours voté. »

Témoignage de Fabrice, résident d'un SLS

3.1.3 Des expériences de vote similaires au reste de la population

Ces différents témoignages démontrent l'importance à accorder à la question du droit de vote des personnes en situation de handicap. Elles vivent ce droit avec plus ou moins d'intensité, à l'instar des autres citoyens.

L'argument capacitaire du vote est donc questionnable. Comme l'explique un juge de paix :

« Effectivement, dans les personnes que je rencontre, il y a des personnes qui seraient incapables de faire un vote en pleine connaissance de cause. Ceci dit, si on devait supprimer le droit de vote à tous ceux qui ne savent pas ce pour qui ou quoi ils votent, il y en aura beaucoup. »

Témoignage de Michel, juge de paix

Car en effet, conditionner l'accès au vote à la possibilité de poser un choix éclairé priverait tout autant du droit de vote un certain nombre d'électeurs qui ne sont pas en situation de handicap. Comme en témoigne Jacques, père d'un jeune homme en situation de handicap :

« On ne peut pas exclure ces personnes. De quel droit peut-on exclure des gens sous le joug des aprioris ? Alors que beaucoup de personnes du Royaume n'en savent pas plus ! Ils ont droit au chapitre et ils doivent pouvoir s'exprimer. Surtout quand on sait que d'autres citoyens s'en fichent complètement, votent sans savoir ce qu'ils font et sans avoir conscience de leur acte. »

Témoignage de Jacques, parent

Frank, un jeune homme en situation de handicap, constate lui aussi que les difficultés peuvent être partagées par tous :

« Je ne comprends pas toujours, en fait c'est pas toujours clair pour moi. Mais est-ce clair vraiment pour les gens qui n'ont pas de handicap ? Je n'en suis pas sûr. »

Témoignage de Frank, résident en SRA

Pour Catherine, maman d'un jeune garçon vivant en SRA, son fils a peut-être un handicap intellectuel mais elle reste persuadée que celui-ci, qui sait lire et écrire, est « plus intelligent que des gens non reconnus

handicapés et qui eux ont le droit de voter ».

Elle ajoute « on parle des handicapés parce qu'ils ont un quotient intellectuel sous une certaine barre. Mais on a aussi des gens juste au-dessus de cette barre et qui vont juste voter pour une belle gueule ! C'est bien le vote obligatoire mais il faut que tous puissent voter de manière égale. »

Ces propos sont corroborés par ceux de Carole :

« Va un petit peu dans la rue et interroge les gens au hasard sur leur conscience politique. Ben crois moi, tu peux être surpris, ça peut être affolant ! Quand tu vois certains micros trottoir. Mon Dieu ! Chez nous, à la limite, nos résidents qui ont eu droit à des séances d'infos et des rencontres avec des politiques et qui ont ensuite été voter, je suis certaine qu'ils étaient plus éclairés. J'en mets ma main à couper, par rapport à pas mal de citoyens de la commune qui n'ont pas bénéficié de ça ! »

Témoignage de Carole, coordinatrice d'un HP

Dans les faits cependant, il apparaît que de nombreuses personnes en situation de handicap se trouvent encore fort éloignées de l'exercice du droit de vote. Passé le premier filtre de l'appréciation du juge, les personnes avec un handicap intellectuel ou psychique vivent des difficultés tout au long du processus de vote.

Une bonne préparation en amont des élections semble donc indispensable pour permettre à ces personnes de prendre part à la vie citoyenne et politique. Heureusement, des initiatives et des personnes engagées sont prêtes à faire bouger les choses.

3.2 L'influence du milieu

Les politiques ont sans aucun doute un grand rôle à jouer dans le changement des mentalités en ce qui concerne le handicap. Les parents proches et les professionnels sont aussi des acteurs essentiels. Les entretiens réalisés par Unia laissent apparaître que le milieu de vie dans lequel se trouve une personne ou le réseau dont cette personne fait partie exercent une influence considérable sur sa participation politique. Les personnes handicapées sont donc étroitement liées à leur réseau.

3.2.1 Le milieu garde des doutes

Première constatation, le milieu n'est pas encore systématiquement convaincu de l'importance à accorder au vote des personnes en situation de handicap. Sans être nécessairement catégorique sur la question, des doutes et des habitudes perdurent.

Le recours au certificat médical

Il y a quelques années, le recours aux certificats signés par les médecins était fréquent afin de mettre la personne en incapacité de se rendre aux urnes. De nombreux services font état de ces pratiques auxquelles avaient recours parents ou professionnels. La recherche montre un certain recul de cette tendance. Toutefois, Unia constate que certaines habitudes et croyances sont tenaces dans certains milieux de vie et que ces pratiques demeurent.

« On a trop tendance à les infantiliser et on croit que les personnes handicapées ont des limites qui les empêchent d'avoir un avis. On part peut-être trop vite de ce principe là ou par facilité aussi. Elles ne seront pas capables, donc y a même pas besoin de mettre des choses en place pour les aider. Du coup, oui, le médecin signe à l'avance une pile de certificats pour la majorité des résidents et c'est triste je trouve. »

Témoignage de Martha, AS dans un SRA

Certains médecins, minoritaires toutefois, sont donc encore extrêmement frileux à l'idée de changer ces habitudes. Pour Christian, psychiatre, l'idée de laisser voter les personnes handicapés est « une aberration ». Il est particulièrement en désaccord avec l'idée de permettre aux personnes en situations de handicap de voter :

« Pour les différentes institutions dans lesquelles je me rends, je fais des dispenses de vote. Dans les faits, ils pourraient voter, on pourrait très bien les faire voter mais ils voteraient n'importe quoi ! Déjà les gens normaux, on leur fait croire n'importe quoi alors les handicapés... non, le vote n'est pas acceptable. »

Témoignage de Christian, psychiatre

Gilles qui vit seul aujourd'hui, témoigne de son passé en institution. Il se souvient que le médecin faisait des certificats pour tout le monde et pense que c'est encore le cas aujourd'hui :

« Dans ces centres, on leur donne des certificats d'office, sans même leur expliquer le quoi du comment [...] L'institution commande 23 certifs et boum, comme ça le problème est réglé. Pour moi, c'est vraiment pas bien. Il faudrait quand même laisser aux gens le droit de s'exprimer. »

Témoignage de Gilles, personne vivant en autonomie

Des réserves sur la capacité

Les témoignages des personnes interrogées mettent en avant que tous les professionnels ou les parents ne considèrent pas la personne avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique comme étant capable de voter. La maman de Sarah, jeune femme avec un handicap intellectuel l'exprime ainsi :

« Pour nous, il est clair que notre fille ne peut pas voter. Elle a un âge mental d'un enfant de trois ans et demi. Tu ne peux pas leur expliquer parce qu'ils ne peuvent tout simplement pas le comprendre. »

Témoignage de Sarah, parent

Pour certains parents comme Arthur, papa d'un garçon avec un handicap intellectuel, les personnes en situation de handicap qui ne savent ni lire, ni écrire devraient facilement « obtenir une excuse pour ne pas avoir à aller voter ».

Le questionnaire en ligne⁵¹ contenait une question ayant pour but de permettre aux professionnels d'identifier les principales raisons pour lesquelles les personnes avec un handicap intellectuel ou psychique n'ont pas voté.

⁵¹ Le questionnaire se trouve en annexe

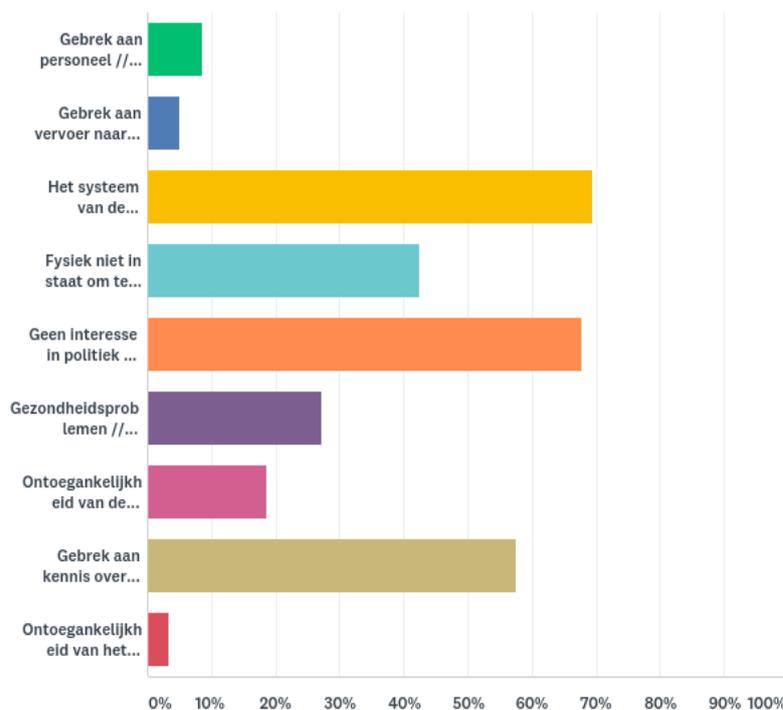
La question était la suivante :

* 16. Wat zijn volgens u de 3 voornaamste redenen waarom deze mensen niet gestemd hebben? // Quelles sont, selon vous, les trois principales raisons pour lesquelles les personnes n'ont pas voté?

- Gebrek aan personeel // Manque de personnel
- Gezondheidsproblemen // Problème de santé
- Gebrek aan vervoer naar het stembureau // Manque de transport jusqu'au bureau de vote
- Ontoegankelijkheid van de informatie // Inaccessibilité de l'information
- Het systeem van de verkiezingen is te ingewikkeld voor hen // Le système électoral est trop compliqué pour eux
- Gebrek aan kennis over verkiezingskwesities // Manque de connaissance sur les enjeux des élections
- Fysiek niet in staat om te gaan stemmen // Physiquement pas en état de voter
- Ontoegankelijkheid van het stembureau // Inaccessibilité du bureau de vote
- Geen interesse in politiek // Pas d'intérêt pour la politique

Les trois raisons les plus évoquées par les répondants sont : la complexité du système politique, le manque de connaissance sur les enjeux des élections, le manque d'intérêt pour la politique.

Q16 Wat zijn volgens u de 3 voornaamste redenen waarom deze mensen niet gestemd hebben? // Quelles sont, selon vous, les trois principales raisons pour lesquelles les personnes n'ont pas voté?



Les réponses récoltées laissent apparaître que certains professionnels ne voient pas l'intérêt de préparer les bénéficiaires au vote. Ils avouent ne pas défendre ce type d'initiative.

Le thème du « droit de vote » peut alors être source de discordes et de mésententes au sein d'une équipe :

« Plusieurs collègues et moi-même soutenions l'idée qu'on devait permettre à une majorité de patients d'aller voter. Mais au sein de l'équipe, cela crée aussi parfois des tensions car tout le monde n'était pas du tout convaincu de la nécessité de le faire. Je pense à une professionnelle de la santé qui trouvait ça trop dur et inutile de mettre ça en place. »

Témoignage d'Anne-Laure, professionnelle d'une MSP

Une éventuelle influençabilité

Plusieurs parents et professionnels évoquent le risque d'influencabilité des personnes en situation de handicap, voire d'une manipulation à leur égard. Sarah, maman d'une jeune fille en situation de handicap, pense que si elle votait au nom de sa fille, elle aurait l'impression « d'abuser de son vote ». Elle pense que personne ne « devrait voter à leur place ».

Le psychiatre d'un hôpital psychiatrique rencontré lors de nos interviews, pense qu'on a trop souvent « tendance à sous-estimer les ressources des personnes ». Cette façon de penser trouve, selon lui, sa source dans une « approche très paternaliste où il faut les protéger ».

S'il reconnaît que les personnes avec des troubles psychiques constituent un public parfois plus fragile et potentiellement influençable, il pense « qu'on est tous susceptibles d'être influencés à notre façon par notre milieu ».

Stéphanie, maman d'un jeune garçon en situation de handicap défend ce point de vue et s'insurge contre l'argument si souvent utilisé de l'influencabilité :

« On influence mais comme dans toute famille! On peut s'influencer les uns les autres en discutant en famille. Tout le monde se laisse un peu influencer quand même. Le milieu où l'on vit, les gens qu'on fréquente. »

Témoignage de Stéphanie, parent

Le risque d'influencer quelqu'un ne peut justifier qu'on le prive de son droit de vote. Tout le monde est connecté et donc influencé par ce qui se passe dans son environnement. D'où l'importance d'accompagner ces personnes tout en leur mettant à disposition les outils leur permettant d'accomplir au mieux leur devoir de citoyen sans que leur parole ne soit subtilisée.

On pourrait être tenté de dire que cette partie de la population est influençable et facilement manipulable par des personnes ou partis. Mais n'est-ce pas vrai pour l'ensemble des électeurs ? On pourrait penser que retirer le droit de vote à un groupe de personnes permettrait de les protéger elles-mêmes et la société d'un choix posé de manière non éclairée. N'est-ce pas plutôt les priver d'élus politiques susceptibles de les représenter et de défendre les intérêts de ce groupe plus vulnérable ?

3.2.2 Des professionnels et des parents engagés

Dans le cadre de la recherche, nous avons aussi rencontré au sein de différents services, de nombreux professionnels et parents engagés sur la question de la participation citoyenne. Ils étaient désireux de réellement faire évoluer les choses.

Le sens de leur travail

Dany, chef de service dans un hôpital psychiatrique, explique que le milieu de vie peut influencer la participation citoyenne d'une personne : la favoriser ou l'entraver.

« Il faut voir le sens que l'on donne à son travail aussi. Si on voit la psychiatrie comme le fait d'isoler des gens à l'égard du monde ou si on la voit comme une façon de voir le monde différent tout en les voyant faire partie intégrante de notre société. Le plus grand obstacle, c'est la dynamique du personnel encadrant. Si elle est soutenante ou pas. »

Témoignage de Dany, chef de service

L'entourage joue un rôle crucial dans ce processus car il influence l'intérêt et la motivation d'un électeur en situation de handicap. Il peut alimenter ou réduire cet intérêt politique. Leen, professionnelle d'un ancien organisme de formation, énonce ce qui suit :

« Quand les différents travailleurs sociaux ne connaissent rien en politique, ne sont pas intéressés par ça et trouvent que c'est juste pourri –c'est ce qu'on entend souvent- alors, bien sûr, ils ne seront pas sensibles à ça et ne seront pas enclins à sensibiliser les personnes handicapées qu'ils accompagnent. »

Témoignage de Leen, professionnelle d'un centre de formation

Pour certains professionnels, investir davantage dans la participation citoyenne fait partie intégrante de leur mission :

« Notre mission, c'est vraiment de les ouvrir à ça ! Si on arrivait à donner du sens aux personnes pour qu'ils aillent voter, on réussirait notre mission ! »

Témoignage d'Azéma, coordinatrice d'un SA

Des mentalités en mutation

Pour Julien, psychiatre, les choses sont en train de changer suite à l'impulsion de différents professionnels :

« Je pense qu'on vient d'un système où souvent les soignants pensaient à la place de. Du coup, j'ai entendu que certains de mes collègues avaient, par le passé, signé à tour de bras des certificats d'incapacité pour aller voter. C'est des choses que je ne signe quasiment pas. C'est vraiment une lutte. »

Témoignage de Julien, psychiatre

Frédérique, assistante sociale, le constate aussi. Ainsi, aujourd'hui, certains médecins refusent de donner des certificats médicaux « sauf si les personnes sont incapables de se déplacer ou que les angoisses sont trop importantes ». Frédérique et d'autres collègues se sont battus pour que les visions changent. « Aujourd'hui, c'est la position de l'institution, si certains résidents décident de ne pas aller voter, ils assumeront l'amende » dit-elle.

Croire en la personne et ses capacités

L'évolution des pratiques dépend avant tout de la conviction du milieu de vie selon laquelle les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que tout le monde, notamment le droit de voter. Pour Cynthia, maman d'un garçon en situation de handicap, la question ne s'est jamais posée tant la réponse était évidente :

« Nous, on n'a rien eu à défendre. Mon fils nous accompagnait depuis tout petit dans tout ce qu'on fait. On n'a jamais rien eu à revendiquer. On a toujours tiré notre fils vers le haut. Je ne revendique pas haut et fort les droits qui sont déjà acquis ! Quand il a eu 18 ans, c'était évident que Karl aille voter. »

Témoignage de Cynthia, parent

L'importance de l'engagement

Beaucoup de professionnels considèrent comme essentiels la considération envers la personne handicapée et l'engagement des professionnels dans la participation citoyenne :

« Il y a quatre ans, on avait pas mal encore de résistance du personnel. Ils disaient « à quoi ça sert ? Quel sens donnent-ils ? etc. ». On n'a presque plus rencontré de résistance cette fois-ci. Ça a quand même fait son chemin [...] Aujourd'hui les équipes soutiennent cette démarche-là, les chefs d'équipes aussi. En quatre ans, ça a déjà bien changé ! »

Témoignage de Valérie, coordinatrice d'une MSP

Une fois l'équipe engagée dans le projet, la tâche semble déjà plus facile. En témoigne cette psychologue selon laquelle « elle n'a pas eu de difficultés particulières lors de la préparation ». Elle s'est réjouie que tous les membres de l'équipe éducative participaient à la « même dynamique ». Dans un autre service, une éducatrice se dit « satisfaite du soutien de l'équipe au projet ».

Plusieurs parents proches encouragent la démarche. Victor parle de politique avec son frère depuis qu'il a 18 ans. Chaque année Victor va chercher son frère et ensemble, ils vont voter. « Cette année, j'étais en vacances alors mon frère a pris le bus. Par contre, il a voté par procuration pour moi et mon épouse ». Ils échangent souvent sur l'actualité et n'hésitent pas à débattre tous les deux.

« Par exemple, mon frère m'a demandé quel parti s'intéresserait aux personnes handicapées ; donc il formulait ce souhait, je trouve ça super. On a regardé ensemble, on a pris le temps, on a épluché ça ensemble. Par exemple, lui qui prend beaucoup le train, c'était important que ce service soit bon. »

Témoignage de Victor, parent

3.2.3 Le pouvoir du monde médical

Les médecins ont un rôle majeur dans la question du droit de vote. Ils sont des interlocuteurs influents et puissants au sein des différents services mais aussi envers les parents. Une grande valeur est attachée à la parole ou à la voix du médecin qui rédige ou non les certificats médicaux. C'est ce qu'illustre Lisa :

« Le processus a commencé avec un psychiatre qui a expliqué aux résidents, lors d'une réunion, pourquoi la remise quasi systématique du certificat était remise en question. Ce qui est bien sûr très puissant, non seulement pour l'équipe mais aussi pour les résidents. Imaginez, le psychiatre qui, en personne, prend le temps de venir leur expliquer pourquoi il pense que c'est important, pourquoi il ne veut plus écrire ces certificats. »

Témoignage de Lisa, professionnelle d'une MSP

Sanne, personne avec un trouble psychique a assisté à la réunion avec ce psychiatre. Elle semble confirmer l'impact des paroles du psychiatre : « Nous devons aller voter » dit-elle; « le docteur dit que c'était important de le faire. »

« Moi je leur explique clairement », déclare un autre psychiatre, j'ai dit « vous me dites être incapables de vous déplacer, de bouger mais vous venez quand même me voir en consultation presque tous les mois. Ça serait mal venu de vous donner un certificat pour ne pas aller au bureau de vote qui est sans doute plus proche de chez vous que mon cabinet. »

3.2.4 Les motivations des proches

Des professionnels et parents défendent l'importance du droit de vote à l'appui de plusieurs arguments : place dans la société, estime de soi.

Place dans la société et représentativité

La maladie mentale et le handicap peuvent, dans certaines situations, provoquer un repli de la personne par rapport à la société. Certains professionnels soulignent que l'exercice du droit de vote fait partie intégrante de la guérison. Selon eux, il s'agit de les rendre acteur de leur vie, ou encore de les remettre dans la réalité.

« Le droit de vote est extrêmement important dans la dynamique de rétablissement des personnes. [...] Le travail des soignants, c'est justement de remettre en phase, de promouvoir l'intégration des patients dans les communautés de la personne. Et l'expression d'un droit de vote me semble être cohérent par rapport à ça. On travaille à la restauration des capacités, en terme d'expression de l'autonomie, c'est souvent un bon outil. »

Témoignage de Julien, psychiatre

Daan, psychiatre, l'énonce comme suit :

« Notre tâche est de maintenir le plus possible le lien avec le monde réel. Et être politiquement conscient, avoir des opinions politiques et les exprimer dans l'isolement, est un moyen de rester dans ce monde. Je pense que c'est important. »

Témoignage de Daan, psychiatre

Raymond, papa d'un jeune homme vivant en SRA, est persuadé de l'importance du droit de vote parce que selon lui, son fils, comme toute personne handicapée, fait partie intégrante de la société :

« C'est déjà des gens exclus dans de nombreuses sphères de la vie quotidienne. Ils ont déjà des difficultés d'accès à des choses accessibles à certaines personnes dites normales. Il faut qu'ils votent et qu'ils prennent leur place. »

Témoignage de Raymond, parent

Patricia, maman d'Alexandre, pense que son fils a sa place comme tout le monde dans la société. Elle pense que comme il a le droit de voter, il faut qu'il vote :

« Je ne veux pas que ce soit des personnes mises à l'écart de la vie de citoyen. Ce n'est peut-être pas une chose primordiale pour lui mais ça en fait partie. La vie est faite de plein de petites choses et le vote ça en fait partie et ça doit être fait correctement. Donc le fait qu'il ait pu voter, c'est déjà bien ! Il est content. Pour lui, c'est important. »

Témoignage de Patricia, parent

Danielle, mère d'une fille vivant en SRA, explique très clairement le rôle social du vote :

« Quand on va voter, c'est gai ! Elle connaît tout le monde. Elle revoit tous les gens qu'elle connaît ! Pour elle, c'est une fête quoi ! C'est plus une récréation pour Odile, on va voir un tel ou un tel. C'est un moment chaleureux pour elle. Ça n'a pas de représentation politique pour elle mais une importance liée à la sociabilisation. »

Témoignage de Danielle, parent

Ce lien avec la société civile représente, pour certains professionnels, une priorité de leur projet éducatif.

« On ne veut pas vivre dans un bulle » explique Martha, coordinatrice d'une MSP.

« On a certains résidents qui vont sans doute rester ici toute leur vie. Mais le fait de rester là, n'implique pas d'être coupé de tout. Aller voter, c'est une manière de maintenir ce lien avec la société. Comme plein de petites choses. »

Témoignage de Martha, coordinatrice d'une MSP.

Gisèle, coordinatrice d'un service psychiatrique, énonce :

« C'est communément admis que ces personnes sont en dehors de la vie sociale. On ne pense plus la société avec ces personnes, on les met toujours de côté. Voter est un moyen de les intégrer et de montrer qu'ils ont une place dans la vie civile. »

Témoignage de Gisèle, coordinatrice d'une MSP

Pour Michel, juge de paix, il est évident que les personnes en situation de handicap « devraient être représentées dans la société. Ce sont des individus, qui ont une existence légale, ils ont le droit d'avoir une représentation dans la société. Il est donc primordial qu'ils conservent leur droit de vote. » Et, dit-il, leur retirer le droit de vote « serait problématique ».

« Moi, je fais partie de ceux qui ne sont pas du tout d'accord de supprimer le droit de vote. En ce qui concerne de nombreux droits personnels, je suis extrêmement réticent à l'idée de leur enlever. Si cette personne n'est plus représentée non plus dans la société, sa voix ne compte pas, c'est une mort civile. »

Témoignage de Michel, juge de paix

L'estime de soi

Une deuxième raison pour laquelle les parents et les professionnels soutiennent le droit de vote est qu'il a un effet positif sur l'estime des gens.

« Durant des années, on leur a dit qu'ils étaient malades, que rien n'était possible pour eux. Alors, après ça, c'est important d'être positif, de dire que c'est injuste d'avoir entendu cela si souvent. Ensuite, il faut les encourager à agir. Le vote est une manière fantastique de dire "votre voix compte" et la société attend que vous vous engagiez. »

Témoignage de Lisa, professionnelle d'une MSP

D'après des professionnels et parents, le fait de voter a des répercussions positives sur beaucoup de personnes en situation de handicap. Selon la maman d'Odile :

« C'est clairement un contexte où Odile nous a demandé pour aller voter. On n'y aurait pas spécialement pensé. Je ne pensais pas que ça pouvait être aussi important pour elle. Elle est si fière quand elle vote. »

Témoignage de Danielle, parent

Azema, coordinatrice d'un service d'accompagnement, se questionne :

« Le droit de vote c'est l'acte citoyen par excellence [...] Je pense que c'est un besoin fondamental, comme manger, c'est une manière d'être reconnu. Ça peut être de se dire que c'est un acte valorisant, j'ai été donner ma voix à quelqu'un en qui je crois. »

Témoignage d'Azema, coordinatrice d'un SA

3.2.5. Un investissement important

L'importance accordée au droit de vote influence largement les efforts qui seront déployés pour rendre ce droit possible. Changer les habitudes et mettre en place les conditions d'un succès requiert un investissement notamment de la part des professionnels et des parents. Avec, à la clé de significatives évolutions. Une fois le projet porté et soutenu par les équipes, le nombre de participants aux élections augmente considérablement.

« Il y a 4 ans, c'est 18 personnes sur les 136 qui ont voté. Cette année, c'est 50 personnes qui ont été voter sur 110 ! » Dans un autre service, c'est « deux ou trois patients qui sortaient voter car ils étaient les seuls à sortir le week-end. Alors que maintenant c'est plus de 20 personnes sur 30 qui vont voter. »

Témoignage de Valérie, coordinatrice d'une MSP

Les professionnels et les parents convaincus que le droit de vote est important seront plus enclins à les informer et à les préparer. Ces préparations peuvent prendre différentes formes, allant d'une présentation PowerPoint à la pratique du vote par anticipation et à l'invitation de politiciens à se réunir et débattre avec les personnes. Voici un exemple parmi tant d'autres de bonne pratique mise en place par une psychologue d'un centre résidentiel pour personnes en situation de handicap :

« Fin aout 2018, une formation a été organisée, à l'initiative d'un service d'accompagnement, à la maison citoyenne de notre commune et ouverte à toutes les personnes en situation de handicap de la commune. Lors de cette formation, les personnes ont appris à différencier le pays, les régions, les provinces et les communes puis il leur a été expliqué en long et en large avec une mise en situation comment voter. »

Témoignage de Christelle, psychologue

Anouk, professionnelle dans un centre pour personnes en situation de handicap, a réuni les échevins dans le cadre des élections communales. « C'était super, car chaque partie pouvait présenter ses propres arguments. »

3.2.5 L'engagement du réseau, un levier incontournable

Les personnes en situation de handicap témoignent elles-aussi des retombées positives de l'investissement des professionnels. Pour Fabrice : « ça m'a beaucoup aidé », « j'ai appris plein de choses ». Pour Gwenaëlle, le fait de se préparer lui a permis « de ne pas faire les mêmes erreurs le jour du vote ». La maman de Remy dit que grâce à la préparation au vote, son fils « n'a plus peur de s'y rendre » et qu'il peut à présent « voter seul sans aide ». Tous sont unanimes pour dire à quel point l'engagement et le soutien du réseau constitue un élément positif et incontournable dans l'accès à la participation citoyenne. « Beaucoup nous ont manifesté qu'ils étaient contents qu'on se soit mobilisés pour eux de cette manière », confie Isabelle une travailleuse sociale.

Et de fait, gardons à l'esprit que la préparation en amont des élections facilite, voire rend possible, le vote le jour-même : la personne sait comment voter. Du temps doit donc y être consacré. Comme l'explique Amélie :

« Nous nous sommes entraînés avec un ordinateur de vote. Et c'est là qu'ils nous ont expliqué comment faire. Ensuite, ils nous disaient comment voter, comment le faire avec la carte, comment le faire avec l'ordinateur. Ça m'a beaucoup aidée à l'époque. »

Témoignage d'Amélie, bénéficiaire d'un centre de jour

Nombreuses personnes en situation de handicap se sont montrées fortement impliquées dans leur devoir de citoyen et très au fait de l'actualité.

3.3 Les obstacles et les difficultés

La réponse à la question de savoir si les personnes en situation de handicap éprouvent des difficultés dans le processus de vote n'est pas unanime. Certaines personnes n'en éprouvent aucune et vont voter sans aucun problème tandis que d'autres seront confrontées à de nombreux obstacles.

Se préparer ou préparer quelqu'un à voter n'est pas une tâche facile. Nous développons ci-dessous les obstacles qui rendent difficile la préparation au vote, pour l'entourage ou pour la personne handicapée elle-même.

3.3.1 L'accès à l'information et sa transmission

Le repli, souhaité ou forcé, que vivent parfois les personnes en situation de handicap, les prive souvent d'un élément essentiel à la réalisation de leur devoir citoyen : l'accès à l'information. Parce que ces personnes sont parfois tellement repliées sur elles-mêmes, elles sont moins exposées à cette information.

« Les professionnels ont un grand rôle à jouer. En tout cas, le fait de favoriser l'accès à l'information et d'être l'interface de cette information. »

Témoignage de Julien , psychiatre

C'est donc souvent à l'entourage de rassembler et de transmettre cette information auprès des personnes en situation de handicap.

Une fois cette information rassemblée, cela ne signifie pas pour autant qu'elle est compréhensible et adaptée à tous. Un manque de compréhension ou d'accès à l'information peut expliquer l'isolement ou le manque d'intérêt de ce public cible au regard des élections. Comme le relève la campagne de sensibilisation de l'ASPH : « complexité des informations fournies, mots compliqués, supports mal adaptés et informations trop éparpillées rendent le contenu des programmes politiques difficile à déchiffrer⁵². »

Les élections et ce qui les entoure s'inscrivent dans un contexte parfois verbeux, avec une linguistique spécifique et compliquée. Les personnes avec un handicap intellectuel n'ont pas forcément accès à ce langage et certaines peuvent avoir des difficultés à lire. En effet, pour la majorité des personnes en situation de handicap, l'information peut être difficile à comprendre et à décoder. Ce sont des programmes avec du vocabulaire compliqué, des débats où tout le monde parle en même temps, des tournures de phrases ambiguës, etc.

Pour Frank qui ne sait pas lire, les débats ne sont pas nécessairement une manière de pallier à son analphabétisme :

« Non car parfois, ils ont des manières de parler qui sont très... ils ont un vocabulaire politique qui n'est pas évident à comprendre, qui n'est pas simple. »

Témoignage de Frank, résidente d'un SRA

Gilles poursuit dans ce sens :

« Entendre, c'est déjà plus facile pour moi que la lecture, j'assimile mieux. Mais bon il faut arriver à les comprendre à la TV car ils se disputent entre eux, ils se coupent tout le temps, alors courage pour suivre ! »

Témoignage de Gilles, personne vivant en autonomie

⁵²ASPH, *Il est temps de parler vote ! Faire entendre sa voix, pour qu'elle compte ! Rien sur nous sans nous.* CAMPAGNE DE SENSIBILISATION, p3

Et expliquer et reformuler des sujets compliqués dans un langage compréhensible n'est pas chose aisée.

« Ce n'est pas évident, déjà à la base pour n'importe qui ! Parfois c'est déjà pas clair pour moi, ils utilisent des jeux de mots, des styles donc moi qui dois ensuite transmettre cette info aux bénéficiaires, ben je dois comprendre ce qu'ils veulent dire. Je dois le simplifier en partie car si je dis trop de mots, il [le bénéficiaire] est perdu et lâche complètement. C'est normal, il a un nombre de mots assez restreint. Si je pars dans les détails, ça devient trop complexe pour lui. »

Témoignage de Laura, éducatrice d'un SRA

3.3.2 Une volonté de neutralité malaisante

Lors de la préparation aux élections, laquelle suppose une transmission d'informations, les personnes interrogées parlent d'une neutralité pas toujours facile à garantir. C'est notamment le cas lorsque l'entourage doit expliquer les idéologies et les programmes des partis. « C'est compliqué d'être simple, clair et neutre. De ne pas être dans les stéréotypes. Les stéréotypes aident à comprendre mais sur le terrain, c'est pas vraiment ça non plus » avoue Joseph, assistant social.

Les professionnels, principalement, évoquent un malaise dans la réalisation de cette tâche. Ils craignent que le reste de l'entourage ne les taxe d'influenceurs.

« Je me suis dit, si moi j'avais eu un politologue pour m'expliquer, ça aurait été bien ou avoir des gens du parti pour m'expliquer à moi et puis leur donner la parole. Le souci aussi est de ne pas partager ses valeurs, de tenter de rester neutre. Forcément, je favorise tel ou tel parti et le risque de neutralité est un peu compliqué. [...] Parce que moi aussi je peux m'embrouiller. [...] C'est important qu'un collègue soit avec moi pour garder cette neutralité. J'ai essayé d'être le plus neutre possible mais ce n'est pas simple. »

Témoignage de Florine, éducatrice d'un SRA

Dans le même sens : « C'est clair que j'ai mes avis et mes préférences mais c'est important déontologiquement de rester neutre. Je suis obligée de le faire mais je trouve ça compliqué. Parfois je connais plus certains partis que d'autres », raconte Sophie, assistance sociale.

3.3.3 Des outils et des supports insuffisants

les entretiens laissent apparaître que les outils d'information manquent cruellement pour aider l'entourage dans la préparation au vote des personnes avec un handicap intellectuel ou psychique.

Il existe peu de matériel rédigé en facile à lire et à comprendre (FALC). Les brochures et les tracts des partis, de même que les débats politiques ne sont pas accessibles et compréhensibles pour de nombreuses personnes avec un handicap intellectuel.

Par exemple, le fait que les brochures des partis utilisent souvent de petites polices de caractères n'aide pas. Si une personne éprouve de la difficulté à lire, ces brochures ne seront d'aucune utilité.

« C'est mal fait ! Les prénoms sont écrits tout petits et le texte aussi. Parfois il y a juste le nom et la photo sur les cartes qu'on reçoit par la poste! Ça sert à rien ! Moi ça, c'est direction poubelle ! »

Témoignage de Marc, résident d'un SLS

Le malaise de l'entourage est légitime. Pourtant, ces outils faciliteraient indubitablement le devoir de neutralité exigé dans le cadre de la préparation au vote.

Les acteurs de terrain, les parents et l'entourage au sens large doivent se montrer créatifs et trouver des moyens pour tenter d'expliquer au mieux les enjeux et les programmes politiques.

Gaëtan, adulte en situation de handicap vivant en autonomie, a lui aussi sa propre astuce :

« En fait ce qui m'a beaucoup aidé, ce sont les télé locales. Tu te demandes pourquoi ? Parce qu'à la télé locale, tu peux regarder deux ou trois fois les débats car ils passent en boucle [il rigole]. C'est l'astuce que j'ai trouvée moi [il rigole]. Quand tu as entendu les 4-5 partis majeurs 3-4 fois, à la longue ça commence à rentrer ! »

Témoignage de Gilles, personne vivant en autonomie

Certaines personnes souhaitent que la mise en accessibilité de l'information et des outils disponibles soit une priorité :

« Il faudrait que les programmes électoraux soient trouvables en facile à lire et à comprendre. Je trouve que c'est une super idée ! Cela reste un travail titanesque ! Déjà traduire en facile à lire ou rendre adapté un texte c'est compliqué mais alors traduire les idées des partis, bonjour !!»

Témoignage de Janine, parent

De nombreuses organisations (l'ASPH, l'ASBL Inclusion, Visa pour le Net, Toemeka, Onze Nieuwe Toekomst, De Kracht van je Stem...) ont déjà développé des documents, des brochures, des capsules vidéo sur les élections pour accompagner ce public. Ces différentes ASBL sont plébiscitées par certains acteurs mais notre enquête en ligne démontre que peu de répondants connaissaient ces outils.

La préparation au vote, si elle ne s'inscrit pas dans une reproduction fidèle de la réalité, pourrait engendrer une confusion auprès des personnes en situation de handicap. On pense par exemple aux simulations de vote organisées dans les centres de jour ou d'hébergement et qui utilisent des noms fictifs ou des symboles différents que les symboles auxquels ils seront confrontés le jour J.

Lisa, professionnelle d'une MSP témoigne :

« On a eu recours à des ordinateurs d'entraînement mais les vrais noms des partis politiques étaient remplacés par des noms de fleurs. Il y a des résidents qui ont été perdus. Ils disaient : "Mais celui pour qui je veux voter n'est pas listé. Je ne peux pas cliquer dessus". Tu dois alors expliquer que c'est juste pour l'entraînement. C'est difficile voire déroutant pour eux. »

Témoignage de Lisa, professionnelle d'une MSP

3.3.4 Manque de temps et de ressources

Tout le monde estime que la préparation est essentielle. Toutefois, les différents acteurs engagés disent manquer de temps et de moyens pour cette mission. Ainsi, précise Paul, professionnel : « Un des obstacles, c'est clairement les moyens. Les moyens matériels et humains. En fait, on peut vite être rattrapé par le quotidien. »

Manuella, autre professionnelle, précise :

« Nous travaillons beaucoup en équipe donc on peut se reposer sur les collègues mais s'il y a une crise, on doit quand même arrêter ce que l'on fait et intervenir. C'est un des obstacles aussi hein ! C'est la réalité de terrain mais bon ce n'est pas un obstacle insurmontable ! »

Témoignage de Manuella, éducatrice

Les moments disponibles pour préparer les gens aux élections sont parfois limités par d'autres contraintes du quotidien, qui nécessitent l'attention des professionnels. Les professionnels d'un foyer de soins psychiatriques l'expriment ainsi :

« Ça prend beaucoup d'efforts : décrire brièvement les différents partis, faire des PowerPoint ; ce n'est pas toujours facile quand on est sur le terrain, de se poser, de prendre du temps pour aller travailler sur l'ordinateur. Nous sommes habituellement seuls pour un groupe de 16 résidents. Ce n'est pas toujours une évidence de mettre autant de temps à disposition pour faire ça. »

Témoignage de Nina, professionnelle d'une MSP

Par ailleurs, « le moment même des élections, c'est un dimanche et vous avez moins de personnels présents ce jour-là » explique une directrice d'un SRA. Durant le week-end, il y a donc généralement moins de personnel pour gérer les imprévus de l'organisation. Valérie, coordinatrice d'une MSP regrette :

« C'est vrai que pour nous, c'est un effort, ce n'est pas évident. On est quand même six à être revenus en renfort. On l'a fait avec plaisir mais nous aussi, on doit aller voter [...] Finalement, ça a mobilisé pas mal de gens, ce jour-là ! Donc, il faut savoir quand même que pour préparer les séances d'infos, trouver les partenaires pour nous aider, renforcer l'équipe le dimanche, ça ne se fait pas en 5 minutes, et puis ça demande de l'effort et de l'organisation ! »

Témoignage de Valérie coordinatrice d'une MSP

Christelle, psychologue poursuit dans ce sens :

« L'accessibilité aux bureaux de vote a été compliquée par le fait que j'accompagnais seule les six personnes qui ne savaient pas lire et que nous avons dû nous rendre dans plusieurs bureaux en fonction de l'ordre alphabétique en passant par des escaliers et des couloirs encombrés. [...] L'accompagnement des six personnes a été un peu rude. J'aurais dû avoir au moins un éducateur avec moi ou alors faire les trajets vers le bureau de vote plusieurs fois avec une ou deux personnes à la fois. »

Témoignage de Christelle, psychologue

S'il y avait plus de matériel disponible et adapté pour travailler sur le sujet des élections, les professionnels gagneraient du temps pour travailler sur le thème des élections et seraient plus enclins à le faire.

« Je mets un max d'énergie là-dedans mais ça demande beaucoup de temps. Il faut d'abord rassembler toute la documentation, même mon mari m'aide à trouver les tracts. Le plus embêtant, c'est quand j'ai pas les infos ! Ça redouble mon travail. »

Témoignage de Gina, cheffe infirmière d'un HP

3.3.5 Le regard extérieur

Les mentalités ont fortement évolué et les personnes en situation de handicap sont de plus en plus représentées. Certaines situations de la vie quotidienne restent toutefois difficiles à affronter. Pour certains parents, cette démarche d'aider ou d'accompagner leur enfant pour voter est compliqué et représente une épreuve intense sur le plan émotionnel. Une maman raconte :

« Ma fille ne peut pas rester debout longtemps et a donc priorité sur les autres personnes qui attendent au bureau de vote. L'attitude des autres électeurs de la file d'attente était affligeante à cet égard. Ils n'acceptent pas qu'on permette à quiconque de les dépasser et ce, sans faire preuve de compréhension. Cela rend cette expérience d'aller aux urnes encore plus difficile. »

La crainte des réactions négatives de la part des autres, induit chez certains le besoin de se protéger et d'éviter d'exposer la personne en situation de handicap dans un lieu public. « C'est vrai que ça demande beaucoup d'énergie » confie une maman qui a décidé de surmonter ses craintes.

« Mon mari me disait : "Tu vas être triste si tu entends des remarques désobligeantes, à lui aussi ça va lui faire de la peine". Et c'est vrai qu'avant d'y aller j'avais le cœur serré, j'étais un peu stressée. J'ai dit tant pis et je m'y suis rendue. Je n'ai pas eu de remarques. Je n'ai eu que de la bienveillance, je suis revenue en pleine forme, contente comme tout. »

Témoignage de Maria, parent

Arthur, papa d'un fils avec un handicap intellectuel, relate aussi que lorsqu'il s'est rendu dans l'isoloir avec son fils, d'autres citoyens l'ont regardé avec insistance et certains l'ont même interpellé : « Tout le monde vous a vu rentrer dans l'isoloir avec votre fils. C'est votre faute si on a dû attendre cinq minutes de plus. C'est toujours comme ça ! »

« C'est parfois gênant aussi pour nous ces regards ! Tu espères que les personnes que tu accompagnes ne vont pas se mettre à crier ou se faire remarquer. Quand tu es avec 6 personnes à gérer, c'est pas évident », confie Jonathan, un éducateur.

« Si vous essayez de travailler à la socialisation et que vous avez quelqu'un avec vous qui commence à hurler dans la rue. Vous n'êtes pas obligé de la prendre avec vous, n'est-ce pas ? car l'objectif de sociabilisation est réduite à néant. »

Témoignage d'Anne-Laure, professionnelle d'une MSP

3.3.6 Difficultés dans les bureaux de vote

Des présidents de bureau parfois mal informés

Autre difficulté : les présidents de bureau ne sont pas toujours au courant de la législation en cours. Ils ne savent pas toujours ce qu'une personne en situation de handicap peut demander comme aide dans les bureaux de vote. Certaines personnes qui ont fait savoir qu'elles souhaitent être assistées dans l'isoloir par un proche, se sont vu refuser cet accompagnement.

« Normalement, mon frère allait m'aider, mais ils ne l'ont pas laissé m'accompagner. Du coup, j'ai dû le faire seul [...] Je voulais tellement voter pour X, mais je ne l'ai pas trouvé dans la liste. »

Témoignage d'Elias, personne vivant en famille

Nous avons recueilli plusieurs témoignages à ce sujet. Alors qu'Elias et Anja savaient pour qui voter, ils ont été incapables de donner leur voix à la personne de leur choix, faute d'un accompagnement dans l'isoloir.

« Le médecin était aussi sur la liste. On pouvait le choisir, mais je ne le trouvais nulle part. »

Témoignage d'Anja, bénéficiaire d'un centre de jour

Certaines personnes en situation de handicap apprécient d'être accompagnées dans l'isoloir. Elles ont ainsi la certitude qu'elles votent correctement. Pauline explique : « J'ai aussi un peu peur si je dois le faire toute seule, je me dis que je vais peut-être faire quelque chose de mal. » Elena va dans le même sens : « J'ai dit : "Oui, c'est bien que le monsieur vienne avec moi" et puis le monsieur m'a aidée. »

À l'inverse, certains témoins révèlent que les membres du bureau de vote supposent, à tort, que la personne en situation de handicap n'est pas capable de voter seule. Ils imaginent alors qu'elles ont besoin d'aide. Ce n'est pourtant pas toujours le cas. Caroline a dû répéter à plusieurs reprises qu'elle pouvait voter sans assistance avant que le président de bureau ne finisse par la croire. « J'ai dit : "Je peux le faire seule." Cette femme insistait et me disait que non. Beaucoup de gens pensent que nous ne pouvons pas le faire seuls, mais ce n'est pas vrai ». Cela peut entraîner de la frustration et de la colère.

Les participants à la recherche ont manifesté un besoin d'autonomie lorsque celle-ci leur est possible.

« Quelqu'un a été avec moi pour me guider. J'ai dit : "Tu peux aller avec moi jusqu'à l'école, mais le reste, je le fais seul". »

Témoignage de Stijn, résident d'un SLS

« Maintenant, je dois pouvoir le faire moi-même parce que je suis indépendante. Je me dis : "Il faut que tu essayes de le faire toute seule. Aujourd'hui, j'en suis capable". »

Témoignage d'Isabel, résidente d'un SLS

« Maintenant, je dois pouvoir le faire moi-même parce que je suis indépendante. Je me dis : "il faut que tu essayes de faire seul. Et maintenant, j'ai réussi. »

Témoignage d'Isabel, résidente d'un SLS

Nombreux répondants ont tenu à souligner un accueil sympathique et chaleureux de la part des membres du bureau de vote. Cette maman témoigne :

« J'ai été voter avec mon fils et on a eu un super accueil. En fait, j'ai été bluffée ! Je me suis demandée s'ils avaient eu un briefing spécial. J'ai été admirative par leur accueil bienveillant face à mon fils pour qui on voit clairement qu'il a un handicap. Quand je suis arrivée avec lui, je m'attendais à ce qu'on s'adresse directement à moi mais manifestement, ils avaient capté que mon fils était adulte. Ils ont parlé avec beaucoup de bienveillance, sans non plus trop en faire. Et c'est ça que j'ai aimé, ce n'était pas nunucho. C'était parfait ! »

Témoignage de Maria, parent

Fabrice, qui s'est rendu seul au bureau de vote, déclare que l'accueil et l'accompagnement des membres du bureau l'ont beaucoup aidé :

« Ils ont remarqué que j'étais un peu perdu et alors ils m'ont aidé. Ils m'ont emmené vers la bonne file puis vers l'isoloir et ont réexpliqué les trois papiers différents. Après je suis rentré seul dans l'isoloir. C'est bien de pouvoir se faire aider. »

Témoignage de Fabrice, résident d'un SLS

Sensibilisation et formation pour les membres du bureaux sont donc indispensables pour garantir à tous un accueil encourageant et sécurisant.

« J'ai vu des assesseurs surpris mais de manière générale, l'accueil a été correct. Une dame à mobilité réduite a même été autorisée à ne pas faire la file et à voter tout de suite quand un isoloir a été libre [...] Même si tout s'est bien passé pour les personnes que j'accompagnais, je pense que le fait qu'une formation spécifique soit donnée est une preuve que le public cible est reconnu comme citoyen pouvant voter. »

Témoignage de Marie-Pierre, éducatrice dans un SRA

Des locaux bondés et parfois anxiogènes

Il ressort des différents témoignages que l'environnement du bureau de vote n'est pas toujours adapté aux besoins de l'électeur avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique. En raison de la présence de nombreuses personnes dans les bureaux de vote, il devient difficile pour certaines personnes de s'y retrouver et de s'y déplacer. Elena l'explique : « J'ai un ordinateur portable à la maison, donc normalement, je devrais être capable de voter sans souci. Mais je deviens nerveuse dès qu'il y a des gens derrière moi. »

Daan, psychiatre, confirme que les bureaux de vote peuvent être bondés et source d'anxiété :

« La raison pour laquelle certains des patients ne vont pas voter n'est pas une forme d'antipolitique. La cause de leur inhibition, c'est la peur de l'agitation, le fait de se déplacer et de devoir faire la file tout en ayant la crainte de perdre rapidement patience. Il y a aussi la crainte des effets secondaires dus à leurs médicaments qui pourrait également causer des problèmes et ainsi de suite. »

Témoignage de Daan, psychiatre

Mike est très intéressé par la politique. Il vote depuis ses 18 ans et a longtemps été investi. Pourtant à la suite de sa maladie, il n'ira pas voter pendant plusieurs années.

« Il y a des fois où je n'ai pas été voter car j'avais peur de sortir. J'étais enfermé chez moi pendant trois ans. Je prenais des trucs pour me calmer et rien que l'idée d'y aller, c'était un enfer ! C'était pas facile à diagnostiquer ! Je deviens fou quand je suis comme ça ! Je deviens dingue tu vois ! C'était impossible pour moi d'y aller. Je ne réfléchissais pas à voter mais au fait de sortir ! J'étais complètement paniqué. Au départ, je savais que la politique c'est très important mais dans les faits et dans ma situation, je ne réfléchissais pas à tout ça ! Englué dans mes peurs, tu vois ! »

Témoignage de Mike, ancien résident d'une IHP

Certaines personnes interrogées ressentent la pression de voter rapidement vu la file qui s'agrandit derrière elles. C'est aussi une source supplémentaire de stress et d'insécurité. Anja le dit comme suit : « Et tout cela devait se faire rapidement. Parce que je sentais déjà que quelqu'un derrière moi s'impatientait et pestait sur ma lenteur. [...] Du coup, j'ai voté vite fait car ça me stressait et je n'ai pas voté pour la personne que je voulais. »

Le lien entre l'intérêt politique et l'état d'esprit d'une personne à un moment donné est intéressant à analyser. Les gens qui souffrent de différents troubles psychiques à un moment donné ou par intermittence ne feront pas forcément du vote une priorité. Il semblerait donc que l'intérêt politique d'une personne avec de grandes difficultés psychiques passe à l'arrière-plan voire s'efface tout simplement.

Christelle explique clairement qu'en état de crise, elle perd son intérêt pour les élections ou d'autres projets :

« C'est bien simple, quand je suis pas bien, je me coupe du tout ! La TV sûrement et certainement les nouvelles car ça me renvoie à toutes mes angoisses ! Quand on est en habitation protégée, tout ce qui est info, c'est très déprimant. On est déjà dans un état de peur et d'angoisse par rapport à ce qui se passe autour de soi. On en a déjà assez avec les choses déprimantes et difficiles et dévalorisantes et dramatiques de nos propres vies, les infos c'est pas trop ça ! [...] En entendant une chose au journal télévisé, je peux croire que je suis responsable de ça et sombrer de plus belle ! »

Témoignage de Christelle, résidente d'un HP

Une personne qui sait comment voter ne sera pas forcément en mesure de le faire le jour des élections. Les personnes avec un trouble psychique peuvent être submergées par des tensions ou présenter des symptômes en lien avec leur maladie et ne pourront se rendre aux urnes.

« J'avais beaucoup d'anti-angoisse ! C'est vrai que ça calme mais j'ai passé beaucoup de temps où je dormais toute la journée. Dans ces moments-là, on m'aurait dit, il y a un atelier, je n'aurais jamais pu aller ! Les médicaments sont un grand obstacle. On doit améliorer la qualité de vie ! Mais faut-il abrutir ? »

Témoignage de Mike, ancien résident d'une IHP

« Je n'ai pas suivi la politique depuis longtemps. Mais j'étais malade, non ? Donc ça ne m'intéressait pas. Mais je vais mieux ces deux dernières années et j'ai suivi les élections de très près. »

Témoignage de Philip, bénéficiaire d'un centre de jour

Il n'est pas le seul à avoir cette expérience. Maarten raconte : « J'étais gravement malade à l'époque. J'ai eu une psychose maniaco-dépressive. Quand tu as cette maladie, tu n'appartiens plus à ce monde. Alors vous êtes dans une sorte de monde délirant. Et si c'est le vote à ce moment-là, vous vous en fichez royalement. »

Distance du bureau de vote

La distance entre le domicile et le bureau de vote contribue également à l'absentéisme des personnes en situation de handicap dans les isolements. Le trajet est rendu d'autant plus difficile si les personnes doivent utiliser des moyens de transport. « Si le bureau de vote avait été un peu plus proche, cela aurait été beaucoup plus facile d'un point de vue organisationnel », souligne Nina, professionnelle d'une MSP.

Par ailleurs, les personnes qui résident en structure d'accueil collectif (pour un court séjour ou de façon permanente) n'y sont pas toujours domiciliées. Elles sont donc amenées à voter dans une commune fort éloignée de leur lieu de résidence, avec les difficultés qui en découlent pour les professionnels à organiser les transports.

« En ce moment, les personnes sont beaucoup domiciliées ici donc ça va mais dès qu'il faut multiplier les bureaux de vote, ça devient compliqué. Eux se déplacer, c'est pas possible. Certains s'ils sont ici c'est justement car ils ne souhaitent pas ou ne savent pas trop être parmi les autres. Dès qu'il faut aller dans le coin de Chimay ou de Tournai, ça devient chaud ! Les transports en commun le dimanche ? Bonjour ! Maintenant ce qu'on fait, on a des minibus ici et des travailleurs viennent en renfort pour les conduire au bureau de vote. On fait ça en fond propre. »

Témoignage de Dany, chef de service

Les transports publics sont parfois source de stress compte tenu de la pathologie de la personne. « Pour beaucoup de mes patients, le transport est également problématique. La plupart d'entre eux n'ont pas de voiture. Les transports publics constituent donc parfois aussi un obstacle », explique Daan, psychiatre.

Le vote électronique

Certains participants ont également déclaré que le vote électronique représente une source de stress supplémentaire, plus spécifiquement pour les personnes âgées qui ne sont pas familiarisées avec l'ordinateur ou qui l'utilisent peu. Ainsi Pieter, qui a peu de connaissance en informatique, témoigne :

« Je ne suis pas capable de voter sur l'ordinateur. Ce n'est peut-être pas difficile. Je ne sais pas. Je n'ai jamais travaillé sur un ordinateur avant. Il n'existait pas à l'époque, quand j'étais jeune. Je n'ai jamais appris à utiliser un ordinateur. C'est de ça que j'ai un peu peur quand il s'agit de voter sur l'ordinateur. »

Témoignage de Pieter, résident d'une MSP

De plus, le vote électronique peut aussi causer des difficultés au moment du vote lui-même. Alice témoigne: « C'était assez difficile avec l'ordinateur. Je ne suis pas très douée pour ça. »

Ce résultat de recherche n'est valable que pour la Flandre et pour Bruxelles car en Wallonie, seuls les votes sur papier sont utilisés.

3.3.7 Les juges de paix

Nous l'avons vu en introduction de ce rapport, les personnes en situation de handicap ont le droit de vote. Seul un juge de paix peut décider de retirer ce droit à une personne. Depuis la réforme législative en matière de protection juridique, la personne en situation de handicap est présumée capable de voter sauf si le juge de paix mentionne expressément dans son ordonnance que la personne n'est pas capable d'exercer ses droits politiques. La recherche démontre cependant que de nombreuses sont encore privées de l'exercice de leurs droits politiques.

Le juge de paix continue de bénéficier d'un pouvoir discrétionnaire dans l'évaluation des capacités de la personne. Des choix et des jugements lourds de sens qui peuvent avoir des conséquences importantes dans la vie des personnes concernées. Comment expliquer les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de la loi relative aux statuts de protection juridique ?

Une charge de travail très importante

Lors de nos rencontres, les juges de paix ont énoncé qu'ils croulaient sous les dossiers : « Il y a une manne de travail qui nous tombe dessus constamment. » Les juges de paix doivent traiter une moyenne de 700 dossiers par année.

Michel, juge de paix depuis plusieurs années, regrette la charge de travail toujours plus importante :

« Moi par exemple, je suis 1 000 dossiers par an en permanence. Je ne sais pas quand ça va s'arrêter. Ça ne fait qu'augmenter. 1 000 dossiers, c'est 1 000 rapports annuels à voir, ce sont des requêtes en autorisation (mettre fin au bail, changer de résidence...), c'est un paquet d'ordonnances. En plus du bail, du contentieux ordinaire, etc. je remets quand même 2 500 jugements par an et environ 2 000 ordonnances. Ça vous donne une idée de la quantité de travail. On travaille le weekend, le soir. Le matin on se lève, on déjeune devant l'ordinateur. »

Témoignage de Michel, juge de paix

Les juges de paix n'ont pas suffisamment de temps pour mettre en œuvre la nouvelle loi. Cela entraîne des récits de vie comme celui de Jules, papa dont le fils est en situation de handicap intellectuel. Le statut de son fils a changé récemment mais la procédure ne s'est pas déroulée comme elle aurait dû :

« Le jugement a été fait trop rapidement et de manière superficielle. La juge de paix a posé quelques questions mais mon fils ne comprenait pas ce qu'il se passait. Et puis, c'était terminé avant que je ne réalise que c'était fini. Je m'attendais à ce qu'elle énumère vraiment tous les points, les capacités ou les incompétences et les examine : "Il peut ou il ne peut pas ?" , qu'on en discuterait. Mais non, la juge ne l'a pas fait. »

Témoignage de Jules, parent

Il s'agit d'un premier élément très important. Comment traiter au mieux le dossier d'une personne quand on est pressé par le temps ? Les juges de paix se retrouvent pris au piège d'un emploi du temps surchargé.

La loi du moindre risque

Dans les faits, les rencontres en amont des ordonnances se font rapidement. « Ça dure 20 minutes en moyenne » explique un juge de paix. Sandra, assistante sociale, dit que l'audience de la personne qu'elle accompagnait a duré cinq minutes. « Le juge de paix ne m'a posé aucune question sur la résidente que j'accompagnais », dit-elle.

Ces jugements pris trop rapidement privent les personnes de certains de leurs droits.

Pour le juge de paix Michel, «ça a été la catastrophe et ça le reste encore chez certains collègues : un réflexe, irréfléchi et peu respectueux des droits individuels ».

Des exemples d'abus et d'influence auprès de personnes vulnérables semblent pousser certains juges à une forme de prudence maximale, allant jusqu'à priver les personnes de tous leurs droits pour éviter des problèmes dans le futur. Pour le juge de paix Michel, il s'agit de dérives :

« Il y a des juges de paix qui ont privé des personnes de tous leurs droits, de manière vraiment excessive et de manière pas du tout raisonnée. Dans une sorte de réflexe parapluie, on ne sait jamais qu'il irait faire une gaffe et baf ! On le déclare incapable. J'ai vu, par exemple, pas mal de jugements de collègues, des ordonnances, qui disaient cocher tous les droits personnels et patrimoniaux. »

Témoignage de Michel, juge de paix

Manque de connaissance des réalités du handicap

Certains juges de paix méconnaissent aussi les réalités vécues par les personnes en situation de handicap. Selon le juge de paix Michel, les juges de paix auraient alors tendance à retirer quasi systématiquement tous les droits aux personnes (en ce compris le droit de vote) :

« Ça s'explique clairement par le manque de formation des juges de paix. C'est que peu de mes collègues ont des contacts avec la maladie mentale ou la déficience. Moi, je sais qu'on peut être atteint de maladie psychiatrique ou de souffrance psychologique mais qu'on peut quand même avoir encore un pouvoir de décision, un pouvoir d'appréciation qui permet d'exercer un droit de vote. »

Témoignage de Michel, juge de paix

Selon lui, certains juges auraient une mentalité peu respectueuse des droits fondamentaux. *« Ils sont plus paternalistes et plutôt dirigistes. »*

Les décisions des juges de paix ont pourtant un impact crucial sur la vie des personnes handicapées. Il semble donc indispensable de former ou de sensibiliser les juges de paix au handicap afin d'éviter une restriction illégitime des droits fondamentaux des personnes handicapées. Pour le juge de paix Michel : « Ça devrait plutôt être de la sensibilisation en allant vers les juges de paix ; individuellement vers eux et de discuter directement de ça. C'est un fameux boulot bien sûr. »

Des jugements aux enjeux cruciaux et pris parfois de façon discrétionnaire

Les décisions qui retirent les droits de la personne ne sont en rien anodines. « 95 % des juges proposent des incapacités générales avec représentation », confie un autre juge de paix. Ces chiffres ne constituent en rien des données officielles mais ils reflètent une tendance.

Les témoignages des juges de paix laissent apparaître qu'ils ont un pouvoir de décision extrêmement important.

Une fois le jugement prononcé sur la base de différents troubles, un juge de paix explique qu'il est difficile de revenir en arrière, en dépit de l'esprit de la loi. Ainsi, le droit de vote retiré à une personne est « très difficile à réacquérir. Ça peut être très long et très dur. » Il semble d'ailleurs assez rare que les personnes fassent la demande de révision de leur jugement. Ces décisions des juges ne doivent pas être prises à la légère et un véritable débat doit avoir lieu dans les discussions qui précèdent l'ordonnance.

4 Réflexions

Un des objectifs de cette étude était de répondre à plusieurs interrogations posées au début de ce rapport. Cette partie a pour but d'y donner des réponses et d'ouvrir les débats et les discussions.

4.1 Combien de personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique font effectivement usage de leur droit de vote?

Cette étude avait l'ambition de recenser le nombre de personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique qui ont effectivement exercé leur droit de vote à l'occasion des élections d'octobre 2018 et de mai 2019.

Malgré la volonté de recueillir des données statistiques solides, les résultats n'ont pas permis de chiffrer ce nombre. L'échantillon n'était pas suffisamment important et le taux de réponse était trop faible pour dresser un portrait représentatif. Il n'est donc pas approprié de dégager une tendance sur la base des informations recueillies.

4.2 Quelle importance est accordée à la participation citoyenne des personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique ?

4.2.1 Importance accordée par la personne en situation de handicap à l'exercice de son propre droit de vote ?

Certains expriment qu'ils s'intéressent à la politique et qu'ils la suivent assidûment. D'autres indiquent qu'ils ne sont pas intéressés à ces questions. Soulignons que la plupart savaient qu'ils étaient obligés d'aller voter sous peine d'amende. Posons-nous la question de savoir si ce manque d'intérêt, lié à une conscience du devoir n'est pas transposable à la population belge moyenne. L'éloignement par rapport à la « chose publique » et la non-participation aux élections n'est pas uniquement le fait des personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique. On entend ce type de propos chez de nombreux citoyens.

Dans une étude⁵³ qui analyse la représentativité des élections communales de 2018, on peut lire que « 1 150 387 électeurs inscrits n'ont pas voté valablement, soit parce qu'ils ont voté blanc ou fait un vote invalide, soit parce qu'ils ne se sont pas présentés au bureau de vote ». La non-participation aux élections communales de 2018 était donc élevée. La série télévisée Canvas Blanco⁵⁴ quant à elle démontre clairement que beaucoup d'électeurs ne participent pas aux élections, ont peu d'intérêt pour la politique et n'y croient plus.

4.2.2 Importance accordée par l'entourage à l'exercice du droit de vote de la personne avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique

Durant l'enquête, nous avons été attentifs aux points de vue et opinions exprimés par les parents proches et les professionnels. Un constat est apparu comme une évidence : l'engagement et l'implication du réseau (parents et/ou professionnels) sont nécessaires pour encourager et motiver le public cible à exercer le droit de vote. Les efforts déployés par le réseau génèrent davantage de mobilisation des personnes handicapées autour de l'exercice de leur droit de vote.

La plupart des professionnels et des parents nous ont partagé des histoires et des expériences encourageantes. La participation du public cible aux élections semble donc évoluer positivement. Précisons que la méthode d'échantillonnage nous a amenés à interviewer des professionnels et des parents pratiquement tous impliqués, dans une mesure plus ou moins large, sur la question de droit de vote. L'enquête en ligne indique quant à elle que dans certains centres d'hébergement, la participation citoyenne des résidents n'est pas une évidence et peut être rendue extrêmement compliquée par la charge supplémentaire qu'elle engendre dans leur accompagnement et dans l'exercice de leur profession. Les professionnels rencontrés affirment cependant que, depuis qu'ils se sont mobilisés autour de la question du droit de vote, le nombre de bénéficiaires ayant participé aux élections a augmenté.

Les raisons à la base de la mobilisation de l'entourage sont diverses : l'importance accordée de façon générale à la citoyenneté, la conviction que les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière, le souci de maintenir le contact entre la personne et la société, ou encore la conviction que

⁵³ <https://www.sampol.be/2018/12/hoe-representatief-waren-de-gemeenteraadsverkiezingen-van-2018>

⁵⁴ « Een roadtrip op zoek naar mensen die niet, ongeldig of blanco stemmen », www.canvas.be/blanco

l'exercice du droit de vote augmente l'estime de soi.

4.3 Comment les personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique vivent-elles le processus électoral et quelles sont les difficultés rencontrées ?

Certaines personnes concernées par la recherche ont mentionné ne rencontrer aucune difficulté dans l'exercice de leur droit de vote.

Cependant d'autres témoignages du public cible, de professionnels et de membres de la famille ont mis en avant différents facteurs qui rendent le vote plus difficile. La recherche a permis d'identifier les difficultés rencontrées dans les différentes phases des élections, tantôt par la personne en situation de handicap, tantôt par son entourage.

4.3.1 Difficultés rencontrées par la personne avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique

Lors de la préparation au vote :

Trouver et recevoir de l'information compréhensible

Les personnes avec un handicap intellectuel éprouvent des difficultés qui sont liées davantage au langage et à la communication qui entourent la vie politique. Il est compliqué pour ces personnes de comprendre les documents écrits qui sont distribués à l'approche des élections. Les débats électoraux sont difficiles à suivre et les programmes et la propagande politiques ardues à décoder. En outre, les bulletins de vote sont difficilement déchiffrables et compliquent le vote en tant que tel. Un support visuel manque cruellement (par exemple : le logo des partis politiques ou une photo des candidats).

Faire face aux préjugés

Les personnes avec un handicap intellectuel et les personnes avec des troubles psychiques sont encore sujettes aux préjugés. Elles subissent des regards voire des remarques peu agréables lorsqu'elles se déplacent à l'extérieur. Parmi les préjugés, citons à titre d'exemples, le manque d'intérêt de la personne, le manque de compréhension, ou le manque d'information au regard de la politique. L'octroi du droit de vote à ces personnes ne s'impose pas comme une évidence.

Le jour des élections :**Confronter un environnement inadapté**

Les personnes avec un trouble psychique mettent en avant un environnement anxiogène. Elles mentionnent, par exemple, leur angoisse à utiliser les transports en commun le dimanche, à fréquenter un bureau de vote particulièrement bondé et/ou à être complètement submergées par leurs symptômes psychologiques une fois entrées dans le bureau de vote.

Les personnes avec un handicap intellectuel relatent ne pas toujours comprendre les instructions qui leur sont données, ni les indications présentes sur les lieux du vote.

4.3.2 Difficultés rencontrées par l'entourage de la personne avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique**Lors de la préparation au vote****Disposer de l'information, des outils et du temps nécessaires à la préparation au vote**

Le manque de matériel électoral destiné à la préparation au vote, de même que le manque de temps, d'espaces de discussions et de ressources apparaissent comme des difficultés majeures. La préparation au vote devient donc extrêmement compliquée. D'autres chercheurs⁵⁵ dressent les mêmes conclusions : l'importance de la mobilisation requise en temps donnerait la raison pour laquelle les services ne font pas toujours du vote une priorité. Et pourtant, l'engagement des professionnels influence la participation aux élections. L'intérêt pour la politique et/ou la participation aux élections ne pourront être suscités que si intervient en amont une discussion sur le sujet.

Rester neutre

Par ailleurs, la crainte d'influencer l'électeur dans son choix de vote freine l'entourage lorsqu'il fournit des informations sur les partis et programmes politiques. À cet égard, la présente étude rejoint l'étude de Sally Balch Hurme et Paul Appelbaum qui affirme que « les risques associés au fait de permettre à des électeurs

⁵⁵ K.A.K. Andren, M. Agran, et W. MacLean (2015). "I Never Thought about It: Teaching People with Intellectual Disability to Vote." *Education and Training in Autism and Developmental Disabilities* 50 (4), p.388–96.

marginalement incapables de voter sont faibles et les inconvénients d'exclure des personnes qui pourraient en être capables sont considérables⁵⁶ ».

Pour Sándor Gurbai, on a tendance à penser que les personnes en situation de handicap « sont plus facilement influencées par les opinions d'autrui et qu'il serait impossible, d'un point de vue juridique, de les protéger contre ce type d'influences. Ces deux arguments sont manifestement dénués de fondements.⁵⁷ » Pour Cyril Desjeux, « en réalité, les personnes dites valides sont traversées par une multiplicité d'influences⁵⁸ ».

Sándor Gurbai poursuit en ce sens et rappelle que « dans les sociétés démocratiques pluralistes, tous les citoyens sont exposés à un large éventail d'opinions et il ne peut être garanti qu'ils ne sont pas influencés par autrui. À l'évidence, nous sommes tous influencés par autrui, tout un chacun a besoin de soutien pour prendre des décisions, importantes ou non, dans différents domaines de la vie quotidienne. Nous sommes tous dans la nécessité de solliciter les connaissances et les compétences de proches, car nous n'avons pas toujours l'ensemble des informations en mains pour prendre les décisions qui conviennent.⁵⁹ »

Le jour des élections

Organiser pratiquement les élections

Les professionnels et les familles relayent également la difficulté à organiser les élections le jour du vote (mettre à disposition le personnel suffisant, organiser le transport, prévoir un accompagnement de la personne...).

De façon générale

Des contraintes liées à la vie en collectivité

De façon générale, Unia a également pu observer que le lieu de vie de la personne représente un facteur

⁵⁶ S.B. Hurme, PS Appelbaum (2007), "Defining and assessing capacity to vote: the effect of mental impairment on the rights of voters" *McGeorge L Rev* 38:p. 931–979

⁵⁷ S. Gurbai (2012), « Le droit de vote des personnes déficientes intellectuelles ou ayant des troubles d'origine psychosociale », dans : Ève Gardien éd., *Des innovations sociales par et pour les personnes en situation de handicap*. Toulouse, ERES, « Connaissances de la diversité », p. 75.

⁵⁸ C. DESJEUX (2018), http://www.handeo.fr/sites/default/files/upload-files/OBS_Etude_VoteAidesHumaines_RapportFinal_4.pdf,

⁵⁹ C. DESJEUX (2018), http://www.handeo.fr/sites/default/files/upload-files/OBS_Etude_VoteAidesHumaines_RapportFinal_4.pdf p. 75.

déterminant dans l'exercice de ses droits politiques. Si, parmi les personnes handicapées interrogées qui vivent en famille ou seules, la majorité s'est rendue aux urnes, on ne peut en dire de même des personnes qui vivent en centres d'hébergement. Dans les structures d'accueil collectif, le taux de participation y est relativement faible. Lorsque nous rencontrons trois à quatre personnes résidentes d'un centre d'hébergement, elles étaient souvent les seules au sein de leur centre à avoir voté. L'enquête en ligne va également en ce sens : le taux de participation aux élections est très faible dans certaines structures.

Et pour cause, rappelons-le, le personnel des structures d'accueil ne dispose pas toujours des moyens humains et matériels nécessaires pour préparer leurs résidents au vote. L'ampleur des tâches quotidiennes prend souvent le dessus.

De même, les élections ont lieu le dimanche et il convient de prévoir du personnel supplémentaire pour accompagner les électeurs aux urnes.

Enfin, le lieu de résidence est parfois très éloigné du lieu du domicile, lequel détermine le bureau de vote où l'électeur doit se rendre. Dans certains cas, les déplacements s'avèrent longs et compliqués.

Ces résultats correspondent aux résultats du CESE qui révèlent que beaucoup de personnes handicapées ne votent pas⁶⁰.

4.3. Quels sont les facteurs qui facilitent le vote?

Les participants identifient comme principal facilitateur la présence d'un réseau soutenant tout au long du processus électoral.

Lors de la préparation au vote

La préparation au vote

Les membres de la famille et les professionnels peuvent former la personne, la préparer, lui parler de politique, etc. Ces différentes aides augmentent le sentiment de sécurité et de légitimité à être électeur. Elles représentent un réel soutien.

⁶⁰ Comité économique et social européen (2019), « La réalité du droit de vote aux élections européennes pour les personnes handicapées », Rapport d'information, <https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/qe-02-19-153-fr-n.pdf>

Comme le soulignent Jennifer Okwerekwu, James McKenzie, Katherine Yates, Renee Sorrentino et Susan Friedman,⁶¹ les psychiatres- et d'ailleurs, précisons-le, tous les membres du personnel et les proches qui gravitent autour de la personne - jouent un rôle de première ligne : ils sont particulièrement bien placés pour s'attaquer aux obstacles liés au vote des personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique en informant la communauté de ces droits.

Pour la plupart des personnes interrogées, la préparation aux élections s'est avérée être d'une grande aide, voire le tremplin vers plus d'autonomie à l'occasion des élections suivantes. Elle apporte une valeur ajoutée, non seulement sur le choix du vote, mais aussi sur les instructions à suivre.

Le jour des élections

La présence d'une personne ressource

Les participants ont apprécié la présence d'une personne-ressource disposée à intervenir en cas de difficultés survenant au moment du vote et ce, qu'il s'agisse d'un travailleur social, d'un membre de la famille ou d'un membre du bureau de vote lui-même. Les entrevues avec le groupe cible témoignent de façon unanime que l'aide offerte par le personnel du bureau de vote est positive et rassurante. Celle-ci permet à des personnes qui éprouvent parfois plus de difficultés à la lecture et à l'écriture de prendre part au vote. Il semble que les personnes qui ont besoin de cet accompagnement ont été plus rassurées et ont pu voter sans commettre d'erreurs. Se voit ainsi confirmée la position de Katherine Andren, Martin Agran et William MacLean⁶² selon laquelle l'aide proposée le jour des élections augmenterait la participation aux élections.

⁶¹ J.A. Okwerekwu, J. B. McKenzie, K.A. Yates, R.M. Sorrentino, S. H Friedman, (2018). « Voting by people with mental illness », *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 46(4), p. 513-520.

⁶² K.A.K. Andren,, M. Agran, and W. MacLean (2015). "I Never Thought about It: Teaching People with Intellectual Disability to Vote." *Education and Training in Autism and Developmental Disabilities* 50 (4), p.388–396.

5. Conclusion et recommandations

La Belgique s'est engagée à mettre en œuvre les dispositions de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées, parmi lesquelles l'article 29 relatif à la participation des personnes en situation de handicap à la vie politique et publique. C'est pourquoi, Unia promeut un processus de vote inclusif auquel peut participer chaque citoyen. Pourtant, la manière dont les élections sont organisées exclut encore certaines personnes. Des aménagements raisonnables peuvent être mis en place pour compenser l'environnement inadapté du processus de vote. Au-delà des aménagements raisonnables réalisés de façon ponctuelle et au cas par cas, Unia rappelle l'obligation de mettre en place les conditions d'un environnement adapté à tous. Chaque citoyen y trouvera sa place et sera gagnant.

Lorsqu'on parle de participation aux élections des personnes en situation de handicap, les problèmes mis en avant concernent le plus souvent la mobilité et l'accessibilité le jour du vote. Les personnes avec un handicap intellectuel et / ou un trouble psychique rencontrent d'autres problèmes. Et ils ne se limitent pas au jour du scrutin lui-même. À l'appui des difficultés et des facilitateurs mis en avant dans ce rapport, Unia formule des recommandations afin que le processus électoral garantisse à chacun, y compris aux personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique, la possibilité de voter de la façon la plus autonome possible. Ces recommandations s'adressent tant aux milieux de vie des personnes qu'aux autorités.

5.1. Unia demande que les milieux de vie (se) sensibilisent à la question du droit de vote des personnes en situation de handicap

La recherche montre que le droit de vote des personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique n'est pas encore reconnu par tous. Dans certains lieux de vie collectifs, les personnes votent peu, voire ne votent pas du tout. Le milieu de vie de la personne handicapée doit donc être sensibilisé davantage à l'importance du vote.

Ce travail de sensibilisation se décline en six axes :

Défendre et promouvoir les droits des personnes en situation de handicap, notamment le droit de participer à la vie politique et publique

La personne en situation de handicap jouit de tous les droits de l'Homme, sur un pied d'égalité avec les autres.

Le droit à la participation politique est fermement ancré dans le droit international. Aussi, la Convention ONU rappelle en son article 29 le droit des personnes en situation de handicap à participer à la vie politique et à la vie publique, y compris le droit de voter et d'être élus.

En 2013, le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies s'est prononcé en faveur d'une interprétation stricte de l'article 29 de la Convention ONU qui balaie toute conception capacitaire du suffrage : « *l'article 29 ne prévoit aucune restriction raisonnable et n'autorise d'exception pour aucune catégorie de personnes handicapées.* »⁶³

Dans son observation sur la reconnaissance de la personnalité juridique,⁶⁴ le Comité précise également que « *les États Parties ont l'obligation de protéger et de promouvoir le droit des personnes handicapées d'avoir accès à un accompagnement de leur choix lorsqu'elles votent à bulletin secret* ».

L'importance de l'article 29 est de taille « *puisque les personnes handicapées manquent généralement d'impact politique en dépit de leur grand nombre* ». ⁶⁵

Si le vote pour tous assure la légitimité des organes publics, il contribue aussi à la mise en place d'une société inclusive à laquelle chacun.e. participe pleinement. En ce sens, la Belgique a progressé pour garantir le vote des personnes handicapées.

⁶³ Comité des droits des personnes handicapées, Communication n° 4/2011, §9-4 - Constatations adoptées à sa dixième session - 2-13 septembre 2013.

⁶⁴ Observation générale n°1 de 2014 sur la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité, p. 14, §49, disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G14/031/21/PDF/G1403121.pdf?OpenElement>

⁶⁵ G. Quinn, « A short Guide to the United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities », 1 European Yearbook of Disability Law, 2009, p.108.

Combattre les préjugés

La méfiance ou l'indifférence que porte l'entourage et le monde politique sur l'électeur avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique s'avère extrêmement pesante.

Les personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique sont incapables de voter. Elles risquent de porter leur voix sur un mauvais candidat. Elles manquent d'intérêt pour la politique. Elles sont influençables... Autant de jugements de valeur avancés par certains. Et s'ils peuvent s'avérer exacts, ils le sont tout autant pour l'ensemble des citoyens.

Car « la citoyenneté se construit » et pour tout citoyen, il faut « rendre capable » de voter.⁶⁶

Prendre conscience des capacités et des forces des personnes en situation de handicap

La recherche a permis de mettre en avant de nombreux récits de personnes qui votent consciemment et qui sont pleinement investies dans leur rôle de citoyen. Avant toute chose, professionnels, parents et entourage au sens large doivent prendre conscience que les personnes handicapées ont des opinions, des habilités et des capacités pour poser des choix conscients.

Assumer la pluralité des vécus

Les personnes handicapées ne forment pas un groupe homogène. Comme tout le monde, les personnes en situation de handicap vivent et traversent des expériences qui leurs sont propres. Elles possèdent chacune leurs forces et leurs faiblesses. Certaines ont plus ou moins de difficultés. En bref, elles sont des citoyennes comme les autres. En posant les conditions optimales qui facilitent la participation citoyenne des personnes en situation de handicap, il ne faudra pas perdre de vue qu'il est impossible de donner une seule réponse valable pour l'ensemble des personnes handicapées.

Se mobiliser autour de la citoyenneté

La participation citoyenne des personnes en situation de handicap ne peut dépendre du bon vouloir d'un nombre plus ou moins grand de convaincus. Les organisations et les familles font preuve d'une grande

⁶⁶ CNCDH, « Avis sur le droit de vote des personnes handicapées », p.18 disponible sur https://www.cncdh.fr/sites/default/files/170126_avis_droit_de_vote_des_pers._handicapees_a5_vdef_1.pdf

diversité dans les initiatives qu'elles prennent, ou non, en matière de citoyenneté. Le milieu de vie et l'entourage de la personne handicapée doivent, sans exception, garantir l'accès au vote et s'inscrire dans une démarche citoyenne, notamment en organisant des séances d'information et de formation au vote et en organisant le transport et l'accompagnement (si nécessaire) le jour même.

Sensibiliser la personne en situation de handicap à l'importance de l'exercice de la citoyenneté

La sensibilisation doit toucher les personnes elles-mêmes, parfois tenues à l'écart des enjeux des élections. Si la recherche a mis en lumière des personnes en situation de handicap affirmant que le vote n'était pas capital pour elles ou qu'elles n'y trouvaient pas d'intérêt, c'est bien souvent parce qu'elles n'avaient jamais été sensibilisées et informées sur la question du vote.

5.2. Unia demande que les milieux de vie soutiennent le droit de vote et préparent activement leurs membres

La mobilisation du milieu dans lequel évolue la personne (famille ou structure collective) est apparue comme un levier incontournable à la participation citoyenne de la personne avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique. Le milieu de vie a un rôle de première ligne : il informe, il donne du sens, il encourage, voire il concrétise.

Les professionnels et les familles ne doivent donc pas seulement être convaincus du droit de vote. Ils doivent aussi prendre des mesures pour les familiariser à la chose publique et les préparer au mieux. La demande ne viendra pas forcément des personnes elles-mêmes et il est donc essentiel que la démarche soit impulsée par le milieu de vie.

Encourager la personne à aller voter

Parmi les personnes en situation de handicap vivant en structures collectives, le taux de participation aux élections reste faible. Les milieux de vie doivent stimuler davantage les personnes à aller voter, notamment par le biais de séances d'information et de préparation au vote.

Préparer activement les personnes au vote

Les personnes handicapées qui ont conscience de leur légitimité à exercer leurs droits politiques et qui y sont préparées, sont plus enclines à voter.

L'étude a mis en avant le lien qui existe entre mise en place par la structure d'une préparation au vote et

l'augmentation du nombre d'électeurs au sein de cette même structure.

Les professionnels et/ou la famille doivent donc investir autour de la question électorale : se mobiliser pour accompagner et former les personnes en situation de handicap.

5.3. Unia demande que les milieux de vie réalisent des aménagements structurels pour rendre possible la préparation au vote

Dégager du temps et des moyens humains

Les professionnels relatent qu'ils manquent de temps pour assurer la préparation aux élections. Il est donc important de réfléchir l'organisation du temps de travail afin de permettre de libérer le temps nécessaire à la préparation.

- Laisser des heures libres pour que les professionnels organisent des ateliers sur le droit de vote ;
- Donner aux professionnels la possibilité d'avoir recours à des aides extérieures formées à la citoyenneté ;
- Renforcer l'équipe le jour des élections pour accompagner les bénéficiaires aux bureaux de votes et/ou se déplacer.

5.4. Unia demande que les pouvoirs publics et les autorités fournissent de l'information compréhensible et développent du matériel adapté aux besoins du public cible

Plusieurs personnes en situation de handicap, des professionnels ainsi que des parents ont souligné que l'obtention d'outils et d'informations compréhensibles est un véritable défi à relever dans le cadre de la préparation. La façon dont l'information est véhiculée aujourd'hui ne répond pas aux besoins du public cible. À défaut de matériel adapté disponible, les professionnels doivent d'abord investir dans la création d'équipements et d'outils adaptés avant de pouvoir entamer les discussions. Cette première étape prend du temps, alors que le temps manque justement.

Des moyens matériels pour expliquer les élections

Les pouvoirs publics doivent réfléchir à un moyen de créer du matériel facilement accessible.

Unia demande aux autorités d'élaborer un kit de formation sur tout ce qui touche aux élections.

L'existence et la disponibilité d'un tel matériel présenteraient de nombreux avantages. Les parents et les professionnels pourraient accompagner plus simplement les personnes en situation de handicap dans l'exercice de leur droit de vote. Les autorités doivent donc prendre des initiatives en vue de rendre compréhensible et accessible l'information sur le fonctionnement des élections et sur les idéologies des partis. La mise à disposition d'une information compréhensible et accessible permettrait à la personne handicapée de se préparer en vue des élections, éventuellement sans l'aide de son entourage. Le matériel doit :

- simplifier l'information pour se faire accompagner le jour des élections ;
- proposer des vidéos et des documents pour expliquer l'acte du vote ;
- dresser un glossaire en langage Facile à lire et à comprendre qui explique les mots politiques courants ;
- fournir des documents qui expliquent les différentes compétences des différentes autorités.

Les partis politiques doivent améliorer l'accessibilité de leurs programmes électoraux. De nombreuses personnes handicapées et leur entourage déclarent ne pas avoir trouvé d'information compréhensible sur ce que chaque parti défend et sur ce qu'il projette de faire durant leur mandat. Il est difficile de poser un choix de vote éclairé et conscient car ils ont des difficultés à obtenir des informations. Unia demande de penser à :

- recourir à un langage facile à comprendre pour les tracts et les programmes des partis ;
- adopter un support visuel pour leurs messages ;
- mettre des sous-titres pour les vidéos ;
- développer des sites web accessibles ;
- proposer des rencontres et des débats politiques dans un langage clair.

Le Forum européen des personnes handicapées⁶⁷ donne les informations nécessaires pour rendre accessible une campagne politique.

De même, des capsules vidéo et des rencontres directes avec des spécialistes ou des représentants politiques font également partie des solutions avancées par plusieurs personnes rencontrées

⁶⁷ <http://www.edf-feph.org/how-make-your-political-campaign-accessible>

5.5. Unia demande que les autorités assurent des conditions de vote optimales pour garantir le droit de vote de chacun

Pour l'instant, le vote se déroule principalement dans les bureaux de vote de chaque commune. L'étude a démontré que les bureaux de vote ne sont pas toujours adaptés aux besoins des personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique. Les autorités doivent donc proposer des alternatives au vote traditionnel et aux conditions/modalités actuelles de vote.

Rendre possible le vote anticipé ou le vote par correspondance

Un environnement bondé et bruyant, des instructions difficiles à comprendre, le fait de devoir voter relativement rapidement ou même le fait de devoir attendre longtemps son tour, compliquent voire empêchent le vote de certaines personnes avec un handicap intellectuel et/ ou un trouble psychique. Le vote anticipé, qui permet à la personne de se rendre au bureau de vote avant le jour des élections ou le vote par correspondance répondent aux besoins de ces électeurs.

Installer davantage les bureaux de vote dans structures collectives ou créer des bureaux de vote mobiles

Le déplacement jusqu'au bureau de vote fait partie des principales difficultés mises en avant par l'étude. Soit parce que les distances sont longues, soit parce que les personnes ne sont pas capables de s'y rendre seules ou encore parce qu'elles manquent d'un transport adapté. Les personnes en situation de handicap dépendent alors en grande partie des professionnels ou de leur famille. Les élections ont lieu le dimanche et moins de personnel est présent ce jour-là dans les services.

Unia demande donc aux autorités de systématiser la mise en place de bureaux de vote dans les grandes structures d'accueil. Dans un souci d'inclusion, ces bureaux de vote seront également ouverts aux citoyens de la commune. Unia demande aussi aux autorités de mettre à disposition un bus muni d'un isolement qui pourrait se rendre à proximité des structures qui accueillent des personnes éprouvant des difficultés à se déplacer.

Former les présidents des bureaux de vote et les assesseurs à la réalité du handicap

Il est arrivé que l'électeur en situation de handicap ait mal vécu l'accueil des membres du bureau de vote voire la décision du président de vote qui refusait l'accompagnement dans l'isoloir par une personne de son choix.

Les autorités doivent sensibiliser et former davantage les membres des bureaux de vote aux réalités vécues par les personnes en situation de handicap.

Proposer des bulletins de vote avec les couleurs des partis, les logos des partis et les photos des candidats

L'électeur est confronté à un bulletin de vote exempt des couleurs, logos des partis et photos des candidats. Ceux-ci représentent pourtant des repères qu'il a eu l'occasion de s'approprier durant la campagne. Unia demande aux autorités de revoir le format des bulletins de vote. Le soutien visuel au moment du vote est en effet un moyen efficace de faciliter la tâche de l'électeur avec un handicap intellectuel, de diminuer le risque d'erreur et de favoriser leur autonomie dans l'isoloir.

5.6. Unia demande que les autorités donnent aux justices de paix les moyens nécessaires à leur travail

Les juges de paix, amenés à mettre en place un régime d'administration de la personne, peuvent d'initiative déclarer la personne incapable d'exercer ses droits politiques. Pour les personnes placées sous administration, l'appréciation du juge de paix constitue ainsi un premier filtre dans l'accès au vote. Les personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique sont exposées à se voir trop facilement frappées d'une incapacité globale, à laquelle peut encore s'ajouter l'incapacité à exercer les droits politiques.

Sensibiliser les juges de paix

Unia demande aux autorités de former et d'informer les juges de paix à différents domaines liés au handicap, notamment celui des droits et des principes inhérents à la Convention ONU. Les réalités et les complexités des personnes échappent encore à certains juges. Des stéréotypes peuvent alors précipiter certains jugements et l'approche du juge repose plus sur une présomption d'incapacité que de capacité à exercer certains actes.

La décision sur l'exercice des droits politiques, et en particulier le droit de vote, détermine si une personne a sa place dans le processus décisionnel démocratique. Le rôle du juge de paix mérite un réel travail de sensibilisation vu l'impact majeur de sa décision sur la citoyenneté de la personne et, indirectement, sur la légitimité des élus.

Soutenir les juges de paix à prendre des décisions respectueuses des droits des personnes

La recherche a également confirmé que la charge de travail des juges de paix est trop élevée. Les juges de paix n'ont pas le temps d'analyser les capacités réelles de chaque personne. Légalement, le juge a la possibilité de priver une personne de son droit de vote. Unia rappelle que cette possibilité, si elle est activée, ne peut être qu'exceptionnelle et rigoureusement justifiée. Unia demande donc aux autorités de fournir aux juges de paix les moyens matériels et humains dont ils ont besoin pour rendre une décision la plus adaptée possible aux capacités réelles de la personne.

La mise en œuvre de ces recommandations contribue à la mise en place d'un environnement accessible et favorable, levier incontournable pour faire des personnes en situation de handicap des citoyens actifs.

Car, rappelons-le, tout citoyen a le pouvoir de créer les conditions d'une société inclusive, préalable indispensable et corollaire de la participation citoyenne de chacun.

6. Bibliographie

Ouvrage

- ANDREN, K. A. K., M. AGRAN, and W. MACLEAN. 2015. "I Never Thought about It: Teaching People with Intellectual Disability to Vote." *Education and Training in Autism and Developmental Disabilities* 50 (4): 388–96.
- ASPH, *Il est temps de parler vote ! Faire entendre sa voix, pour qu'elle compte ! Rien sur nous sans nous*. CAMPAGNE DE SENSIBILISATION, p3.
- BAROZZINI J., BAZIER G., DAMIEN M., (et al.), *Art et handicap*, Presses universitaires de Namur, Namur, 2008.
- BECKER H., *Outsiders : études de la sociologie de la déviance*, Saint-Amand-Montrond, éditions a.m. Métailié, 1985, Collections Observations.
- BLANCHET A., GOTMAN A., *L'entretien*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, , 2007, coll. 128-L'enquête et ses méthodes.
- BOURDIEU P., *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, pp. 905-925.
- BOURDIEU P., CHARTIER R., *Le sociologue et l'historien*, Marseille, Agone, 2010, coll. « Banc d'essais », p.60 ; cité par GASPARD J.F., *Cours d'Epistémologie et méthodes de recherches*, 1ère année MIAS, HENALLUX, 2013-2014, slides n°20.
- BOURDIEU P., PASSERON C., cité par DE SINGLY F., *Le questionnaire*, 4ème édition, Paris, Armand Colin, 2007, coll. 128-L'enquête et ses méthodes, p.15.
- BRAUN V. & CLARKE, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101. Doi :10.1191/1478088706qp063oa
- CHANG, L., & KROSNICK, J. A. (2010). Comparing oral interviewing with self-administered computerized questionnaires: An experiment. *Public Opinion Quarterly*, 74(1), 154–167. doi:10.1093/poq/nfp090
- DE SINGLY F., *Le questionnaire*, 3ème édition, Paris, Armand Colin, 2007, coll. 128 - L'enquête et ses méthodes, pp.26-27.
- DE SINGLY F., *Le questionnaire*, 4ème édition, Paris, Armand Colin, 2007, coll. 128 - L'enquête et ses méthodes, p.15
- DESJEUX C., <http://www.handeo.fr/sites/default/files/upload->

[files/OBS_Etude_VoteAidesHumaines_RapportFinal_4.pdf](#)

- DORVIL H. (2001), *Le handicap – Origines et actualité d'un concept*, in Problèmes sociaux (Tome I) – Théories et méthodologies, Henri Dorvil et Robert Mayer (Dir.), 2001, Presse de l'université du Québec, p. 197.
- FAULKNER, S.L. & TROTTER, S.P. (2017). In-depth interviews. In J. MATTEHES, C.S. DAVISs & R. F. POTTER (Eds.), *The International Encyclopedia of Communication Research Methods* (z.p.) New Jersey, NJ: John Wiley & Sons Inc.
- FRESHWATER D. & FISHER, P. (2015), Mixed methods. https://www.researchgate.net/publication/281291634_Mixed_methods/citations
- GASPARD J-F, *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Enquêtes de terrain », 2012.
- GOFFMAN E. (1975), *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*, édition de minuits, 1975, coll. Le sens commun.
- GURBAI S., « Le droit de vote des personnes déficientes intellectuelles ou ayant des troubles d'origine psychosociale », dans : Ève Gardien éd., *Des innovations sociales par et pour les personnes en situation de handicap*. Toulouse, ERES, « Connaissances de la diversité », 2012, p. 86.
- HAMER HP, Finlayson M: The rights and responsibilities of citizenship for service users: some terms and conditions apply. *J Psychiatr Ment Health Nurs* 22:698–705, 2015
- HURME SB, APPELBAUM PS (2007), Defining and assessing capacity to vote: the effect of mental impairment on the rights of voters. *McGeorge L Rev* 38:931–979, 2007
- LEGARD, R., KEEGAN, J. & WARD, K. (2003). In-depth interviews. In J. RICHIER & J. LEWIS (Eds.), *Qualitative Research Practice* (pp. 138-169). London : Sage.
- MABILON_BONFILS B., « François De Singly, Le questionnaire. L'enquête et ses méthodes (3e édition) », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2012, mis en ligne le 23 juillet 2012, consulté le 15 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/8915>
- MINARD M., *L'expérience de Rosenhan*, [En ligne]. *Sud/Nord* 1/2009 (n° 24), p. 75. URL : www.cairn.info/revue-sud-nord-2009-1-page-73.htm.
- OKWEREKWU, J. A., MCKENZIE, J. B., YATES K. A., SORRENTINO, R. M., & FRIEDMANS, S. H. (2018). Voting by people with mental illness. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 46(4), 513-520.
- QUINN G. (2009), « A short guide to the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities », *European yearbook of disability law*, p. 108.
- QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L. (1988), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- SOMEKH, B. and LEWIN, C. (2015). *Research methods in the social sciences*. Thousand Oaks, CA: Sage.

- STIKER H-J (2003), *Le handicap en images- les représentations de la déficience dans les œuvres d'art*, Ramonville Saint-Agne, Editions érès, 2003, p.28.
- ROSENHAN D., *On being sane in insane places*, Science, vol. 179, January 1973, p. 253; cite par MINARD M., *L'expérience de Rosenhan*, [En ligne]. Sud/Nord 1/2009 (n° 24), p. 75 www.cairn.info/revue-sud-nord-2009-1-page-73.htm.
- VAN CAMPENHOUDT L., MARQUIS M., *Cours de Sociologie*, Paris, Dumod, 2014.
- VANDERASPOLDEN, M. (2019). Ombudsman waarschuwt: “Verplicht alle gemeenten in Vlaanderen om in 2024 elektronisch te stemmen”. *Het Nieuwsblad*. Geraadpleegd van https://www.nieuwsblad.be/cnt/dmf20190601_04440526

Site internet

- http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=nl&la=N&table_name=wet&cn=2006121354
- Convention relative aux droits des personnes handicapées. https://www.aviq.be/handicap/pdf/AWIPH/handicap_Belgique/conventionONU/Convention_ONU.pdf
- Comité des droits des personnes handicapées, Communication n° 4, 2011, §9-4 - Constatations adoptées à sa dixième session - 2-13 septembre 2013.
- http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=nl&la=N&cn=1894041230&table_name=wet
- <https://www.vlaanderen.be/de-organisatie-van-verkiezingen-in-belgie>
- <https://www.psytoyens.be/ressources/loi-administration-des-biens-et-de-la-personne/>
- <https://www.droitsquotidiens.be/fr/actualites/la-reforme-de-ladministration-provisoire-ce-qui-change-partir-de-ce-1er-septembre-2014>
- <https://phare.irisnet.be/droits/protection-juridique/>
- <https://www.droitsquotidiens.be/fr/actualites/la-reforme-de-ladministration-provisoire-ce-qui-change-partir-de-ce-1er-septembre-2014>
- Comité économique et social européen. Les droits de vote effectifs des personnes handicapées aux élections européennes. <https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/ge-02-19-153-fr-n.pdf>

- <https://rm.coe.int/third-party-intervention-before-the-european-court-of-human-rights-cas/16808c3253>
- <http://www.elections.fgov.be/index.php?id=423>, site visité le 14 août 2018.
- <http://www.histoirecanada.ca/explore/women/why-women-couldn-t-vote>, site visité le 14 août 2018.
- https://www.tijdschriftkwalon.nl/inhoud/tijdschrift_artikel/KW-11-2-2/Mixed-Methods-een-nieuwe-methodologische-benadering
- <https://www.sampol.be/2018/12/hoe-representatief-waren-de-gemeenteraadsverkiezingen-van-2018>
- <https://www.canvas.be/blanco>
- Comité économique et social européen. Les droits de vote effectifs des personnes handicapées aux élections européennes. <https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/qe-02-19-153-fr-n.pdf>

7. Annexes

7.1. Annexes 1 et 2: Le questionnaire en ligne

1.1.1. Questionnaire envoyé à l'occasion des élections communales et provinciales de 2018

A. Algemene informatie // Information générale

1. Naam en adres van de organisatie // Nom et adresse de l'organisation?*

2. Contactpersoon: telefoon en/of e-mail // Personne de contact: tel et/ou mail?*

Eventuele opmerking // Remarque(s) éventuelle(s)

3. Soort ondersteuning // Type de service?*

Residentieel verblijf // Service Résidentiel

Begeleid zelfstandig wonen // Service de Logement Supervisé

Andere// Autre

4. Aantal bewoners binnen uw organisatie? // Nombre de résidents au sein de votre organisation?*

5. Tot welke soort(en) beperking(en) richt u organisatie zich? // Quel(s) type(s) de handicap accueille votre organisation?

*

Verstandelijke beperking // Déficience intellectuelle

Psychische problematiek // Santé mentale

Dubbele diagnose (verstandelijke beperking + psychische problematiek) // Double diagnostic (déficience intellectuelle et santé mentale)

Autre (veuillez préciser)

6. Locatie instelling // Localisation?*

Provincie Antwerpen

Provincie Oost-Vlaanderen

Provincie West-Vlaanderen

Provincie Vlaams-Brabant

Provincie Limburg

Province de Liège

Province de Namur

Province de Hainaut

Province du Brabant Wallon

Province de Luxembourg

Brussel - Bruxelles

7. Omgeving // Environnement?*

Stedelijke of eerder stedelijke woonomgeving // Urbain (ou plutôt urbain)
 Landelijke of eerder landelijke woonomgeving // Rural (ou plutôt rural)

B. Deelname aan de verkiezingen op 14 oktober 2018 // Participation aux élections du 14 octobre 2018

8. Hoeveel mensen in uw voorziening zijn juridisch bekwaam om te gaan stemmen? (Antwoord met een cijfer) // Dans votre organisation, combien de personnes ont la capacité juridique de voter? (Répondez en chiffres SVP)

*

9. Hoeveel van deze mensen waren aanwezig in uw voorziening op 14 oktober? (Antwoord met een cijfer) // Combien de ces personnes étaient présentes dans votre organisation le 14 octobre 2018? (Répondez en chiffres SVP)

*

10. Hoeveel van deze mensen, die juridisch bekwaam zijn en aanwezig waren, hebben effectief gestemd op 14 oktober 2018? (Antwoord met een cijfer) // Parmi ces personnes (juridiquement capables de voter et présentes), combien ont voté le 14 octobre 2018? (Répondez en chiffres SVP)

*

11. Hoeveel van deze mensen, die juridisch bekwaam zijn en aanwezig waren, zijn gedomicilieerd binnen uw organisatie? (Antwoord met een cijfer) // Parmi ces personnes (juridiquement capables de voter et présentes), combien sont domiciliées dans votre organisation (Répondez en chiffres SVP)

12. Hoeveel van de mensen die gestemd hebben op 14 oktober 2018 zijn volledig autonoom gaan stemmen? (Antwoord met een cijfer) // Parmi les personnes qui ont voté, combien ont voté de façon complètement autonome? (Répondez en chiffres SVP)

13. Hoeveel van de mensen die gestemd hebben op 14 oktober 2018 hebben zonder begeleiding gestemd in het stembokje? (Antwoord met een cijfer) // Parmi les personnes qui ont voté, combien ont voté seules dans l'isoloir?

14. Hoeveel van de mensen die gestemd hebben op 14 oktober 2018 hadden begeleiding nodig in het stembokje? (Antwoord met een cijfer) // Parmi les personnes qui ont voté, combien ont bénéficié d'un accompagnement dans l'isoloir? (Répondez en chiffres SVP)

15. Hoeveel van de mensen die gestemd hebben op 14 oktober 2018 hebben via een volmacht gestemd? (Antwoord met een cijfer) // Parmi les personnes qui ont voté, combien ont voté par procuration? (Répondez en chiffres SVP)

Andere redenen of opmerkingen// Autres raisons ou autres remarques:

16. Wat zijn volgens u de 3 voornaamste redenen waarom deze mensen niet gestemd hebben? // Quelles sont, selon vous, les trois principales raisons pour lesquelles les personnes n'ont pas voté?

*

Gebrek aan personeel // Manque de personnel

Gebrek aan vervoer naar het stembureau // Manque de transport jusqu'au bureau de vote

Het systeem van de verkiezingen is te ingewikkeld voor hen// Le système électoral est trop compliqué pour eux

Fysiek niet in staat om te gaan stemmen // Physiquement pas en état de voter
 Geen interesse in politiek // Pas d'intérêt pour la politique
 Gezondheidsproblemen // Problème de santé
 Ontoegankelijkheid van de informatie // Inaccessibilité de l'information
 Gebrek aan kennis over verkiezingskwesities // Manque de connaissance sur les enjeux des élections
 Ontoegankelijkheid van het stembureau // Inaccessibilité du bureau de vote

17. Welke extra hulpmiddelen heeft uw instelling gebruikt om het op de dag van de verkiezingen mogelijk te maken dat de bewoners konden gaan stemmen? // Quels moyens supplémentaires votre organisation a mis en place le jour des élections pour rendre possible l'exercice du vote de vos bénéficiaires?

*

Extra transport // Transports supplémentaires
 Extra personeel // Personnels supplémentaires
 Extra vrijwilligers // Recours à des volontaires
 Niets // Rien
 Andere // Autres

18. Welke van deze hulpmiddelen gaat u opnieuw inzetten voor de verkiezingen van mei 2019? // Parmi ces moyens mis en place, lesquels allez-vous réinitier le jour des élections de 2019?

*

Extra transport // Transports supplémentaires
 Extra personeel // Personnels supplémentaires
 Extra vrijwilligers // Recours à des volontaires
 Niets // Rien
 Andere // Autres
 Eventuele opmerking // Remarque(s) éventuelle(s):

19. Zou u het een goed idee vinden om in de toekomst een stembureau te installeren in de voorziening? Het stembureau zou open zijn voor de bevolking van de gemeente. // Selon vous, est-ce une bonne idée d'installer un bureau de vote (ouvert à la population de la commune) dans les locaux de votre organisation?

*

Ja / Oui
 Nee / Non
 Eventuele opmerking // Remarque(s) éventuelle(s):

20. Vindt u het als instelling belangrijk dat deze mensen hun stemrecht effectief uitoefenen voor de gemeenteraadsverkiezingen? Comme institution, estimez-vous important que les personnes en situation de handicap exercent effectivement leur droit de vote pour les élections communales?

*

Heel belangrijk // Très important
 Belangrijk // Important
 Onbelangrijk // Peu important
 Helemaal onbelangrijk // Pas du tout important
 Ik weet het niet // Je ne sais pas

Eventuele opmerkingen // Remarque(s) éventuelle(s)

21. Vindt u het als instelling belangrijk dat deze mensen hun stemrecht effectief uitoefenen voor de federale en regionale verkiezingen? // Comme institution, estimez-vous important que les personnes en situation de handicap exercent effectivement leur droit de vote pour les élections régionales et fédérales de 2019?

*

Heel belangrijk // Très important

Belangrijk // Important

Onbelangrijk // Peu important

Helemaal onbelangrijk // Pas du tout important

Ik weet het niet // Je ne sais pas

Eventuele opmerkingen // Remarque(s) éventuelle(s)

C. Tijdens de verkiezingscampagne // Durant la campagne électorale

22. Heb je interesse gemerkt bij de personen in jouw organisatie voor de verkiezingen van 14 oktober 2018? // Avez-vous perçu un intérêt de la part de vos bénéficiaires à participer aux élections du 14 octobre 2018?

*

De meesten zijn geïnteresseerd // La plupart était intéressée

De meesten zijn niet geïnteresseerd // La plupart n'était pas intéressée

Eventuele opmerking // Remarque(s) éventuelle(s):

23. Heeft de organisatie initiatieven genomen om de mensen voor te bereiden om te gaan stemmen op 14 oktober 2018? (Folders en brochures bekijken, een debat bijwonen, de oproepingsbrief samen bekijken, informatie over vervoer opzoeken, ...) // Votre organisation a-t-elle pris des initiatives (informations, formations, rencontres, mises en situation,..) pour préparer les bénéficiaires aux élections?

*

Ja // Oui

Nee // Non

Eventuele opmerking // Remarque(s) éventuelle(s)

24. Zo ja, welke initiatieven heeft u genomen om deze mensen voor te bereiden? Er zijn meerdere antwoorden mogelijk. // Si oui, quelles initiatives (plusieurs réponses possibles) ?

*

Rollenspel // Mises en situation

Debat // Débat

Ontmoeting met politici // Rencontre avec des politiques

Gebruik van aangepast materiaal // Utilisation de matériel(s) adapté(s)

Informatiesessie door de overheid // Séance d'information avec des autorités

Informatiesessie door een vereniging // Séance d'information avec des associations

Discussie // Discussion

Online stemtest // Test de vote en ligne

Andere // Autres

Eventuele opmerking // Remarque éventuelle(s):

25. Heeft u bestaande hulpmiddelen gebruikt van overheden en non-profitorganisaties? // Avez-vous eu recours à des outils de référence existants (créés par les autorités ou les associations) pour la préparation au vote des personnes en situation de handicap?

*

Ja // Oui

Nee // Non

26. Zo ja, welke? // Si oui, lesquels?

Campagnes // Campagnes en FALC (Facile à lire et à comprendre)

Websites // Sites web

Brochures // Brochures

Informatiesessies // Séances d'information

Educatief materiaal // Matériel éducatif, kit pédagogique

27. Welke initiatieven die er bestaan ter voorbereidingen van het stemmen, werkten goed? // Parmi toutes les initiatives pour préparer vos bénéficiaires au vote, lesquelles ont bien fonctionné?

Campagnes in eenvoudige taal// Campagnes en FALC (Facile à lire et à comprendre)

Websites // Sites web

Brochures // Brochures

Informatiesessies // Séances d'information

Educatief materiaal // Matériel éducatif, kit pédagogique

Geen // Aucune

28. Wie is volgens u het meest geschikt om de personen die in uw instelling verblijven, voor te bereiden op de verkiezingen? // Qui est, selon vous, la personne la mieux habilitée à préparer vos bénéficiaires au vote?

*

Een familielid // Membre de la famille

Andere bewoners // Autres résidents

Personeelsleden: Opvoeder, maatschappelijk assistent, psycholoog // Membre du personnel: Educateurs, travailleur social, psychologue

De overheid (VAPH, Departement Gelijke Kansen, Departement dat de verkiezingen organiseert, de gemeente) // Autorités (Avisq, Phare, service de l'égalité des chances)

Politici // Les politiques

Andere // Autre:

D. Na de verkiezingen van 14 oktober 2018 // Après les élections du 14 octobre 2018

29. Waren uw bewoners geïnteresseerd in de resultaten van de verkiezingen? (Welke kandidaten verkozen zijn, wie burgemeester werd...?) // Avez-vous perçu de la part de vos bénéficiaires un intérêt dans les résultats des élections? (Quels candidats ont été élus, qui a été désigné comme bourgmestre...?)

*

De meesten wel // Oui, pour la plupart
De meesten niet // Non, pour la plupart
Eventuele opmerking // Remarque éventuelle?

30. Wie bracht hen over het algemeen hiervan op de hoogte? // Qui leur a expliqué?*

Familieleden // Membre de la famille

Andere bewoners // Autres résidents

Personeel van de instelling (Opvoeder, psycholoog, maatschappelijk assistent) // Personnel de l'organisation (Educateurs, psychologue, travailleur social)

Niemand // Personne

Andere // Autres:

Indien ja, welke? // Si oui, lesquels:

31. Hebt u nood aan hulpmiddelen om de bewoners te informeren over de resultaten van de verkiezingen?
// Auriez-vous besoin d'outils pour expliquer les résultats des élections?

*

Ja // Oui

Nee // Non

Motiveer // Expliquez:

32. Bent u van plan de bewoners (opnieuw) voor te bereiden op de verkiezingen van mei 2019? //
Comptez-vous (ré)initier un travail de préparation au vote en vue des élections de 2019?

*

Ja // Oui

Nee // Non

E. Tot slot // Pour finir

Eventuele opmerkingen// Remarques eventuelles

33. Kent u de opdrachten van Unia, het interfederaal gelijkheidscentrum? // Connaissez-vous les
missions Unia, Centre inter fédéral pour l'égalité des chances?

*

Ja // Oui

Nee // Non

Eventuele opmerking // Remarque(s) éventuelle(s):

34. Staat u ervoor open dat we u contacteren om een meer diepgaand gesprek in te plannen met u, één
van uw personeelsleden of een bewoner voor het kwalitatief luik van dit onderzoek? // Etes-vous disposé
à ce qu'on vous contacte (vous, un membre de votre personnel ou un bénéficiaire) pour répondre à des
questions d'ordre qualitatif?

*

Ja // Oui

Nee // Non

35. Staat u ervoor open dat je nog een vragenlijst invult na de verkiezingen van 2019? // Etes vous disposé
à répondre à un questionnaire similaire à la suite des élections de 2019?

*

Ja // Oui

Nee // Non

1.1.2. Questionnaire envoyé à l'occasion des élections régionales, fédérales et européennes de 2019

A. Algemene informatie // Information générale

Studie naar de burgerparticipatie van personen met een verstandelijke en/of psychische beperking // Etude sur la participation citoyenne des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique

1. Naam en adres van de organisatie // Nom et adresse de l'organisation?*

2. Contactpersoon: telefoon en/of e-mail // Personne de contact: tel et/ou mail?*

Eventuele opmerking // Remarque(s) éventuelle(s)

3. Soort ondersteuning // Type de service?*

Psychiatrisch ziekenhuis // hôpitaux psychiatriques

Psychiatrisch verzorgingstehuis // Maison de soins psychiatrique

Initiatief beschut wonen // Initiative d'Habitation Protégée

Andere// Autre

4. Aantal bewoners binnen uw organisatie? // Nombre de résidents au sein de votre organisation?*

5. Tot welke soort(en) beperking(en) richt u organisatie zich? // Quel(s) type(s) de handicap accueille votre institution?

*

Verstandelijke beperking // Déficience intellectuelle

Psychische problematiek // Santé mentale

Dubbele diagnose (verstandelijke beperking + psychische problematiek) // Double diagnostic (déficience intellectuelle et santé mentale)

Autre (veuillez préciser)

6. Locatie instelling // Localisation?*

Provincie Antwerpen

Provincie Oost-Vlaanderen

Provincie West-Vlaanderen

Provincie Vlaams-Brabant

Provincie Limburg

Province de Liège

Province de Namur

Province de Hainaut

Province du Brabant Wallon

Province de Luxembourg

Brussel - Bruxelles

7. Omgeving // Environnement?*

Stedelijke of eerder stedelijke woonomgeving // Urbain (ou plutôt urbain)

Landelijke of eerder landelijke woonomgeving // Rural (ou plutôt rural)

B. Deelname aan de verkiezingen op 26 mei 2019 // Participation aux élections du 26 mai 2019

Studie naar de burgerparticipatie van personen met een verstandelijke en/of psychische beperking // Etude sur la participation citoyenne des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique

8. Hoeveel mensen in uw voorziening zijn juridisch bekwaam om te gaan stemmen? (Antwoord met een cijfer) // Dans votre organisation, combien de personnes ont la capacité juridique de voter? (Répondez en chiffres SVP)

*

9. Hoeveel van deze mensen waren aanwezig in uw voorziening op 26 mei 2019? (Antwoord met een cijfer) // Combien de ces personnes étaient présentes dans votre organisation le 26 mai 2019? (Répondez en chiffres SVP)

*

10. Hoeveel van deze mensen, die juridisch bekwaam zijn en aanwezig waren, hebben effectief gestemd op 26 mei 2019? (Antwoord met een cijfer) // Parmi ces personnes (juridiquement capables de voter et présentes), combien ont voté le 26 mai 2019? (Répondez en chiffres SVP)

*

11. Hoeveel van deze mensen, die juridisch bekwaam zijn en aanwezig waren, zijn gedomicilieerd binnen uw organisatie? (Antwoord met een cijfer) // Parmi ces personnes (juridiquement capables de voter et présentes), combien sont domiciliées dans votre organisation (Répondez en chiffres SVP)

12. Hoeveel van de mensen die gestemd hebben op 26 mei 2019 zijn volledig autonoom gaan stemmen? (Antwoord met een cijfer) // Parmi les personnes qui ont voté, combien ont voté de façon complètement autonome? (Répondez en chiffres SVP)

13. Hoeveel van de mensen die gestemd hebben op 26 mei 2019 hebben zonder begeleiding gestemd in het stembokje? (Antwoord met een cijfer) // Parmi les personnes qui ont voté, combien ont voté seules dans l'isoloir?

14. Hoeveel van de mensen die gestemd hebben op 26 mei 2019 hadden begeleiding nodig in het stembokje? (Antwoord met een cijfer) // Parmi les personnes qui ont voté, combien ont bénéficié d'un accompagnement dans l'isoloir? (Répondez en chiffres SVP)

15. Hoeveel van de mensen die gestemd hebben op 26 mei 2019 hebben via een volmacht gestemd? (Antwoord met een cijfer) // Parmi les personnes qui ont voté, combien ont voté par procuration? (Répondez en chiffres SVP)

Eventuele opmerking // Remarque éventuelle

16. Heeft u het idee dat er meer of minder bewoners deelgenomen hebben aan de verkiezingen van 26 mei 2019 in vergelijking met de verkiezingen van oktober 2018? // Pouvez-vous dire si les bénéficiaires de votre organisation ont plus ou moins participé aux élections du 26 mai 2019 par rapport aux élections d'octobre 2018?

*

Meer // Plus de participation aux élections du 26 mai

Minder // Moins de participation aux élections du 26 mai
 Evenveel // Même participation pour les deux élections
 Andere redenen of opmerkingen// Autres raisons ou autres remarques:

17. Wat zijn volgens u de 3 voornaamste redenen waarom deze mensen niet gestemd hebben? // Quelles sont, selon vous, les trois principales raisons pour lesquelles les personnes n'ont pas voté?

*

Gebrek aan personeel // Manque de personnel
 Gebrek aan vervoer naar het stembureau // Manque de transport jusqu'au bureau de vote
 Het systeem van de verkiezingen is te ingewikkeld voor hen// Le système électoral est trop compliqué pour eux
 Fysiek niet in staat om te gaan stemmen // Physiquement pas en état de voter
 Geen interesse in politiek // Pas d'intérêt pour la politique
 Gezondheidsproblemen // Problème de santé
 Ontoegankelijkheid van de informatie // Inaccessibilité de l'information
 Gebrek aan kennis over verkiezingskwesities // Manque de connaissance sur les enjeux des élections
 Ontoegankelijkheid van het stembureau// Inaccessibilité du bureau de vote

18. Welke extra hulpmiddelen heeft uw instelling gebruikt om het op de dag van de verkiezingen mogelijk te maken dat de bewoners konden gaan stemmen? // Quels moyens supplémentaires votre organisation a mis en place le jour des élections pour rendre possible l'exercice du vote de vos bénéficiaires?

Extra transport // Transports supplémentaires
 Extra personeel // Personnels supplémentaires
 Extra vrijwilligers // Recours à des volontaires
 Niets // Rien
 Andere // Autres
 Eventuele opmerking // Remarque éventuelle

19. Heeft u het idee dat uw instelling meer of minder inspanningen geleverd heeft in vergelijking met oktober 2018 zodat de bewoners konden gaan stemmen op 26 mei 2019?// Estimez-vous que votre institution a fait plus ou moins de préparation par rapport aux élections d'octobre 2018 pour que les résidents puissent voter le 26 mai 2019?

*

Meer //Plus de choses ont été mises en place
 Minder // moins de choses ont été mises en place
 Evenveel // Identique par rapport à l'élection d'octobre
 Eventuele opmerking // Remarque(s) éventuelle(s):

20. Zou u het een goed idee vinden om in de toekomst een stembureau te installeren in de voorziening? Het stembureau zou open zijn voor de bevolking van de gemeente. // Selon vous, est-ce une bonne idée d'installer un bureau de vote (ouvert à la population de la commune) dans les locaux de votre organisation?

*

Ja / Oui

Nee / Non

Eventuele opmerkingen // Remarque(s) éventuelle(s)

21. Vindt u het als instelling belangrijk dat deze mensen hun stemrecht effectief uitoefenen voor de federale en regionale verkiezingen? // Comme institution, estimez-vous important que les personnes en situation de handicap exercent effectivement leur droit de vote pour les élections régionales et fédérales de 2019?

*

Heel belangrijk // Très important

Belangrijk // Important

Onbelangrijk // Peu important

Helemaal onbelangrijk // Pas du tout important

Ik weet het niet // Je ne sais pas

Eventuele opmerkingen // Remarque(s) éventuelle(s)

C .Tijdens de verkiezingscampagne // Durant la campagne électorale

22. Heb je interesse gemerkt bij de personen in jouw organisatie voor de verkiezingen van 26 mei 2019? // Avez-vous perçu un intérêt de la part de vos bénéficiaires à participer aux élections?

*

De meesten zijn geïnteresseerd // La plupart était intéressée

De meesten zijn niet geïnteresseerd // La plupart n'était pas intéressée

Eventuele opmerking // Remarque(s) éventuelle(s):

23. Heeft de organisatie initiatieven genomen om de mensen voor te bereiden om te gaan stemmen op 26 mei 2019? (Folders en brochures bekijken, een debat bijwonen, de oproepingsbrief samen bekijken, informatie over vervoer opzoeken, ...) // Votre organisation a-t-elle pris des initiatives (informations, formations, rencontres, mises en situation,...) pour préparer les bénéficiaires aux élections?

*

Ja // Oui

Nee // Non

Eventuele opmerking // Remarque(s) éventuelle(s)

24. Zo ja, welke initiatieven heeft u genomen om deze mensen voor te bereiden? Er zijn meerdere antwoorden mogelijk. // Si oui, quelles initiatives (plusieurs réponses possibles) ?

Rollenspel // Mises en situation

Debat // Débat

Ontmoeting met politici // Rencontre avec des politiques

Gebruik van aangepast materiaal // Utilisation de matériel(s) adapté(s)

Informatiesessie door de overheid // Séance d'information avec des autorités

Informatiesessie door een vereniging // Séance d'information avec des associations

Discussie // Discussion

Online stemtest // Test de vote en ligne

Andere // Autres

Eventuele opmerking // Remarque éventuelle(s):

25. Heeft u bestaande hulpmiddelen gebruikt van overheden en non-profitorganisaties? // Avez-vous eu recours à des outils de référence existants (créés par les autorités ou les associations) pour la préparation au vote des personnes en situation de handicap?

*

Ja // Oui

Nee // Non

26. Zo ja, welke? // Si oui, lesquels?

Campagnes // Campagnes en FALC (Facile à lire et à comprendre)

Websites // Sites web

Brochures // Brochures

Informatiesessies // Séances d'information

Educatief materiaal // Matériel éducatif, kit pédagogique

27. Welke initiatieven die er bestaan ter voorbereidingen van het stemmen, werkten goed? // Parmi toutes les initiatives pour préparer vos bénéficiaires au vote, lesquelles ont bien fonctionné?

Campagnes in eenvoudige taal// Campagnes en FALC (Facile à lire et à comprendre)

Websites // Sites web

Brochures // Brochures

Informatiesessies // Séances d'information

Educatief materiaal // Matériel éducatif, kit pédagogique

Geen // Aucune

Motiveer // Expliquez

28. Hoe goed vindt u dat het verkiezingsproces afgestemd is op mensen met een verstandelijke beperking? // Dans quelle mesure pensez-vous que le processus électoral est adapté aux personnes ayant une déficience intellectuelle?

*

Zeer Goed // Très bien

Goed // Bien

Slecht // Mauvais

Zeer Slecht // Très mauvais

29. Wie is volgens u het meest geschikt om de personen die in uw instelling verblijven, voor te bereiden op de verkiezingen? // Qui est, selon vous, la personne la mieux habilitée à préparer vos bénéficiaires au vote?

*

Een familielid // Membre de la famille

Ander bewoners // Autres résidents

Personeelsleden: Opvoeder, maatschappelijk assistent, psycholoog // Membre du personnel:

Educateurs, travailleur social, psychologue

De overheid (VAPH, Departement Gelijke Kansen, Departement dat de verkiezingen organiseert, de gemeente) // Autorités (Aviq, Phare, service de l'égalité des chances)

Politici // Les politiques

Andere // Autre:

D. Na de verkiezingen van 26 mei 2019 // Après les élections du 26 mai 2019

Studie naar de burgerparticipatie van personen met een verstandelijke en/of psychische beperking // Etude sur la participation citoyenne des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique

30. Waren uw bewoners geïnteresseerd in de resultaten van de verkiezingen? (Welke kandidaten verkozen zijn, wie burgemeester werd...?) // Avez-vous perçu de la part de vos bénéficiaires un intérêt dans les résultats des élections? (Quels candidats ont été élus, qui a été désigné comme bourgmestre...?)

*

De meesten wel // Oui, pour la plupart

De meesten niet // Non, pour la plupart

Eventuele opmerking // Remarque éventuelle?

31. Wie bracht hen over het algemeen hiervan op de hoogte? // Qui leur a expliqué?*

Familieleden // Membre de la famille

Andere bewoners // Autres résidents

Personeel van de instelling (Opvoeder, psycholoog, maatschappelijk assistent) // Personnel de l'organisation (Educateurs, psychologue, travailleur social)

Niemand // Personne

Andere // Autres:

Indien ja, welke? // Si oui, lesquels:

32. Hebt u nood aan hulpmiddelen om de bewoners te informeren over de resultaten van de verkiezingen? // Auriez-vous besoin d'outils pour expliquer les résultats des élections?

*

Ja // Oui

Nee // Non

E. Tot slot // Pour finir

Studie naar de burgerparticipatie van personen met een verstandelijke en/of psychische beperking // Etude sur la participation citoyenne des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique
Eventuele opmerkingen// Remarques éventuelles

33. Kent u de opdrachten van Unia, het interfederaal gelijkheidscentrum? // Connaissez-vous les missions Unia, Centre interfédéral pour l'égalité des chances?

*

Ja // Oui

Nee // Non

34. Is de campagne van Unia – Ik heb een handicap en ik heb het recht om te gaan stemmen bij u bekend?
// Avez-vous entendu parler de la campagne d'Unia - J'ai un handicap et j'ai le droit de voter comme tout le monde - ?

*

Ja // Oui

Nee // Non

35. Wil u op de hoogte blijven van de resultaten van het onderzoek? // Voulez-vous rester informé des résultats de la recherche?

*

Ja // Oui

Nee // Non

Zo ja, geef een e-mailadres waar we het rapport naar toe sturen: // Si oui, Entrez une adresse email pour que nous puissions envoyer le rapport :

7.2. Annexe 3 : Consentement éclairé



CONSETEMENT ECLAIRE

Participation à une recherche sur « La participation citoyenne des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique »

Je (nom et prénom) suis d'accord de participer l'étude et donne mon accord sur les modalités suivantes :

- (1) J'ai reçu suffisamment d'informations sur le but de la recherche ;
- (2) J'ai eu l'occasion de poser toutes mes questions sur la recherche;
- (3) Je participe volontairement à la recherche;
- (4) Je comprends que l'entretien est enregistré ;
- (5) Je comprends que toutes les données qui seront issues de cette interview seront traitées de façon anonyme;
- (6) Je comprends que toutes les données issues de cette interview ne seront utilisées que dans le but de la recherche;

(7) Je donne mon consentement à ce que le chercheur conserve les résultats, les traite et en fait un rapport en anonymisant les données;

(8) Je sais qu'à tout moment, je peux mettre fin à ma participation à la recherche, et ce sans avoir à le justifier;

(9) Je sais qu'Unia conserve mes coordonnées pour me tenir au courant de l'enquête;

(10) Je sais que je peux demander à obtenir un résumé des conclusions de la recherche ;

Lu et approuvé le..... (date),

Nom + signature de la personne interrogée

.....

Nom + signature du chercheur

.....



CONSENTEMENT ECLAIRE

Participation à une recherche sur « La participation citoyenne des personnes en situation de handicap mental et/ou atteintes de maladie mentale »

Je (nom et prénom) suis d'accord de participer l'étude et donne mon accord sur les modalités suivantes :

(1) J'ai reçu suffisamment d'informations sur le but de la recherche ;

(2) J'ai eu l'occasion de poser toutes mes questions sur la recherche;

(3) Je participe volontairement à la recherche;

(4) Je comprends que l'entretien est enregistré ;

(5) Je comprends que toutes les données qui seront issues de cette interview seront traitées de façon anonyme;

(6) Je comprends que toutes les données issues de cette interview ne seront utilisées que dans le but de la recherche;

(7) Je donne mon consentement à ce que le chercheur conserve les résultats, les traite et en fait un rapport en anonymisant les données;

(8) Je sais qu'à tout moment, je peux mettre fin à ma participation à la recherche, et ce sans avoir à le justifier;

(9) Je sais qu'Unia conserve mes coordonnées pour me tenir au courant de l'enquête;

(10) Je sais que je peux demander à obtenir un résumé des conclusions de la recherche ;

Lu et approuvé le..... (date),

Nom + signature de la personne interrogée

.....

Nom + signature du représentant légal de la personne interrogée

.....

Nom + signature du chercheur

.....

7.3. Annexe 3 : Guides d'entretien

7.3.1. 1.4.1. Guide d'entretien pour le public cible

A. Information générale

- Remercier de participer
- Expliquer le but de la recherche
- Expliquer le consentement éclairé

B. Le droit de vote

1. Avez-vous voté ce 14 octobre 2018/26 mai 2019?
2. Comment s'est passé pour vous le jour des élections? Pouvez-vous me raconter le déroulement de votre journée le jour du vote?

3. Comment avez-vous voté? Avez-vous été accompagné par quelqu'un le jour des élections?
4. Est-ce que quelque chose a été mis en place (par votre structure, famille, service) le jour des élections pour vous permettre d'aller voter?
 - a. Qu'est-ce qui a marché?
 - b. Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré?
5. Pour vous, est-ce que c'est important ou pas important d'aller voter?
6. Avez-vous voté aux élections précédentes?
7. En quoi c'est important? Quelle est votre motivation?
8. Avez-vous eu des difficultés une fois dans l'isoloir? (Remplir le scrutin, déposer dans l'urne)? L'isoloir était-il adapté à vos besoins?

C. Durant la campagne électorale

1. Vous êtes-vous préparé à l'exercice du droit de vote? Si oui, comment?
2. Est-ce que le milieu de vie a mis des choses en place pour vous aider à comprendre les élections?
3. Où cherchez-vous des informations sur les élections?
 - a. Qu'est-ce qui a été utile?
 - b. En quoi cela vous a aidé?
4. Avez-vous suivi la campagne électorale en vue des élections 2018/2019? Si oui, quel moyen de communication avez-vous privilégié?
5. Avez le sentiment d'avoir reçu les informations nécessaires à la compréhension de la campagne électorale?
6. Comment comprenez-vous les différents partis et la politique en Belgique?
7. Comment choisissez vos candidats? Comment faites-vous pour choisir vos candidats?
8. Avec qui parlez-vous habituellement des élections? Parlez-vous des élections avec votre entourage? Est-ce que c'est plutôt facile ou difficile pour vous?

9. Quelles sont les difficultés et les obstacles que vous avez rencontrés durant cette phase?
10. Quels ont été les facteurs de réussite pendant la préparation?

D. Accessibilité au bureau de vote

1. Comment vous êtes-vous rendu jusqu'au bureau de vote?
2. C'était facile ou difficile pour trouver un moyen de locomotion?
3. Lors des dernières élections, votre bureau de vote était-il accessible aux personnes en situation de handicap?
4. Avez-vous été satisfait(e) de la signalétique présente sur l'ensemble du site électoral? Était-ce facile pour vous de savoir où aller une fois entré dans le bureau de vote?

E. L'accueil dans le bureau de vote

1. Pouvez-vous m'expliquer comment vous avez vécu l'accueil des autres personnes dans le bureau de vote?

F. Après les élections

1. Vous êtes-vous intéressés aux résultats des élections ?
2. Comment avez-vous trouvé des informations sur les résultats des élections?
3. Avez-vous eu connaissance des personnes élues?
4. Quand et comment avez-vous découvert les résultats?
5. Avec le recul, que pensez-vous du processus électoral?
6. Qu'avez-vous trouvé de positif? Que peut-on améliorer?
7. Si vous le pouviez, changeriez-vous quelque chose?

G. Pour finir

1. Souhaitez-vous rajouter quelques choses?

7.3.2. Guide d'entretien pour les professionnels

A. Information générale

- Remercier de participer
- Expliquer le but de la recherche
- Expliquer le consentement éclairé

B. Le droit de vote

1. Selon l'article 29 de la Convention des Nations Unies relatives aux personnes en situation de handicap, ces dernières ont le droit de participer à la vie politique. Ce droit inclut notamment le droit de voter et d'être élu. Qu'en pensez-vous?
2. Selon vous, pourrait-il y avoir dans la pratique des situations limites pour lesquelles une interprétation stricte de l'article 29 de la Convention ONU poserait question?
3. Pourriez-vous en dire plus sur le déroulement du processus électoral?
4. Que pensez-vous de l'exercice du droit de vote des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique?
5. Y a-t-il beaucoup de gens ici qui vont voter? Savez-vous combien de personne(s) en situation de handicap bénéficiaires de votre structure ont voté le jour des élections?
6. Dans quelle mesure pensez-vous qu'il est important ou non d'amener les gens à voter?
7. Quelles sont les réactions des bénéficiaires de votre service lorsqu'ils doivent voter?
8. Si les gens de votre service votent, comment le font-ils?
9. Parfois, les personnes avec un trouble psychique demandent un certificat médical afin de ne pas devoir voter. L'observez-vous aussi dans votre service?
10. Faites-vous appel aux familles pour garantir le vote ?
11. Au fil des élections, observez-vous une évolution favorable dans le nombre d'électeurs?

C. Durant la campagne électorale

1. Parle-t-on des élections au sein de votre structure?
2. Avez-vous préparé d'une quelconque manière les personnes en situation de handicap présentes dans votre entourage à l'exercice du vote?
3. Quand vous parlez des élections, utilisez-vous du matériel spécifique?
4. Pensez-vous que les personnes en situation de handicap reçoivent les informations nécessaires pour comprendre les campagnes électorales?
5. Pensez-vous que les gens comprennent le fonctionnement et les enjeux du vote?
6. Que pensez-vous des informations dont vous disposez pour préparer au vote ?
7. Avez-vous perçu un intérêt pour les élections parmi les personnes en situation de handicap?
8. Qui est, selon vous, la personne la plus à même d'intervenir lors de cette phase de préparation?
9. Avez-vous perçu ou entendu des difficultés/obstacles lors de la mise en œuvre de cette préparation aux élections par des collègues ou des professionnels? Quels sont selon vous les facteurs de réussite ?
10. Quelles sont, selon vous, les difficultés vécues par les personnes en situation de handicap durant cette phase?

D. Accessibilité au bureau de vote

1. Avez-vous recensé des difficultés pour l'accès au bureau de vote?

E. Le jour du vote

1. Votre organisation doit-elle fournir des efforts supplémentaires pour inciter les gens à voter?
2. Si des efforts supplémentaires doivent-êtres initiés, quelles seront les sources de financement ?

3. Quelles ont été les difficultés vécues le jour du vote par les personnes en situation de handicap?
Les professionnels? Les familles?
4. Est-ce que quelque chose a été mis en place le jour des élections pour permettre aux personnes en situation de handicap d'aller voter?
 - a) Qu'est-ce qui a marché?
 - b) Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré?
5. Avez-vous accompagné une personne en situation de handicap le jour des élections? Si oui, comment cela s'est-il déroulé?
6. Dans le bureau de vote que pensez-vous de l'accueil humain en général réservé aux personnes en situation de handicap?

F. Après les élections

1. Posent-ils des questions sur les résultats des élections?
2. Parlent-ils aussi des résultats des élections?
3. Pensez-vous que les résultats des élections sont compréhensibles pour les personnes en situation de handicap?

G. Pour finir

1. Souhaitez-vous rajouter quelque chose concernant la participation citoyenne des personnes en situation de handicap?

7.3.3. Guide d'entretien pour la famille

A. Information générale

- Remercier de participer
- Expliquer le but de la recherche
- Expliquer le consentement éclairé

B. Le droit de vote et le jour des élections

1. Selon l'article 29 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ces dernières ont le droit de participer à la vie politique. Ce droit inclut notamment le droit de voter et d'être élues. Qu'en pensez-vous?
2. Selon vous, pourrait-il y avoir dans la pratique des situations limites pour lesquelles une interprétation stricte de l'article 29 de la Convention ONU poserait question?
3. Votre enfant/membre a-t-il voté lors des dernières élections?
4. Comment s'est déroulé le projet électoral? Quelle est votre expérience à cet égard?
5. Avez-vous accompagné la personne en situation de handicap le jour des élections ou a-t-il voté seul? Comment cela s'est-il déroulé?
6. L'avez-vous accompagnée dans l'isoloir?
7. Trouvez-vous important que la personne en situation de handicap exerce effectivement son droit de vote?
8. Était-ce un choix conscient de votre part de laisser votre enfant voter (ou ne pas voter)?
9. Quelles sont selon vous les raisons pour lesquelles les personnes en situation de handicap ne vont pas voter?
10. Avez-vous déjà demandé une attestation médicale pour que votre enfant n'aille pas voter?

C. Durant la campagne électorale

1. Avez-vous discuté des élections?
2. Avez-vous préparé d'une quelconque manière la personne en situation de handicap à l'exercice du vote?
3. Quand vous parlez des élections, quel support matériel utilisez-vous?
4. Avez-vous eu recours aux différents outils de référence pour se préparer aux élections?
5. Votre enfant comprend-il le fonctionnement et les enjeux du vote?
6. Que pensez-vous des informations dont vous disposez ?
7. Selon vous, à quel point estimez-vous que la campagne électorale est accessible aux personnes en situation de handicap ? (tracts électoraux, débats à la radio, à la tv, sites internet des candidats,...)
8. Avez-vous perçu un intérêt de votre enfant pour les élections?
9. Avez-vous perçu des difficultés/obstacles lors de la mise en œuvre de cette préparation aux élections? Quels ont été selon vous, les facteurs de réussite?
10. Quelles sont, selon vous, les difficultés vécues par les personnes en situation de handicap durant cette phase?
11. Est-ce qu'il faut beaucoup d'efforts supplémentaires pour que votre enfant vote?

D. Difficultés et solutions

1. Avez-vous recensé des difficultés pendant le processus électoral comme parent?
2. Y a-t-il des choses qui manquent dans le processus électoral?
3. Y a-t-il des choses qui selon vous pourraient être améliorées dans le processus électoral?
4. Y a-t-il des choses qui ont été des facilitateurs dans le processus électoral?
5. Dans le bureau de vote que pensez-vous de l'accueil humain en général réservé aux personnes

en situation de handicap? Comment l'avez-vous vécu?

6. Pensez-vous que les résultats des élections sont compréhensibles pour les personnes en situation de handicap?
7. Souhaitez-vous retourner voter avec votre enfant lors des prochaines élections?

E. Pour finir

1. Souhaitez-vous rajouter quelque chose concernant la participation citoyenne des personnes en situation de handicap?

7.3.4. Guide d'entretien pour les juges de paix

A. Information générale

- Remercier de participer
- Expliquer le but de la recherche
- Expliquer le consentement éclairé

B. Le droit de vote

1. Selon l'article 29 de la Convention des Nations Unies relatives aux personnes en situation de handicap, ces dernières ont le droit de participer à la vie politique. Ce droit inclut notamment le droit de voter et d'être élue. Qu'en pensez-vous?
2. Selon vous, pourrait-il y avoir dans la pratique des situations limites pour lesquelles une interprétation stricte de l'article 29 de la Convention ONU poserait question?

C. Changement de lois

1. Depuis le premier janvier 2014, il existe un nouveau projet de loi réformant les régimes d'incapacité. Pouvez-vous me parler de cette nouvelle loi?

2. Est-elle claire pour vous? Pour vos collègues?
3. Quelles sont vos expériences avec ce nouveau statut? Le nouveau statut fonctionne-t-il?
4. Vos perceptions sur la loi sont-elles partagées par les autres juges?
5. Quels sont les changements apportés par la loi?
6. Depuis l'entrée en vigueur de la loi nouvelle loi, avez-vous déjà rendu beaucoup d'ordonnances en vue de changer le statut de la personne ?
7. Combien de temps durent habituellement la prise de décision?
8. Parmi les personnes que vous voyez, est-ce que certaines retrouvent leur droit de vote?
9. Que se passe-t-il lorsqu'une personne récupère son droit de vote?
10. Y a-t-il une différence si la personne vit en famille ou en institution?
11. Des personnes (professionnelle ou famille) peuvent-elles s'opposer à vos décisions?
12. Quels sont les arguments auxquels vous avez recours si vous décidez qu'une personne peut ou ne peut pas avoir son droit de vote?
13. Sur quoi vous basez-vous pour prendre cette décision?
14. Est-ce un sujet que vous jugez important?
15. Avez-vous des difficultés dans l'ensemble du processus?

D. Durant la campagne électorale

1. Pensez-vous que les personnes en situation de handicap reçoivent les informations nécessaires à la compréhension de la campagne?
2. Selon vous, à quel point estimez-vous que la campagne électorale est accessible aux personnes en situation de handicap?

E. Pour finir

1. Souhaitez-vous rajouter quelque chose concernant la participation citoyenne des personnes en situation de handicap?

7.3.5. Guide d'entretien pour les médecins

A. Information générale

- Remercier de participation
- Expliquer le but de la recherche
- Expliquer le consentement éclairé

B. Le droit de vote et le jour des élections

1. Selon l'article 29 de la Convention des Nations Unies les personnes en situation de handicap ont le droit participer à la vie politique. Ce droit inclut notamment le droit de voter et d'être élue. Qu'en pensez-vous?
2. Selon vous, pourrait-il y avoir dans la pratique des situations limites pour lesquelles une interprétation stricte de l'article 29 de la Convention ONU vous poserait question?
 - a) Et si oui, pensez-vous qu'ils existent des pistes afin d'y remédier?
3. Pourriez-vous m'en dire plus sur le déroulement du processus électoral?
4. Dans quelle mesure pensez-vous que c'est important que les personnes en situation de handicap exerce effectivement leur droit de vote?
5. Avez-vous une idée du rapport entre le nombre de personnes qui voteront ou non?
6. Quelles sont les réactions des députés lorsqu'ils doivent voter?
7. Quelles sont, selon vous, raisons pour lesquelles les personnes en situation de handicap ne vont pas voter?
8. Avez-vous observé des difficultés dans le processus de vote?
9. Quelles ont été les difficultés vécues le jour du vote par les personnes en situation de handicap?
10. Avez un retour des personnes qui ont voté et comment?

C. Durant la campagne électorale

1. Parle-t-on d'élections ici?
2. Avez-vous préparé d'une quelconque manière les personnes en situation de handicap présentes dans votre entourage à l'exercice du vote?
3. Quand vous parlez des élections, utilisez-vous du matériel spécial pour cela?
4. Que pensez-vous des informations dont vous disposez? Pensez-vous que les personnes en situation de handicap reçoivent les informations nécessaires à la compréhension de la campagne?
5. Avez-vous besoin de faire des efforts supplémentaires pour que les gens puissent voter?
6. Selon vous, à quel point estimez-vous que la campagne électorale est accessible aux personnes en situation de handicap?
7. Avez-vous perçu un intérêt pour les élections parmi les personnes en situation de handicap que vous côtoyez?
8. Quelles sont, selon vous, les difficultés vécues par les personnes en situation de handicap durant cette phase?
9. Y a-t-il des choses qui vous manquent dans le processus électoral?
10. Y a-t-il des choses qui, à votre avis, seront d'une grande aide pour ces personnes dans le processus de vote?
11. Y a-t-il des choses que vous pensez qui pourraient être meilleures dans le processus électoral?
12. Comment le processus électoral se passe habituellement à la vielle du vote dans les institutions ou hôpitaux psychiatrique?
13. Pensez-vous que les gens comprennent pourquoi ils doivent voter? Pensez-vous que les gens se soucient de cela pour pouvoir voter?

D. Les certificats médicaux

1. De personnes interrogées parle d'un recours important aux certificats médicaux pour éviter aux personnes en situation de handicap d'aller voter. Qu'en pensez-vous? Quelle est votre position ?
2. Si les personnes consentent au certificat, Comment cela se passe t-il dans la pratique?
3. Est-ce que beaucoup de gens demande un certificat médical pour ne pas aller voter?
4. En délivrez-vous beaucoup?
5. Que pensez-vous quand on vient vous en demander?
6. Comment prenez-vous la décision de les donner? Sur la base de quoi prescrivez-vous ou non un certificat? Comment prenez-vous la décision de les donner?
7. Qui prend la décision de rédiger ou non un certificat?
8. Dans votre pratique de médecin, percevez-vous une évolution par rapport à l'exercice du droit de vote des personnes en situation de handicap dans les dernières années?
9. Êtes-vous beaucoup sollicité par les gens d'ici pendant la période des élections?

E. Après les élections

1. Posent-ils des questions sur les résultats des élections?
2. Parlent-ils aussi des résultats des élections?
3. Pensez-vous que les résultats des élections sont compréhensibles pour les personnes en situation de handicap?

F. Pour finir

1. Souhaitez-vous rajouter quelque chose concernant la participation citoyenne des personnes en situation de handicap?

7.4. Qualité de la recherche

Au terme de sa recherche, le chercheur utilise les informations dont il dispose pour expliquer la réalité et tenter de répondre aux questions posées. Pour que la recherche possède une certaine légitimité et une certaine valeur, cela va dépendre, pour une bonne part, de la qualité des résultats, c'est-à-dire de « la sûreté et de la validité des données recueillies⁶⁸ ». Cela veut dire à la fois « authenticité des faits d'observation, stabilité et correspondance à la réalité, et absence de biais, que ceux-ci soient dûs au hasard ou qu'ils soient systématiques⁶⁹ ». Ces différents objectifs scientifiques sont « des idéaux difficiles à atteindre si l'on considère toutes les sources d'erreur possibles à chacune des étapes du processus de la recherche empirique⁷⁰ ».

7.4.1. Qualité de la partie qualitative

Pour qu'une recherche scientifique qualitative puisse être considérée comme étant de haute qualité, elle doit répondre à un certain nombre de critères de qualité. Selon van Zwieten & Willems⁷¹ (2004), les critères communs d'évaluation de la recherche qualitative sont **la fiabilité et la validité**. La fiabilité se distinguant en termes de fiabilité interne et externe. La validité est également subdivisée en validité interne et validité externe.

Le chercheur joue un rôle important dans la recherche qualitative. C'est la personne qui observe, interprète et analyse. Il est donc primordial que l'influence du chercheur sur les résultats de la recherche soit bien décrite (Plochg & van Zwieten, 2007)⁷². En rendant ce rôle aussi clair que possible, on tente d'éviter les distorsions (van Zwieten & Willems, 2004).

Fiabilité

⁶⁸ <http://www.fractale-formation.net/dmdocuments/Initiation-%C3%A0-la-recherche-dans-les-sciences-humaines.pdf>, p.227.

⁶⁹ <http://www.fractale-formation.net/dmdocuments/Initiation-%C3%A0-la-recherche-dans-les-sciences-humaines.pdf>, p.227.

⁷⁰ <http://www.fractale-formation.net/dmdocuments/Initiation-%C3%A0-la-recherche-dans-les-sciences-humaines.pdf>, p.227.

⁷¹ van Zwieten, M. & Willems, D. (2004). Waardering van kwalitatief onderzoek. *Huisarts en Wetenschap*, 47(13), 631-635.

⁷² Plochg, T., & van Zwieten, M.C.B (2007). Kwalitatief onderzoek. In Plochg, T., Juttman, R.E., Klazinga, N.S., Mackenbach, J.P. (Eds.), *Handboek gezondheidszorgonderzoek* (pp. 77-93). Houten, Nederland: Bohn Stafleu Van Loghum

Par fiabilité, Zwieten et Willems (2004, p. 631) entendent « l'absence de distorsions accidentelles ».

Fiabilité interne

Dans le cas de la fiabilité interne, on examine si les résultats de la recherche ne peuvent pas être faussés par une influence individuelle du chercheur (van Zwieten & Willems, 2004).

Un certain nombre d'opérations ont été effectuées dans le but d'accroître la fiabilité interne. **La triangulation des méthodes et la triangulation de la recherche** sont deux façons de promouvoir la fiabilité interne (Maso et Smaling, cités dans van Staa & Evers, 2010).

Dans cette étude, diverses méthodes ont été utilisées pour recueillir des données. Unia a mené des entrevues, a organisé des groupes de discussion et a envoyé un questionnaire en ligne. L'utilisation de plusieurs méthodes pour recueillir des données est appelée **triangulation de méthodes** (van Staa & Evers, 2010). Selon Tremblay, « l'utilisation de plusieurs instruments confère aux résultats une plus grande sûreté et validité ⁷³ ».

La deuxième procédure mentionnée pour accroître la fiabilité interne est d'appliquer la **triangulation de la recherche**. Cette méthode fait appel à un certain nombre de chercheurs qui travaillent ensemble pour recueillir et analyser les données (van Zwieten & Willems, 2004 ; Maso & Smaling, cité dans van Staa & Evers⁷⁴, 2010). Les chercheurs peuvent alors échanger et consulter ensemble les différentes données. Un travail d'équipe important a été réalisé tout au long de la recherche afin de permettre cette triangulation.

De plus, les résultats ont été illustrés par des citations en provenance d'autres recherches scientifiques pour assurer la fiabilité interne. De plus, une attention particulière a été portée sur les lieux où les entrevues ou les groupes de discussion se déroulaient. Le cadre des entrevues était choisi par les participants. De cette façon, on s'est assuré que les participants se sentent à l'aise et libres de raconter leur histoire.

Fiabilité externe

Les critères de qualité de la fiabilité externe permet d'évaluer si la recherche est reproductible dans son intégralité. Les résultats de la recherche doivent être plus qu'une découverte unique et être

⁷³<http://www.fractale-formation.net/dmdocuments/Initiation-%C3%A0-la-recherche-dans-les-sciences-humaines.pdf>

⁷⁴ van Staa, A.L. & Evers, J.C. (2010). 'Thick analysis': strategie om de kwaliteit van kwalitatieve data-analyse te verhogen. KWALON. *Tijdschrift voor Kwalitatief Onderzoek in Nederland*, 43(1), 5–12. Retrieved from <http://hdl.handle.net/1765/23133>

intrinsèquement reproductibles.

Si la recherche devait être menée à nouveau par un autre chercheur, ce dernier parviendrait-il aux mêmes résultats et conclusions ? (van Zwieten & Willems, 2004). Une mesure est fiable si elle est stable, c'est-à-dire si l'on obtient les mêmes résultats en répétant l'enquête dans les mêmes conditions une ou plusieurs fois.

Pour permettre une évaluation de la fiabilité externe ou de la reproductibilité, les données originales doivent être accessibles aux tiers. Afin de garantir cette fiabilité externe, la manière dont cette recherche est menée est décrite en détail dans la méthodologie. Les choix méthodologiques ainsi que les avantages qui y sont associés sont également expliqués.

Validité

La validité est un indice de la valeur ou de la qualité scientifique d'une recherche empirique. « Plus une recherche est valide, plus les conclusions que le chercheur pourra en tirer seront fiables, vraies ou valables⁷⁵ ». Une exploration qualitative est valide si « elle rend compte de la réalité de façon authentique et si elle examine avec précision toutes les facettes à étudier⁷⁶ ». La validité constate si les résultats obtenus répondent à toutes les exigences de la méthode de recherche scientifique. La validité est « l'absence de distorsions systématiques du sujet et de la recherche » (van Zwieten & Willems, 2004, p. 631). « Dans la pratique, l'évaluation de la validité des résultats se fait le plus souvent par l'intermédiaire de celle des instruments utilisés⁷⁷ ».

Validité interne

Dans le cas de la validité interne, on vérifie si la recherche - avec la méthodologie correspondante - examine réellement ce qui est prétendu être l'objet d'une enquête (Plochg & van Zwieten, 2007).

« une exploration qualitative est valide si elle explore ce que l'on cherche à explorer ».

Afin d'assurer la validité interne, les répondants ont eu la possibilité de relire l'entrevue ou le focus group et de commenter l'entrevue réalisée. Mortelmans (2007) nomme ce processus: « member check ».

⁷⁵ http://pagesped.cahuntsic.ca/sc_sociales/psy/methosite/consignes/validite.htm

⁷⁶ <file:///C:/Users/frbou/Downloads/537cd18bce5ae.pdf>

⁷⁷ <http://www.fractale-formation.net/dmdocuments/Initiation-%C3%A0-la-recherche-dans-les-sciences-humaines.pdf>, p.231.

Bien que tous les participants aient eu l'occasion de le faire, tous n'en ont pas profité. Ce n'était pas une obligation.

Validité externe ou généralisabilité

Smaling (2009, p. 5) définit la généralisabilité comme « la mesure dans laquelle les résultats et les conclusions d'une recherche s'appliquent également à d'autres personnes, situations, organisations, cas et phénomènes qui n'ont pas été étudiés dans cette recherche ». En d'autres termes, les conclusions sont-elles transférables à des contextes comparables ? Comme nous l'avons indiqué précédemment, la généralisabilité n'est pas une priorité pour cette étude.

7.4.2. Qualité de la partie quantitative

La qualité de la recherche quantitative est un point important à prendre en compte lors de la réalisation d'enquêtes en ligne. La qualité des questionnaires en ligne peut être compromise pour plusieurs raisons. Hooker & Gil de Zúñiga⁷⁸ (2007) expliquent ce qui peut causer des problèmes. L'autodétermination des répondants, le nombre élevé de non-réponses, les données incomplètes ou l'exclusion des personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent nuire à la qualité des enquêtes en ligne.

Un autre danger possible de l'utilisation d'un sondage en ligne est que le chercheur obtienne une image déformée. Hooker et Gil de Zúñiga (2007) décrivent pourquoi une enquête en ligne basée sur la participation volontaire pourrait déformer la réalité. Si les répondants sont libres de participer, ils ne sont pas choisis au hasard. Ils choisissent eux-mêmes de participer ou de ne pas participer à l'enquête. Cela peut entraîner un biais sur l'ensemble de données si les répondants ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population.

Pour rendre l'enquête en ligne la plus valable possible, plusieurs initiatives ont été prises.

Afin d'assurer l'exhaustivité des données, des instructions claires ont été données lors de la diffusion de l'enquête en ligne. Les instructions indiquaient clairement ce qui était demandé dans le sondage et combien de temps cela leur prendrait pour remplir l'enquête. En outre, le questionnaire lui-même était joint en annexe. De cette façon, les organisations avaient déjà une bonne vue d'ensemble sur les questions

⁷⁸ Hooker, Catherine & Gil de Zúñiga, Homero. (2017). Survey Methods, Online. 10.1002/9781118901731.iecrm0244.

et pouvaient se préparer avant de remplir l'enquête en ligne. De cette manière, les chances que les organisations soient confrontées à des surprises lorsqu'elles remplissent le questionnaire ont été réduites.

Afin de lutter contre la non-réponse, le sondage en ligne a été envoyé plusieurs fois. Les organisations ont reçu deux rappels les invitant à remplir le questionnaire. On a donc tenté de maximiser le nombre de réponses reçues. Si au final, le nombre de réponses reçues est trop faible pour être représentatif de l'ensemble du public cible, le questionnaire a permis de révéler des données intéressantes.

Il est important de noter qu'aucune compensation n'a été versée aux participants. Compte tenu de l'ampleur du projet ainsi que du temps et des ressources limités, la participation à l'étude était nécessairement volontaire.

Malgré tous les moyens déployés pour favoriser la recherche quantitative, nous n'avons pas réussi à éviter certains biais liés à l'utilisation de cette méthode. Comme expliqué au chapitre précédent, le nombre élevé de non-réponses et les données incomplètes ont été un frein important au cours de l'enquête en ligne.

7.5. Points forts et biais de la recherche

7.5.1. Les limites de la recherche

La recherche a été menée sur une base volontaire. Il est possible que seuls ceux qui étaient intéressés par le sujet aient choisi de coopérer. Les personnes ou les organisations qui attachent une grande importance aux élections et qui font donc usage de leur droit de vote ont été plus enclines à remplir le questionnaire en ligne ou à nous rencontrer dans le cadre d'entretiens individuels.

La méthode utilisée pour concevoir l'échantillonnage a des conséquences sur la recherche. Les méthodes d'échantillonnage peuvent faire " réussir ou échouer " la recherche (McLean et Campbell, 2003)⁷⁹. Etikan, Musa et Rukayva (2016)⁸⁰ nous enseignent qu'il y a des inconvénients à utiliser l'échantillonnage de

⁷⁹ McLean, C. A., & Campbell, C. M. (2003). Locating research informants in a multi-ethnic community: Ethnic identities, social networks and recruitment methods. *Ethnicity & Health*, 8(1), 41–61.

⁸⁰ Etikan, I., Musa, S. A., & Rukayya, S. (2016). Comparison of Convenience Sampling and Purposive Sampling. *American Journal of Theoretical and Applied Statistics*, 5(1), 1-4. doi : 10.11648/j.ajtas.20160501.11.

commodité. Cette méthode ne peut être considérée comme une méthode permettant d'interroger un échantillon représentatif de la population.

En effet, l'expérience des personnes qui ne souhaitent pas participer n'a pas été -ou peu- prise en compte. L'étude offre peu d'informations sur l'expérience des structures d'accueil au sein desquelles peu de personnes vont voter. Leur témoignage aurait pourtant été intéressant pour la recherche.

De plus, certains groupes de personnes ne sont représentés que de façon restreinte. L'échantillon de parents est très limité. Seulement 12 parents ont été interviewés. Il s'agit là d'une limite de l'étude.

Autre limite : le taux de non-réponse, surtout en ce qui concerne le questionnaire en ligne destiné aux centres de santé mentale. Seulement 20 centres de santé mentale ont rempli le questionnaire alors qu'il a été envoyé à plus de 200 organisations.

Par ailleurs, la recherche a été diffusée majoritairement par l'intermédiaire et au sein d'organisations. Le public cible repris dans l'échantillon provient donc essentiellement de structure d'accueil collectif. Certes, des personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique vivent de manière plus autonome, en dehors des milieux collectifs. En dépit de leur contribution intéressante, leur expérience n'est aujourd'hui relatée que de façon limitée.

Pour finir, la « généralisabilité » est limitée par le fait que la recherche a eu lieu exclusivement dans un contexte belge. La législation et l'organisation des élections peuvent varier d'un pays à l'autre. La Belgique est l'un des rares pays où le vote est obligatoire. Il est possible que les personnes qui éprouvent des difficultés à exercer leur droit de vote dans d'autres pays ne votent pas, car ce n'est pas obligatoire. Sur la base de cette étude, il est impossible d'extrapoler les résultats à d'autres pays.

7.5.2. Les points forts

La grande valeur ajoutée de cette recherche est le fait que les gens ont eu la possibilité de se raconter par rapport à leurs expériences sur le processus de vote. La recherche laisse beaucoup de place au vécu personnel des participants. Les différentes personnes rencontrées ont eu la possibilité de s'exprimer et de raconter ce qu'elles ont vécu, pensé et ressenti.

L'un des points forts de la présente recherche est que le public cible, les professionnels et les membres de leurs familles ont été fortement impliqués. De cette façon, les différents groupes ont pu s'exprimer pour raconter leur histoire. Jamais auparavant les différents acteurs n'avaient été réunis dans une seule étude sur ce sujet. Le droit de vote des personnes avec un handicap intellectuel et/ou un trouble psychique est

une question difficile. En entamant un dialogue avec les différentes parties, nous avons tenté de comprendre la complexité et avons pu constater certains faits et recueillir certaines anecdotes marquants.

Le caractère inédit de la recherche est la troisième raison pour laquelle la recherche est précieuse et importante. A ce jour, on ne sait pas grand-chose sur le droit de vote de ce groupe de personnes. Jusqu'à présent, très peu de recherches ont été réalisées sur le sujet.



Unia

Rue Royale 138 • 1000 Bruxelles

T +32 (0)2 212 30 00

info@unia.be

www.unia.be



unia.be    